
3 1761 09936555 3

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

DU MÊME AUTEUR

La Pensée antique. *De Moïse à Marc-Aurèle.* Troisième édition 1 vol. in-8 (Félix Alcan).

La Pensée chrétienne. *Des Évangiles à l'Imitation de Jésus-Christ.* 1 fort vol. in-8 (Félix Alcan).

L'Imitation de Jésus-Christ. *Livre de la consolation intérieure enseignant la vie spirituelle.* TRADUCTION NOUVELLE, *suivie d'une nomenclature des emprunts de l'*Imitation*; de la traduction du livre sur le sacrement de l'autel par le chancelier de Marillac, regardé à tort comme le quatrième livre de l'*Imitation) *remaniée et amendée*; *d'un choix de sprincipaux passages de la traduction paraphrasée de l'*Imitation *par Pierre Corneille* ; *d'études sur les poésies du franciscain Jacopone de Todi et sur les origines de l'*Imitation. 1 vol. in-8 (Félix Alcan).

La Pensée moderne. *De Luther à Leibniz.* 1 vol. in-8 (Félix Alcan).

Les Pères de la Révolution. *De Bayle à Condorcet.* 1 très fort vol. in-8 (Félix Alcan).

La Philosophie de la Révolution. 1 vol. in-8. Sous presse (Félix Alcan).

La Pensée nouvelle. *De Kant à Tolstoï.* En préparation (Félix Alcan).

Les neuf ans d'un sénateur. Discours, conférences, silhouettes et lettres, avec introduction par M. CONSTANS. 2 vol. in-12 (Félix Alcan).

La Chanson de Roland, traduite et rythmée conformément au texte roman, et **Récits épiques,** composés d'après nos vieilles chansons de geste. Précédés d'une lettre de GASTON PARIS à l'auteur. Troisième édition. 1 vol. de 664 pages (Belin frères).

Les Libérateurs antiques. Troisième édition (Hachette et C[ie]).

Washington, libérateur de l'Amérique. Quatrième édition (Hachette et C[ie]).

Jeanne d'Arc libératrice de la France. 6[e] édition (Hachette et C[ie]).

Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, traduit du latin d'après les procès-verbaux officiels, *avec éclaircissements* et *fac-similé* de l'attestation d'authenticité du manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Chambre des députés. Troisième édition (Hachette et C[ie]).

Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, raconté et traduit du latin d'après les procès-verbaux officiels, 2[e] édition (Hachette et C[ie]).

Jeanne d'Arc. Drame en trois parties et neuf tableaux, joué au Châtelet et repris à l'Odéon. Nouvelle édition (Hachette et C[ie]).

Les bourreaux de Jeanne d'Arc et sa fête nationale. *Notices sur les personnages du procès de condamnation; Documents sur la fête du patriotisme.*

La délivrance d'Orléans. Mystère en quatre actes et dix-sept tableaux, d'après le *Vieux Mystère du siège d'Orléans.*

Jésus. Mystère en cinq actes, avec prologue et épilogue, 2[e] édit. (Hachette), pièce reçue à l'Odéon en 1896 et retirée par l'auteur.

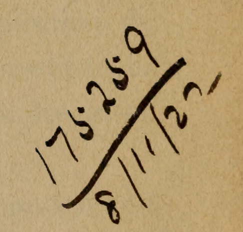
Le mois de Jeanne d'Arc, ou Éphémérides de Jeanne d'Arc en trente et un chapitres comportant une lecture pour chaque jour du mois de mai (Colin et C[ie]). Couronné par l'Académie française. PRIX GUIZOS.

Cent poésies de Pierre Corneille, *tirées de sa traduction de « l'Imitation de Jésus-Christ »*, avec introduction. 2[e] édit. (H. Paulin).

JEAN-JACQUES
ROUSSEAU

PAR

JOSEPH FABRE

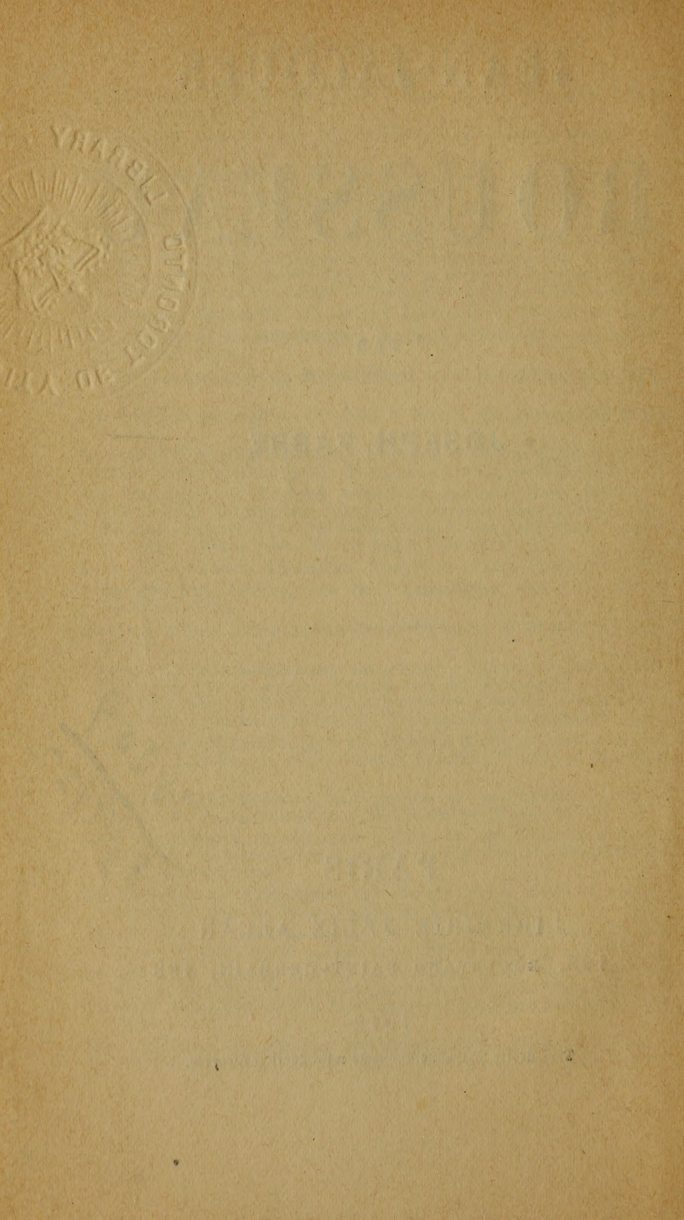


PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1912



AVIS DE L'ÉDITEUR

Cette année, la France célébrera le bicentenaire de Rousseau et verra inaugurer solennellement le chef-d'œuvre consacré à l'auteur de l'*Émile* par le sculpteur Bartholomé.

C'est dans sa séance du 8 mars 1898 que le Sénat adopta la proposition de Ernest Hamel demandant l'érection du monument funéraire qui va prendre place dans la nef du Panthéon.

M. Joseph Fabre fut le rapporteur du projet, et le défendit, à la tribune, contre les attaques de la droite. A ce double titre, il est qualifié pour dire aujourd'hui son mot sur Jean-Jacques Rousseau.

Voilà pourquoi nous éditons à part cette étude extraite de son important ouvrage, LES PÈRES DE LA RÉVOLUTION, *de Bayle à Condorcet*[1].

1. LES PÈRES DE LA RÉVOLUTION, *de Bayle à Condorcet*, volume in-8° de 800 pages. — Livre premier. *Les précurseurs.* — Livre II. *L'abbé de Saint-Pierre et le problème de la paix universelle.* — Livre III. *Montesquieu.* — Livre IV. *Buffon.* — Livre V. *Voltaire.* — Livre VI. *Rousseau.* — Livre VII. *Diderot et les encyclopédistes.* — Livre VIII. *Illuminés, socialistes et économistes.* — Livre IX. *Turgot.* — Livre X. *Condorcet.*

Paris, librairie Félix Alcan, 1912.

PRÉAMBULE

I. — EXTRAIT DU RAPPORT FAIT AU SÉNAT PAR M. JOSEPH FABRE AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE RÉSOLUTION DE M. ERNEST HAMEL RELATIF AUX TOMBEAUX DE VOLTAIRE ET DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU [1].

Messieurs, le 18 décembre 1897, quinze jours avant sa mort, Ernest Hamel présidait, dans les caveaux du Panthéon, à l'ouverture des cercueils de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, entreprise sur son initiative, et il avait la joie de faire une double constatation qui réjouit son cœur d'historien épris de vérité et de justice : on avait calomnié la Restauration en racontant qu'elle avait clandestinement fait enlever du Panthéon les restes de Rousseau et de Voltaire ; on avait calomnié Rousseau en racontant que ce condamnateur du suicide s'était suicidé.

Le 21 décembre, notre regretté collègue appor-

1. Cette commission avait pour président M. Berthelot.

tait à la tribune un projet de résolution tendant à faire exécuter en marbre les deux tombeaux de Voltaire et de Rousseau. Le Ministère approuvait, et le Sénat votait l'urgence...

Votre commission s'est demandé s'il fallait se borner à reproduire en marbre les deux sarcophages, ou faire une œuvre nouvelle.

Les sarcophages, faits sur le modèle du char funèbre qui apporta au Panthéon les restes de Voltaire, sont très détériorés, et plusieurs de leurs ornements sont devenus méconnaissables. Il y a donc lieu de faire en marbre deux monuments nouveaux pour lesquels on pourra s'inspirer des deux monuments existants et reproduire les inscriptions dont ils sont revêtus.

Mais n'est-ce pas hors des cryptes que devront être placés les deux monuments? La consécration du Panthéon à la mémoire des grands hommes n'implique-t-elle pas l'érection de monuments funèbres dans l'intérieur même du temple, ainsi que cela se pratique à Florence et à Londres, dans les églises de Santa-Croce et de Westminster?

A l'unanimité votre commission est de cet avis.

II. — RÉPLIQUE DE M. JOSEPH FABRE A. M FRESNEAU QUI VENAIT DE COMBATTRE LA PROPOSITION AU NOM DE LA DROITE [1].

M. Joseph Fabre. — Messieurs, votre commission espérait qu'une proposition aussi simple et aussi justifiée que celle que nous soumettons aujourd'hui à vos suffrages passerait sans contradiction. Nous nous sommes trompés.

L'honorable M. Fresneau vient de constater, avec une espèce d'étonnement, que pour demander l'érection dans la nef du Panthéon de monuments funéraires en l'honneur de deux hommes de lettres nous n'avons pas jugé à propos de rappeler leurs titres littéraires.

C'est vrai. Nous avons préféré rappeler leur décisive influence sur la Révolution française, et par là même sur la civilisation universelle. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

N'imaginez pas néanmoins, mon cher collègue, qu'aucun de nous hésite à proclamer les mérites de Voltaire, comme poète précurseur du drame moderne, comme historien faisant la plus suggestive enquête sur les mœurs et l'esprit des nations, comme philosophe illuminant les plus abstruses

1. Séance du 8 mars 1898.

questions des vivifiantes clartés du bon sens; n'imaginez pas qu'aucun de nous hésite à louer la grande rénovation littéraire préparée par l'auteur de *la Nouvelle Héloïse*, des *Confessions*, des *Rêveries d'un promeneur solitaire.*

Un sénateur à droite. — C'est bien ennuyeux.

M. JOSEPH FABRE. — N'empêche que Rousseau est l'aïeul du romantisme et l'initiateur de voies nouvelles ouvertes à l'art français.

Mais, Messieurs, nous estimons qu'entre les écrivains, ceux-là sont les plus grands qui, non contents de produire de beaux livres, engendrent des évolutions fécondes parmi les peuples. (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.*)

Et c'est l'honneur de ceux-là d'avoir estimé qu'au lieu que le savoir et le beau style soient leur but à eux-mêmes, le but c'est l'action ayant pour inspiration le vrai, pour règle la justice, pour effet le bonheur des hommes. Et ils ont présidé — au milieu de quels obstacles, de quels dangers, de quelles persécutions! — à l'enfantement de cette immense chose, la Révolution, régénératrice de la France, de l'Europe, de l'humanité. (*Vive approbation sur les mêmes bancs.*)

Vous prétendez, en second lieu, mon cher collègue, que nous oublions les fautes de ces hommes et vous mettez quelque complaisance à nous les rappeler.

Voltaire, dites-vous, a commis cette œuvre de lèse-patrie qui s'appelle *la Pucelle.*

Nous demandons que Voltaire soit glorifié non pas à cause de *la Pucelle,* mais malgré *la Pucelle.* (*Nouvelle approbation à gauche et au centre.*)

Au surplus, vous ne remarquez pas que, quand il ne se jouait plus dans un poème, où sa prétention de devenir l'émule de l'Arioste l'amenait à abuser de cette licence de déraisonner concédée en tout temps aux poètes d'après le bon Horace; quand il faisait œuvre d'historien, Voltaire exaltait Jeanne d'Arc et proclamait que, si elle avait vécu chez les Anciens, ils lui auraient dressé des autels. Que dis-je? Même dans une de ses fictions poétiques, dans la plus célèbre, — j'ai nommé *la Henriade,* — Voltaire a su glorifier l'immortelle libératrice; et vous y trouverez tel vers où il remémore l'héroïsme de cette « amazone » qui rendit le royaume à son Roi et la France aux Français. (*Applaudissements.*)

Non, il n'y a pas l'antinomie que vous imaginez entre le culte de la Révolution et le culte de Jeanne d'Arc. L'un complète l'autre, en même façon que les libertés du citoyen complètent son indépendance.

Permettez-nous de ressembler à Gambetta qui se déclarait à la fois le dévot de Jeanne d'Arc, le disciple de Voltaire et l'admirateur de la Révolution. (*Très bien! Très bien!*)

Ah ! si la bonne Lorraine avait vécu au temps de la Révolution, soyez-en sûr, mon honorable collègue, cette fille du peuple n'aurait pas été du côté des aristocrates qui se liguaient avec l'étranger : elle aurait été du côté des volontaires, des vaillants va-nu-pieds, qui marchaient avec un saint enthousiasme contre les armées de l'Europe coalisée. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Quant à Rousseau, vous avez rappelé qu'il avait mis ses enfants à l'hôpital. Nous le déplorons autant que vous. Mais en même temps, laissez-nous rappeler que c'est l'auteur de l'*Émile* qui apprit aux mères à nourrir elles-mêmes leurs enfants.

Vraiment, j'admire combien nos honorables collègues de la droite sont éloignés des dispositions où étaient leurs ancêtres !

Vos aïeux et vos aïeules, Messieurs, glorifiaient Rousseau et Voltaire dont ils dévoraient avec passion les vivants écrits ; et c'est parce qu'ils avaient été nourris de leurs principes et pour ainsi dire élevés par eux, que tant de privilégiés, en un enthousiaste élan, démolirent de leurs propres mains l'édifice de la féodalité, durant la mémorable nuit du 4 août.

Consultez donc vos généalogies ; ne désavouez pas ces fils de Croisés qui tinrent à honneur d'être aussi les fils d'un Rousseau et d'un Voltaire ; de-

venez les émules de leur libéralisme; comprenez qu'on n'est une aristocratie que dans la mesure où on se révèle élite en se mettant à la tête de tous les progrès; ne reniez ni les aspirations émancipatrices ni les admirations de vos pères! (*Très bien! Très bien et applaudissements.*)

Mettant le comble à ses méprises, l'honorable M. Fresneau a prétendu que Jean-Jacques Rousseau et Voltaire avaient été les apôtres du scepticisme et du néant.

Eux, les apôtres du scepticisme! Mais vous savez bien qu'avec le scepticisme on ne fonde rien.

Quand on parle du scepticisme de ce grand railleur que fut Voltaire, on oublie cet enthousiasme du bien qui lui faisait écrire à Vauvenargues : « Que ne vous ai-je plus tôt connu! j'en vaudrais mieux... »; on oublie ce culte du droit qui lui faisait baiser en pleurant les mains de Turgot, au lendemain de l'abolition des corvées et des jurandes; on oublie cette ardente soif du progrès qui le rendit infatigable dans la lutte contre les abus, les dénis de justice, les superstitions, les intolérances de toutes sortes; on oublie enfin cette foi profonde qui lui fit dire, le jour où le grand Franklin le pria de bénir son petit-fils : « Dieu et liberté! voilà la bénédiction qui convient au petit-fils de Franklin! » (*Vifs applaudissements.*)

Des apôtres du néant! ces hommes qui ont donné une si forte impulsion à la critique et à la science libre; qui ont remué tant d'idées grosses de tous les progrès; qui ont combattu, au nom de la raison et de la conscience, toutes les servitudes du passé; qui ont, enfin, rendu l'humanité à l'humanité!

Non! non! Ils ne furent rien moins que des nihilistes. S'ils n'ont pas été des satisfaits, s'ils n'ont pas trouvé que tout fût à merveille dans l'histoire et dans la nature; s'ils n'abondent pas en bonnes paroles pour toutes les doctrines; s'ils estiment qu'il y a des opinions radicalement fausses, des choses radicalement mauvaises; s'ils ont leurs partialités et leurs colères, si enfin, ils montent à l'assaut de tant de préjugés, c'est qu'ils poursuivent la généreuse entreprise de refaire un monde meilleur sur les ruines du vieux monde. (*Très bien! très bien!*)

Et ils fondent une foi qui s'impose à nos âmes, une foi qui explique la motion que vous combattez : la foi en la Révolution, c'est-à-dire la foi dans la liberté et la justice, la foi dans les droits de l'homme et du citoyen. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Pour vous, ces hommes sont des athées, prédicateurs d'athéisme.

C'est oublier que Voltaire combat les athées

non moins que les fanatiques; qu'il distingue du christianisme selon l'église des inquisiteurs le christianisme selon le Jésus du Sermon de la Montagne; que son fameux cri de guerre, *Écrasons l'Infâme!* s'applique à la théocratie, non au Christ; qu'enfin il conclut à une religion haute et large qui, reposant sur l'observance des devoirs de l'homme et du citoyen, prêcherait l'adoration de Dieu en esprit et en vérité.

C'est oublier que l'auteur du *Contrat social* fut un ardent théiste, et que même, toujours excessif, il est allé jusqu'à vouloir proscrire les athées, oubliant que, quand on en vient à dire : « Hors de la foi en l'Être suprême, point de civisme », on n'a plus le droit de réprouver ceux qui disent : « Hors de notre Église, point de salut »; et que des deux côtés, c'est le même esprit d'exclusion aboutissant aux mêmes excès, aux mêmes crimes.

Ne remplaçons pas une intolérance par une autre! C'est aujourd'hui notre honneur d'être contre toutes les intolérances. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, à l'encontre des espérances rétrogrades de mon contradicteur, il n'est pas mauvais, pour l'édification des républicains, qu'à la veille des élections s'affirme l'existence d'une armée de la contre-révolution ouverte ou déguisée, et que,

par elle, Voltaire et Rousseau soient d'autant plus maudits qu'ils méritent davantage d'être bénis.

Oui, certes, au milieu des difficultés de leur immense lutte, ces grands hommes furent des hommes. L'un a eu tous les dédains de l'aristocrate; l'autre toutes les haines du démocrate. L'un s'est fait un jeu des bassesses du courtisan; l'autre s'est fait un rôle des impertinences du misanthrope. Mais la splendeur des bienfaits cache les défauts, comme l'éclat du soleil ses taches. (*Vive approbation.*)

Chez Rousseau la sève républicaine; chez Voltaire la sève gauloise. Ici éclate le rire du bon sens; là gronde la plainte de la conscience.

Voltaire, précurseur de la déclaration des droits de l'homme, est avant tout l'avocat de la liberté civile et du droit individuel. Rousseau, précurseur de la déclaration des droits du citoyen, est avant tout l'avocat de la liberté politique et du droit social.

Il y avait deux ennemis à terrasser : le despotisme sacerdotal et le despotisme monarchique. Il fallait ménager l'un pour frapper l'autre. Voltaire vise surtout la tyrannie des prêtres; Rousseau la tyrannie des rois.

Le cri de Voltaire a été : Libre examen, justice, tolérance! Le cri de Rousseau a été : Liberté, égalité, solidarité!

A eux deux, ils sont la Révolution qui va se continuant dans le monde.

Fils de 89, glorifions la Révolution ! (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs. — L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues*[1].)

Le projet de résolution fut voté par 232 voix contre 28.

1. Voir *Les neuf ans d'un sénateur,* avec une Introduction par M. Constans (Recueil reproduisant, d'après les comptes rendus sténographiques du *Journal Officiel,* les principaux discours prononcés au Sénat par M. Joseph Fabre). — 2 volumes in-12. Paris, librairie Félix Alcan.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVEIL DE ROUSSEAU

Dans l'antiquité, à côté de Démocrite que tout faisait rire, il y eut Héraclite que tout faisait pleurer. Au XVIIIe siècle, à côté du sarcastique Voltaire, il y eut l'enthousiaste Rousseau.

Pauvre enfant de Genève, tour à tour commis greffier, apprenti graveur, vagabond, laquais, séminariste, maître de musique, interprète, copiste, secrétaire d'ambassade, compositeur, caissier, Jean-Jacques Rousseau se trouva enfin jeté dans cette société parisienne où s'entre-choquaient les paradoxes les plus étranges, les négations les plus audacieuses.

Au spectacle de ces intempérances de la pensée, Rousseau s'indigna. La lecture de Plutarque, la solitude et le malheur avaient enraciné en lui la haine des frivolités mondaines, la passion des belles chimères, le culte des vertus républicaines, l'amour de l'égalité et de la liberté. Le hasard d'un concours fit éclater la tempête qui s'était lentement amassée en son âme; et, moitié à l'instigation de Diderot, moitié par une inspiration naturelle de son génie, il osa, lui, l'obscur aventurier, jeter l'anathème non seulement à l'art et à la science de son siècle, mais encore à tout art et à toute science. L'éloquence grondeuse de ce misanthrope surprit et charma la France. Illuminé par le succès, Rousseau entrevit sa mission et comprit que son heure était venue.

CHAPITRE II

ROUSSEAU CENSEUR DE L'ÉVOLUTION INTELLECTUELLE DE L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET DE L'ÉVOLUTION MORALE DE LA SOCIÉTÉ

Idées, lois et mœurs, tel est le fond de toute société. Rousseau a critiqué l'évolution intellectuelle de la société dans le *Discours sur les sciences et les arts;* il critiquera son évolution politique dans le *Discours sur l'inégalité des conditions;* il critiquera son évolution morale dans la *Lettre sur les spectacles*. Telle sera la première partie de son œuvre. Avant d'édifier, il fallait détruire. C'est ainsi qu'une logique secrète gouverne les grands hommes et assujettit à l'unité les productions d'un même génie.

Certes, il était juste de combattre cet égoïsme de l'esprit qui fait que l'homme, satisfait de savoir, se croit dispensé d'aimer, et, parce qu'il a des lumières, dédaigne d'avoir des vertus; il était juste d'attaquer cette insolence de l'autorité qui soumet le droit à son bon plaisir, ajoute aux inégalités naturelles les inégalités sociales, et fait d'un peuple le misérable jouet des caprices de quelques puissants; il était juste enfin de flétrir ces raffinements où se complaisent les sociétés vieillies, demandant à de dangereux spectacles l'oubli des devoirs de famille, et donnant la préférence à des jeux malsains de l'intelligence, à d'inquiètes jouissances des sens sur les joies tranquilles et pures du cœur et de la conscience.

Mais fallait-il confondre dans une même réprobation la culture de l'esprit et l'abus qu'on en peut faire; la société civile et le règne du despotisme; les plaisirs esthétiques et la dépravation morale?

Quelle est donc cette audace qui dénonce comme criminelle l'aristocratie de l'intelligence et proclame que *l'homme qui médite est un*

animal dépravé? Sans doute, être instruit n'est pas être vertueux. Suit-il de là que la connaissance ne soit pas un élément essentiel pour la sage pratique des devoirs? Il ne suffit pas de suivre sa conscience, il faut encore l'éclairer. A mesure que nous connaissons mieux les choses, le bien nous devient plus manifeste, et les motifs qui nous y inclinent augmentent en nombre et en force. Par suite, plus diminue l'ignorance d'un homme, plus il est probable que diminueront ses fautes. Il n'y a que probabilité, il n'y a pas certitude, parce que chacun de nous conserve toujours son libre arbitre. Mais groupez ces probabilités individuelles et considérez la totalité des hommes : ce qui n'était que probabilité pour chaque individu deviendra certitude pour la masse des individus, par suite de l'accumulation de toutes ces probabilités ajoutées les unes aux autres; dès lors, vous demeurerez convaincu que l'amélioration intellectuelle de l'humanité doit entraîner tôt ou tard son amélioration morale, et que les progrès du savoir servent à préparer, dans la mesure où le comportent notre fai-

blesse et nos inconséquences, le progrès de la vertu.

Il était logique, après avoir mis l'homme dans l'alternative d'être méchant ou bête, de préférer la vie animale à la vie civile. Mais y a-t-il rien de plus artificiel que cet homme primitif que Rousseau croit ressusciter, et qu'il crée de toutes pièces? Dans cet état de nature auquel il voudrait nous ramener, la vertu n'a point où s'exercer, et la vie morale est impossible. Sans doute, il y a là l'égalité; mais c'est l'égalité dans la bestialité. Je vois coexister des brutes, je ne vois pas vivre des hommes. A coup sûr, la société civile entraîne beaucoup de maux; mais elle est la condition de toute grandeur. Non seulement elle ne peut qu'être, mais encore elle doit être.

Maudire la société, c'était d'avance maudire l'esprit de société, et par suite les spectacles.

Il faut mettre les joies du foyer avant celles du théâtre. S'ensuit-il que le théâtre mérite d'être proscrit? Il y a des spectacles corrupteurs. S'ensuit-il que tous le soient? Qui ne sait que chez les hommes réunis le souffle moral est plus grand que chez chacun d'eux

isolé des autres? Une pièce noblement inspirée les charme, les exalte, les ravit.

Rousseau reprend cette thèse janséniste qu'*il faut sentir le moins possible pour pécher le moins possible*, et il tend à condamner tout ce qui rend la vie plus vivante. Ne voit-il pas que restreindre l'activité de l'homme, c'est restreindre l'exercice de sa vertu? Il faut régler l'âme, non l'appauvrir. Notre double devoir est de nous ouvrir à toutes les impressions, et de les purifier toutes par une volonté droite. Que notre épanouissement soit complet! Ne mourons pas dès cette vie pour éviter de mal vivre. Vivons bien, mais vivons!

CHAPITRE III

ROUSSEAU ADVERSAIRE ET RÉFORMATEUR DE LA CIVILISATION

Les spectacles, les institutions, les sciences et les arts sont autant de formes de la civilisation. Or, la civilisation est l'œuvre de l'homme. La maudire, c'est donc maudire la liberté humaine. De là l'axiome de Rousseau : L'homme naît bon ; la société le gâte. Ce qui revient à dire : En se faisant sociable, l'homme se fait méchant.

Mais d'abord, la société n'est pas l'œuvre arbitraire de l'homme ; elle est un produit spontané de la nature. Dès l'origine, le mutuel attrait des sexes a ébauché la famille ; un lien naturel s'est établi entre le père, la mère et les enfants, et il y a eu par suite un embryon de société, un commencement de civi-

lisation, qu'a développé la réciprocité croissante des sympathies et des besoins.

En outre, il est inexact de dire que l'homme naît bon. Dirons-nous, avec Hobbes, que l'homme naît méchant? Pas davantage. Il naît avec un mélange plus ou moins varié de bons et de mauvais penchants; et il possède deux tendances, l'une égoïste qui l'excite à tout se sacrifier, l'autre désintéressée qui l'excite aux sacrifices pour autrui. La société développe l'une et l'autre tendance: souvent elle nous rend pires, plus souvent elle nous rend meilleurs. Elle est le domaine où le libre arbitre est appelé à s'exercer. L'homme va multipliant ses créations et ses conquêtes; il associe aux plus grands vices les plus grandes vertus; et il sent que, s'il existe un âge d'or, il faut, pour l'atteindre, regarder en avant, non en arrière.

Après cet appel désespéré fait à la barbarie, il semble que Rousseau doit conclure qu'il convient de brûler les bibliothèques, les villes et les théâtres. Ses conclusions sont beaucoup plus modérées; car, chez lui, les sages retours de la raison suivent habituellement

d'assez près les fougueux écarts de la passion. Il trouve utile que les spectacles existent partout ailleurs qu'à Genève ; il veut bien que les sciences et les arts adoucissent la férocité des hommes qu'ils ont corrompus ; et, dans la cité, il ne condamne définitivement que les inégalités artificielles nées des conventions sociales.

Tout d'abord, Rousseau, exagérant les mauvais effets des spectacles, des lois, des sciences et des arts, tend à les proscrire absolument, et, avec eux, tout vestige de civilisation. C'est un médecin qui tuerait volontiers son malade pour le guérir. Mais le malade ne veut pas se laisser tuer ; la civilisation s'obstine à subsister. Rousseau s'occupera donc d'alléger le mal puisqu'il est inévitable ; et le voilà réformateur.

CHAPITRE IV

« LA NOUVELLE HÉLOÏSE »

Du moment où il s'agit non d'abolir la civilisation, mais de l'améliorer, il y a à introduire plus de sagesse dans les créations de la pensée, dans les lois et dans les mœurs. Nous abordons la seconde partie, la partie capitale, de l'œuvre de Rousseau. A la littérature, aux mœurs, à l'État, tels qu'il les a vus et flétris, Rousseau est amené à opposer l'art, la morale et la politique tels qu'il les comprend.

D'abord, en 1759, l'auteur du *Discours sur les sciences et les arts* publie *la Nouvelle Héloïse*. L'instinct de son génie lui fit commencer ce livre en un moment où son cœur troublé combattait les émotions d'un amour réel par les rêves d'un amour chimérique. Ses préoccupations de réformateur n'intervinrent

qu'après le premier jet. De là le contraste des dernières parties, où le philosophe veut retracer le triomphe du devoir, avec les deux premières, où la passion déborde et est maîtresse.

« J'ai vu les mœurs de mon siècle, dit Rousseau, et j'ai publié ce livre. » De fait, *la Nouvelle Héloïse* ne fut pas inutile à la société contemporaine. Elle opposa l'amour à la débauche des sens, et elle fit associer aux égarements du cœur le culte romanesque du devoir.

Force est bien de reconnaître que le roman de Rousseau est loin d'être un parfait exemplaire de cet art essentiellement moral qui semble pouvoir seul être toléré par l'auteur du fameux discours. Mais il est juste d'y signaler une vigoureuse protestation contre les mensonges sociaux et une saisissante apologie de la vie intérieure.

En nous présentant le tableau de la transfiguration produite dans une âme féminine par les obligations d'épouse et de mère, Rousseau écrit le poème du foyer domestique. Les détails, en apparence les plus prosaïques,

de la vie d'une maîtresse de maison se revêtent d'un charme exquis. Nul, autant que Rousseau, n'a donné de la saveur aux joies innocentes que la nature met à la portée de tous. De délicieuses peintures rendent sensible cette vérité que revenir aux mœurs pures et honnêtes est le secret de la félicité.

Puis, c'est une heureuse pensée de nous montrer, à côté d'une dévote qui intéresse par son touchant amour de la vertu, un athée rendu profondément sympathique par la hauteur de son esprit, la droiture de sa conscience et la bonté de son cœur. Dans la croyante apparaît une religion commandant le respect aux plus sceptiques ; dans l'incrédule apparaît une philosophie imposant l'admiration aux plus intolérants. D'où nous devons conclure qu'au lieu de voir dans tous les croyants des hommes sans raison et dans tous les athées des hommes sans mœurs, il faut les juger, non par leurs opinions, mais par leurs actes.

CHAPITRE V

RÉHABILITONS LA VIE RURALE

Dans *la Nouvelle Héloïse*, Rousseau ne se borne pas à opposer la franchise des cœurs vrais à l'hypocrisie des conventions mondaines ; il oppose aussi la vie simple des champs à la vie compliquée des villes. L'éloge de l'existence rurale est un thème qui lui est cher, comme plus tard à George Sand, et sur lequel il est souvent revenu avec une éloquence persuasive. De lui ont procédé ces goûts bucoliques qui se mêlèrent aux passions tragiques de la Révolution. De lui est dérivée l'habitude prise par les bourgeois et les ouvriers des villes de promener aux champs leurs loisirs, de s'y retremper, d'en rapporter des fleurs et de la verdure.

Que n'apparaît-il aujourd'hui un autre Rousseau qui proteste victorieusement contre la désertion des campagnes par une multitude de jeunes gens dont le rêve est de cesser d'être de vaillants et robustes agriculteurs pour s'engouffrer dans les villes où ils deviendront des bourgeois fainéants et ventrus !

L'agriculture étant la nourricière du genre humain, l'agriculteur est le maître du monde. C'est aux travailleurs de la terre, seuls capables de se suffire, que doivent recourir les autres travailleurs. L'immense atelier des champs prime les ateliers des villes, et, à la base des trésors de l'industrie et de l'art, il y a le grain de blé d'où se tire le pain.

L'une des grandes causes de la décadence de l'empire romain fut la désertion des campagnes. En vain Virgile écrivit-il les *Géorgiques*, sur la demande d'Auguste. Les lettrés admirèrent ce chef-d'œuvre; mais les paysans continuèrent à émigrer vers les villes et à grossir la *plèbe* réclamant du pain et des spectacles, comme aujourd'hui ils grossissent l'armée des *sans-travail*. Des appels ne sauraient suffire, si de bonnes lois et d'heu-

reuses réformes sociales ne viennent à l'appui.

Dans la belle antiquité, les plus illustres, les plus grands furent pâtres et laboureurs. Homère nous montre la fille du monarque des Phéaciens lavant le linge à la fontaine avec ses servantes. Gédéon s'occupait lui-même de battre son blé quand il reçut l'ordre d'être le libérateur d'Israël ; le roi Saül était en train d'atteler une paire de bœufs, quand il fut appelé dans le pays de Galaad pour la défense de la patrie; David faisait paître les brebis quand on vint le prendre pour le sacrer roi. Il y a peu de pays qui, en leur temps d'aimable simplicité, n'aient eu leur Cincinnatus, qu'on allait prendre à la charrue pour lui confier les missions les plus hautes.

De nos jours, les déracinés abondent qui délaissent *pâturage* et *labourage*, au risque de tarir *les deux mamelles de la France*, selon le mot de Sully. On se rue dans la servitude des places, qui ne vous ménagent le plus souvent que gloriole et pauvreté.

Est-il pourtant un bien plus précieux que l'indépendance du laboureur qui se contente

de peu, mais tire ce peu de sa propre terre et ne doit de comptes à personne?

La vie des champs est la vie la plus naturelle; et la vie naturelle est en même temps la plus heureuse.

Le poète latin avait bien raison de dire : BIENHEUREUX LES RURAUX, S'ILS SAVAIENT LEUR BONHEUR! Oui, heureux ceux à qui le sort a ménagé les douceurs d'une existence laborieuse, recueillie, simple et frugale, loin du brouillard et du tumulte des cités, dans la lumière et la paix des campagnes! La vie rurale est celle où s'approvisionnent les plus riches trésors de force physique et morale. Les champs sont la pépinière d'où sont sorties les personnalités les plus grandes par la parole, par la plume, par l'action, l'inépuisable réserve des hommes bien trempés pour tous les labeurs, toutes les endurances, toutes les luttes.

Parmi les débordements du rêve et du paradoxe, là se trouve la grande forteresse de L'ÉTERNEL BON SENS, LEQUEL EST NÉ *rural*.

Dès que la vie fiévreuse et factice des

villes nous laisse quelques loisirs, nous cherchons aux champs un refuge.

Et pourquoi?

C'est que là nous nous appartenons enfin, au lieu d'être tiraillés par ces mille servitudes que créent, dans les cités, les conventions de la vie sociale, et qui gaspillent le temps en puérilités.

C'est que là, en face du saint travail de la nature poursuivant lentement mais sûrement ses éternelles créations et ses innombrables transfigurations, au milieu des braves campagnards menant une vie frugale et bornant aux frontières de leur village l'horizon de leurs espérances, nous sommes induits à nous armer de foi et de patience; à nous déprendre des superfluités encombrantes et des folles ambitions; à aimer cette simplicité avenante qui fait fraterniser les hommes en bons enfants de Dieu; à voir combien sont méprisables tant de petites querelles qui nous font ennemis, quand nous devrions être tous unis pour les grandes tâches préparant une humanité plus noble et plus heureuse.

Peu à peu, nous nous imprégnons d'une vail-

lance sereine au contact de ces forts agriculteurs qui ne se piquent pas, eux, d'avoir des nerfs comme nos citadins ou nos citadines, et se contentent d'avoir du nerf, le nerf du perpétuel labeur et de l'inaltérable résignation.

C'est à cette robuste race d'hommes, perpétuant sur le sol héréditaire l'œuvre et les vertus des ancêtres, que la France et d'autres pays doivent qu'il n'y ait aucun danger à redouter de ces niveleurs du collectivisme qui dupent autrui ou se dupent eux-mêmes par la surenchère des promesses les plus irréalisables; font appel à la lutte des classes; entreprennent l'apothéose de la haine sous prétexte de fraternité; s'essaient à déraciner l'amour de la patrie sous prétexte d'amour de l'humanité; poursuivent cette destruction de la propriété individuelle qui serait le pire mal si elle n'était la plus heureuse des impossibilités, et rêvent d'un bagne social où pèseraient sur les travailleurs les plus intolérables tyrannies. Sophistes ou rêveurs, ce sont gens que le paysan ne prend pas et ne prendra jamais au sérieux.

CHAPITRE VI

L' « ÉMILE », OU L'ÉDUCATION SELON ROUSSEAU

Trois ans après *la Nouvelle Héloïse*, en 1762, parut l'*Émile*.

La *Lettre sur les spectacles,* où Rousseau invoquait contre l'esprit du monde l'esprit de famille, avait été comme la préface naturelle de cette grande étude sur l'éducation.

Les mœurs sont mauvaises parce que les hommes sont mauvais; et les hommes sont mauvais parce qu'ils se sont mutuellement corrompus. Rendez les hommes bons comme le comportent leurs instincts originels, et il y aura de bonnes mœurs. « Tout est bien, sortant des mains de l'auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme », dit

ici Rousseau; et Kant exprimera les mêmes idées en ces termes : « L'histoire de la nature commence par le bien parce qu'elle est l'œuvre de Dieu; l'histoire de la liberté commence par le mal parce qu'elle est l'œuvre de l'homme. »

Victime des abus de son libre arbitre, l'humanité est universellement détournée des droites voies de la nature. Il faut l'y ramener en élevant mieux nos enfants, ou plutôt en les aidant à bien s'élever eux-mêmes. *Suivez la nature*, tel était le dernier mot de l'antiquité. *Revenez à la nature*, tel fut le premier mot de la Renaissance. Rousseau reprend et développe ces profondes formules.

Durant le premier âge, l'éducation doit être essentiellement négative. Il s'agit simplement de faciliter, en levant tout obstacle, les leçons vivantes de la réalité, si bien que l'enfant soit instruit non par le raisonnement, mais par la force des choses.

Une fois l'adolescence venue, dans cet esprit qu'on aura préservé de tout égarement, il faudra faire pénétrer les principes essentiels

de la philosophie et de la morale, dont les choses lui auront déjà inculqué le pressentiment. C'est précisément à l'âge critique où les passions s'allument que devra avoir lieu cette révélation. On opposera ainsi à la dangereuse fièvre des sens les féconds enthousiasmes de la science et de la conscience. Tout d'abord, au moyen de l'expérience, on aura amené l'élève à prendre de bonnes habitudes; ensuite, au nom de la raison, on lui fera adopter ces habitudes comme des devoirs que Dieu lui prescrit et dont la vie future sanctionne l'accomplissement.

Le principe de Rousseau mettant l'enfant à l'école des choses est merveilleusement juste et fécond. Néanmoins il y a une certaine puérilité dans les artifices de ce précepteur qu'il nous représente toujours occupé à préparer les leçons improvisées du hasard; et l'on peut prévoir qu'un jour ou l'autre l'enfant pénétrera ses ingénieuses combinaisons.

L'auteur de l'*Émile* prétend substituer totalement l'œuvre de la nature à l'œuvre de la société. Mais ce maître qui dirige en secret

l'œuvre de la nature, qu'est-il donc sinon l'élève de la société; l'organe vivant de la civilisation? De fait, l'expérience n'est l'expérience qu'autant que le présent s'enrichit de tous les enseignements du passé. Pour faire de l'enfant un homme, il faut, directement ou indirectement, l'amener à bénéficier du laborieux apprentissage de l'humanité.

En même temps qu'il substitue à l'éducation par les mots l'éducation par les faits, Rousseau rétablit dans ses légitimes droits la spontanéité de l'enfant. Au lieu de cette discipline autoritaire qui n'obtient qu'une soumission hypocrite et qui n'est plus respectée sitôt qu'elle n'est plus redoutée, il préconise l'intelligente culture des bons penchants amoureusement développés sans aucune apparence de contrainte, et de plus en plus mûris sous le souffle fécond de la liberté. A ses yeux, l'épanouissement harmonieux et complet de toutes nos forces physiques, intellectuelles et morales, est le but de l'éducation. Son principal effet est de fixer dans la vertu tous nos sentiments et de nous rendre nécessaire la pratique du bien, en nous acheminant

à concevoir pour le mal un insurmontable dégoût.

Bien avant qu'il fît l'*Émile*, Rousseau avait tracé un plan d'éducation, récemment retrouvé dans les papiers de la famille Dupin. Il écrivait à M. Dupin, dont le fils l'eut pour précepteur, que la façon courante d'enseigner les enfants lui semblait insensée et ridicule. « On leur fait perdre trois ou quatre ans à composer de misérables thèmes, pendant qu'on est très assuré qu'ils ne trouveront pas deux fois en leur vie l'occasion d'écrire en latin. On leur apprend ensuite à faire des amplifications, c'est-à-dire qu'après leur avoir donné une pensée d'un auteur, on leur prescrit de la gâter en l'allongeant par le plus de paroles inutiles qu'ils peuvent trouver. On les exerce beaucoup sur l'histoire grecque et l'histoire romaine, et on les laisse dans l'ignorance la plus crasse sur celle de leur pays... On leur parle d'un Dieu en trois personnes dont aucune n'est l'autre et dont chacune est pourtant le même Dieu... ; du péché originel, pour lequel nous sommes punis très justement de fautes que nous n'avons pas com-

mises... ; en un mot, dans le temps même où l'on commence à cultiver leur raison, on leur fait faire à tout bout de champ les exceptions les plus étranges contre ses plus évidentes notions... »

Rousseau montre ensuite comment le jeune homme, amené par la réflexion à démêler la sottise de tout ce qu'on lui a enseigné, se fait une loi de l'oublier, et tend à parvenir au *même point d'ignorance* où il était à l'origine. En ce qui touche notamment la religion, se rappelant tant de *discours absurdes*, tant de *leçons inintelligibles*, il la regarde comme un conte de vieille femme; il met Jésus et la Vierge Marie au rang du Petit Poucet et de Cendrillon; il finit par « n'avoir dans l'esprit ni dans le cœur aucun principe de raison ni de conduite ».

On voit que les questions pédagogiques furent de bonne heure familières à Rousseau. Ce n'est pas de l'*Émile* que datent ses idées sur l'attentive éducation des sens, sur l'apprentissage de la patience et de la modération dans les désirs, sur la nécessité d'ouvrir le cœur à de nobles affections qui fassent déri-

ver le dangereux torrent de la sensualité, sur les effets bienfaisants de la nourriture végétarienne, sur le danger du trop prompt et trop grand usage des livres, qui nous induisent à penser d'après autrui quand il faudrait apprendre à penser par nous-mêmes.

Avant Rousseau, Vico, le grand théoricien de la philosophie de l'histoire, avait fort bien expliqué que le développement de l'imagination précède celui de la raison ; et il montrait la vérification de cette loi dans les progrès de la vie de l'homme comme dans les progrès de la vie des peuples. Mais c'est bien de Rousseau que date la réforme pédagogique initiant l'élève au maniement des idées pures par la vision préalable de réalités matérielles et d'images purement sensibles. On part de ce que la nature offre de plus terre-à-terre pour s'élever à ce que l'intelligence conçoit de plus sublime.

Rousseau ne se contente pas de demander que, tout d'abord, son élève soit aguerri à tous les exercices qui le feront agile et fort ; il veut aussi qu'on lui mette un outil entre les mains et qu'on en fasse un bon ouvrier

dans une spécialité quelconque. A l'école de Rousseau, la mode s'établit d'apprendre dès l'enfance un métier manuel. Louis XVI, par exemple, était un maître serrurier. Cela ne lui servit guère ; mais maints gentilshommes qui avaient été formés par jeu à diverses professions en firent leur gagne-pain, aux heures dures de l'émigration. Si Victor Hugo fut un excellent tapissier, si Saint-Marc Girardin fut un menuisier habile, il faut en faire remonter le mérite à cette opinion, trop vite tombée en désuétude, que chaque homme doit se reposer de son labeur intellectuel par un utile labeur mécanique.

En outre, Rousseau enseigne que la femme qui allaite son enfant devient deux fois sa mère. Son éloquent appel ressuscita la vie familiale dans une multitude de foyers où se perpétuait l'habitude de faire nourrir et élever les enfants hors de la vue de leurs parents. Même dans le plus grand monde, les mères mirent une sorte de coquetterie à devenir les nourrices de leurs enfants. De là une éclosion de joies et de tendresses qu'on ne connaissait pas. De là une tendance, peu à peu déve-

loppée, à voir d'un bon œil la disparition des privilèges familiaux fondés sur le sexe ou l'âge, et à accepter que la loi rendît juridiquement égaux ces enfants que les effusions de la vie en commun faisaient égaux dans le cœur de leurs parents. De là cette sollicitude constante des mères qui, apprises à être nourrices, apprenant à être éducatrices, se convertissent elles-mêmes en écolières pour suivre les études de leurs enfants, s'en font les *amies* et retranchent quelque chose aux habitudes traditionnelles de sévérité d'un côté et d'extrême respect de l'autre, pour mettre à la place un surcroît de confiante affection.

Il semblerait que Rousseau a voulu que l'utile influence de son œuvre fût comme une réparation de ses irréparables torts. Faisant sur lui-même un triste retour, l'auteur de l'*Émile* écrit ces paroles où il confesse implicitement sa plus grave faute et la condamne : « Celui qui ne peut remplir ses devoirs de père n'a pas le droit de le devenir... Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui dispensent un père de nourrir ses enfants

et de les élever lui-même. Lecteurs, *vous pouvez m'en croire*. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. »

CHAPITRE VII

LA PÉDAGOGIE RATIONNELLE AVANT ROUSSEAU

Les principes pédagogiques de Rousseau sont en partie ceux qu'avaient affirmés au XVIe siècle Rabelais et Montaigne, et qu'avait particulièrement repris Locke au XVIIe siècle. L'auteur de l'*Émile* s'inspire de ces trois maîtres, surtout du dernier, et aussi de Plutarque qui, dans ses traités moraux, consacre une étude très suggestive à l'éducation des enfants.

La pédagogie nouvelle, fondée sur la conception féconde de l'autonomisme, s'élevant graduellement du sensible à l'intelligible, procédant des faits aux idées, tenant toujours l'élève *au-dessus de son ouvrage* selon la maxime du père de Pascal, et visant à la pleine con-

cordance du développement de chacun avec sa nature, devait tôt ou tard supplanter cette pédagogie, à la fois savante et inintelligente, qui ne développe qu'une moitié de l'homme, qui procède des mots aux idées, et qui fait du disciple une machine mise en mouvement par le maître.

Fénelon, Bossuet, Nicole, Arnauld, Lancelot, Saci, Fleury, Rollin, tous ces grands instituteurs français, qui introduisirent à diverses doses dans l'éducation l'esprit de la méthode cartésienne, avaient en partie préparé les voies.

Sans doute, ces maîtres ne posaient pas en principe qu'il faut que l'enfant soit endoctriné le moins possible et qu'il apprenne par lui-même le plus possible. Néanmoins, ils tendaient visiblement à faire une certaine part à cette *maïeutique* des âmes qu'enseignait Socrate, l'antique précurseur de nos plus illustres pédagogues. De plus, eux aussi, ils pensaient que l'instruction, au lieu d'être sa fin à elle-même, n'est qu'un moyen pour arriver au perfectionnement de la raison, à la formation des caractères, au progrès de la

sagesse et de la moralité publique. Eux aussi (et en particulier Fénelon, quand il écrivait, à la suite de saint Jérôme, son remarquable *Traité sur l'éducation des filles*), ils s'accordaient à demander, avec Plutarque, que l'éducation de l'enfant commençât à partir de sa naissance, à ce moment où les impressions sont le plus profondes; qu'elle commençât même avant sa naissance, les parents pouvant prédéterminer par leurs mœurs les mœurs de leurs enfants. Ils voulaient qu'on donnât à la science un visage aimable, et qu'on rendît l'éducation attrayante, sans toutefois penser qu'il fût possible d'épargner à l'enfant l'apprentissage de la souffrance qui, de l'aveu de Rousseau, est indispensable à l'homme. Ils tendaient, quoique très imparfaitement, à recourir, dans l'étude des diverses sciences, aux procédés qui parlent aux sens, tels que l'emploi des cartes ou des tableaux, et à instituer des leçons de choses. Enfin, ils professaient une sorte de piété pour l'enfance, et, selon l'expression de Le Maistre de Sacy, ils n'avaient rien tant à cœur que de *s'accommoder aux petites âmes des enfants*.

CHAPITRE VIII

PESTALOZZI ET FRŒBEL DISCIPLES DE ROUSSEAU

Toutefois, ce n'est pas de tous ces glorieux maîtres, ce n'est pas même de Rabelais, de Montaigne, de Locke, c'est de Rousseau que se réclamera l'instituteur des instituteurs, l'immortel apôtre de la pédagogie moderne, Pestalozzi. Et avec raison. Rousseau est l'homme qui a le plus largement et le plus magistralement posé les grandes lignes du système de l'éducation rationnelle auquel appartient l'avenir.

Ses compatriotes français goûtèrent surtout dans l'*Émile* l'irrésistible appel, renouvelé de Plutarque, à l'adresse des mères qui dédaignent de nourrir leurs enfants, puis l'élo-

quente profession de foi du vicaire savoyard; mais ils remarquèrent peu ce qu'il y avait là de forte doctrine sur le développement psychologique et moral de l'être humain. C'est Kant, admirateur et disciple de Rousseau, c'est Fichte, ce sont les plus grands penseurs de l'Allemagne qui ont été les premiers à dignement apprécier l'*Émile* et à reprendre, non sans souvent les obscurcir, les formules du philosophe genevois.

A côté d'eux, en Suisse, Pestalozzi entreprit d'appliquer et d'élargir, en y introduisant d'utiles corrections, les théories de Rousseau. Il montra comment l'éducation doit consister plus en actes qu'en discours, plus en exemples qu'en préceptes. Il considéra l'être humain non comme un entonnoir à remplir indéfiniment, mais comme un organisme physique, intellectuel et moral, dont il faut, dès le premier bas âge, ménager le développement libre et progressif. Il mit en œuvre cette méthode tout expérimentale qui, prenant pour point de départ les données de l'observation psychologique, initie graduellement l'individu au bon gouvernement

de sa vie. Il enseigna à voir dans l'univers un vaste cabinet d'études, à faire de toutes choses une matière d'instruction, à se reposer d'un exercice par un autre, et à utiliser tous les moments de l'existence pour notre éducation intégrale et professionnelle, conformément à notre nature d'hommes et à notre fonction dans la société.

Son disciple Frœbel imagina, lui aussi, d'ingénieux moyens d'exercer utilement, dès la première heure de la vie, l'activité de l'enfant, qui est alors comme une urne destinée à garder toujours l'odeur de la première liqueur dont elle aura été imbibée. Il visa, en faisant marcher de front les enseignements pratiques les plus divers, au développement simultané de toutes les facultés dont le juste équilibre est nécessaire pour prévenir les défaillances, les erreurs et les fautes. Il chercha à convertir l'amusement en instruction par mille procédés analogues à l'usage de ces lettres en buis ou en ivoire que saint Jérôme conseillait de mettre entre les mains des enfants. Il encouragea les jeux, *chose sacrée* pour Pestalozzi, les jeux « où c'est la

nature qui parle, dit Montaigne, et qui doivent être jugés, non comme jeux, mais comme les plus sérieuses actions des enfants ». Il enseigna ce continuel apprentissage du bien penser et du bien faire, qui est tout en action et auquel tout aide, « la sottise d'un valet, une promenade, un propos de table », comme l'avait encore remarqué Montaigne. Enfin, il popularisa l'idée de ces *jardins d'enfants* que rêvait également Montaigne, quand il regrettait que les pauvres écoliers fussent élevés dans de sombres geôles, et non parmi les fleurs et la verdure.

CHAPITRE IX

DIFFÉRENCES ENTRE ROUSSEAU ET LES GRANDS ÉDUCATEURS SUISSES ET ALLEMANDS

Vivons pour nos enfants! Telle fut la maxime de ces grands éducateurs suisses. Chez eux, la pratique fut toujours pleinement d'accord avec la théorie. Ce mérite les distingue du trop faible Rousseau qui, en même temps qu'il donnait des règles pour l'éducation des enfants, envoyait les siens à l'hôpital.

Il y a une autre profonde différence. Les Pestalozzi et les Frœbel songeaient particulièrement aux enfants du peuple, tandis que Rousseau, qui d'ailleurs s'est occupé de l'éducation populaire dans ses œuvres poli-

tiques, faisait de son Émile un gentilhomme à qui un gouverneur spécial se consacrait tout entier. En cela, Rousseau suivait l'exemple de Locke, de Montaigne et de Plutarque. Ce dernier s'explique là-dessus bien naïvement : « On pourra, dit-il, m'objecter que je délaisse l'institution des pauvres enfants du peuple et que je donne des enseignements uniquement applicables aux nobles et aux riches. A ce reproche je réponds : Il me plairait que mes instructions pussent profiter à tous ; mais s'il y en a à qui, faute de moyens, mes préceptes ne puissent être utiles, je les prie d'en accuser la fortune, et non l'auteur de ces préceptes. Au surplus, il faut que les pauvres gens s'évertuent, et qu'ils tâchent de faire nourrir leurs enfants, sinon en la meilleure discipline possible, du moins en la meilleure qui sera à leur portée. »

Les éducateurs allemands, non moins que les éducateurs suisses, n'eurent garde de délaisser aussi facilement l'*institution des pauvres enfants du peuple*. Ils savaient que décupler les aptitudes personnelles de chaque

citoyen, c'est décupler la valeur de l'État. Ils savaient qu'un pays est grand non par l'étendue du territoire qu'il occupe, mais par les énergies qu'il renferme, de même qu'un individu est grand non par la taille qu'il mesure, mais par les qualités qu'il possède. Ils savaient que, si les générations arrivées à leur maturité ne peuvent se refaire, il dépend des instituteurs publics, pacifiques révolutionnaires, de transformer les générations nouvelles. Ils savaient enfin que, dans l'ordre moral, l'éducation est l'unique levier avec lequel on peut soulever le monde.

CHAPITRE X

L'ÉDUCATION NATIONALE

Quand ils avaient ainsi à cœur l'extension et les progrès de l'enseignement pour tous, petits et grands, hommes et femmes, les éducateurs suisses et allemands étaient fidèles aux inspirations d'un Luther instruisant le soir les petits enfants, ou d'un Mélanchton particulièrement préoccupé de multiplier les écoles ; et ils se conformaient à l'esprit de la religion réformée qui a pour base la lecture d'un livre librement interprété par tous.

En France, au contraire, quoiqu'elle ait été originairement secondée par les *petites écoles* instituées dans diverses paroisses, et par les *écoles chrétiennes* dues au charitable

abbé de la Salle, l'instruction primaire a eu pour principaux promoteurs des hommes indifférents ou hostiles à la religion dominante.

La monarchie prodiguait les millions pour la maison du roi et refusait tout à l'école. Les hommes de la Révolution prendront en main la cause de l'instruction universelle et ne reculeront pour elle devant aucun sacrifice.

La Constituante s'occupera des moyens d'assurer à tous les enfants, sans distinction, les enseignements susceptibles de faire d'eux des hommes, et elle précisera, dans le projet de loi préparé par Talleyrand, le but essentiel des écoles primaires qui est d'*enseigner à tous les enfants leurs premiers et indispensables devoirs, de les pénétrer des principes qui doivent diriger leurs actions, et d'en faire, en les préservant des dangers de l'ignorance, des hommes plus heureux et des citoyens plus utiles*. Pour Talleyrand, en tête des programmes de l'instruction publique devait figurer la morale, « *enseignée comme une science véritable* ».

Les Girondins et les Montagnards professeront à l'envi qu'il faut avoir beaucoup d'hommes instruits pour avoir de bons citoyens; que la servitude et la superstition sont filles de l'ignorance; que savoir, c'est s'affranchir; qu'apprendre à raisonner, c'est s'initier à la connaissance des droits de l'homme; que l'amélioration des lois dépend du progrès des lumières. Danton s'écriera qu'*après la paix, le premier besoin du peuple c'est l'instruction*, et que, *pour ensemencer le grand champ de la République, il ne faut pas marchander le prix de la semence*. Et nous verrons Condorcet chargé par l'Assemblée législative de réglementer en un vaste projet l'organisation générale de l'instruction publique, qu'il s'agissait de rendre accessible à tous.

L'éducation nationale impliquant l'éducation en commun, les pédagogues suisses, allemands et français, qui continuèrent Rousseau, évitaient l'espèce d'isolement dans lequel l'auteur de l'*Émile* tient son élève.

Sans doute l'éducation en commun, si

l'on n'y prend garde, a ses dangers pour les mœurs ; mais elle offre ce grand avantage, comme le faisait remarquer l'abbé de Saint-Pierre, que « les pareils s'y entre-corrigent et s'y entre-polissent les uns les autres dans leur commerce, à peu près comme les cailloux raboteux se polissent et s'arrondissent dans la mer par le frottement journalier ». Il est bon que les enfants vivent avec des compagnons du même âge qui sauront ne pas les flatter. Il est bon que les diverses classes de la société soient fondues en une même famille dans les écoles, dans les gymnases, où se fera l'apprentissage de l'égalité sociale. Il est bon que les écoliers, à la fois indépendants et responsables vis-à-vis les uns des autres, apprennent à compter sur eux-mêmes et bénéficient de cette éducation mutuelle qui résulte du libre jeu et du perpétuel conflit des intelligences et des caractères.

CHAPITRE XI

LA NATURE DE LA FEMME SA VOCATION ET SON ÉDUCATION SELON ROUSSEAU

L'élève de Rousseau n'est pas destiné à rester toujours solitaire. Un moment arrive où son maître le fait entrer dans le monde. C'est là qu'il cherchera une compagne.

A ce jeune homme sain, dispos, robuste, plein de raison et d'humanité, aimant le beau, faisant le bien, exempt du joug des passions et de l'opinion, possédant tous les talents utiles et plusieurs talents agréables, indifférent aux richesses, formé à vivre de son travail, et qui sera toujours à sa place où que le mette la fortune, il faut une femme digne de lui. Or une telle femme ne saurait

être formée par la discipline usuelle qui nourrit les jeunes personnes dans toutes sortes de préjugés, les livre à l'influence des goûts malsains, les passionne pour de frivoles amusements, et, quand elles sortent de ces pensions qui sont de véritables écoles de coquetterie, les introduit dans le monde sous la direction d'une mère souvent plus folle qu'elles.

Voyons donc comment doit être élevée la femme vraiment naturelle, qui réalisera l'idéal de son sexe et qui méritera ainsi d'être unie à l'homme modèle, à *Émile*.

L'éducation de la femme doit être conforme à sa nature. Sa nature est-elle identique à celle de l'homme? Pas absolument. En tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme est homme : elle a mêmes organes, mêmes besoins, mêmes facultés. En ce qui tient au sexe, la femme ressemble à l'homme et en diffère. Bien démêler ce qu'ils ont de commun et ce qu'ils ont de distinct, ce qui leur vient de l'espèce et ce qui leur vient du sexe : voilà l'essentiel. Au surplus, il ne s'agit

pas de sacrifier l'un à l'autre. « En ce qu'ils ont de commun, dit Rousseau, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent, ils ne sont pas comparables. »

D'abord, il est évident que la femme et l'homme sont faits l'un pour l'autre. Leur dépendance est mutuelle. Toutefois, selon Rousseau, l'homme subsisterait plutôt sans la femme que la femme sans l'homme. « Les hommes, dit-il, dépendent des femmes par leurs désirs ; les femmes dépendent des hommes et par leurs désirs et par leurs besoins. »

Il en est de leurs rapports moraux comme de leurs rapports physiques. Le propre de l'homme est d'être *actif* et *fort* ; le propre de la femme est d'être *passive* et *faible*. Destinée à être subjuguée, la femme s'appliquera à plaire pour manier cette force qui la domine et pour se faire de ses charmes une irrésistible puissance. Plus elle se sentira faible, plus elle tâchera d'être adroite. Or, quels mobiles son adresse pourra-t-elle mettre en œuvre, sinon les passions de l'homme? Elle s'efforcera d'en attraper le mécanisme. Elle

saura étudier et pénétrer non pas l'homme en soi, mais les hommes, et plus particulièrement ceux parmi lesquels elle vit. Elle lira dans leurs regards, dans leurs gestes, et, par ses discours, par son attitude, par ses actes, elle les mènera, sans rien en témoigner. Les femmes possèdent l'art d'entraîner les hommes à vouloir tout ce qui leur est nécessaire ou agréable; et elles règnent en se faisant commander ce qu'elles veulent faire. C'est cette puissance de séduction, due à leur esprit et à leur beauté, qui les empêche d'être esclaves.

Par cela même que son grand intérêt est de plaire, la femme ne doit jamais heurter de front l'opinion. Elle est assujettie aux jugements humains; elle ne saurait les braver sans se perdre. Ainsi, il ne lui suffit pas d'être sage, il faut qu'elle soit reconnue pour telle, et qu'elle soigne sa réputation autant que sa conduite. « L'homme, en bien faisant, dit Rousseau, ne dépend que de lui-même et peut braver le jugement public; mais la femme, en bien faisant, n'a fait que la moitié de sa tâche, et ce qu'on pense d'elle ne lui importe pas moins que ce qu'elle est en effet. »

L'éducation de la femme, à la fois reine et sujette, doit être conforme à sa double vocation. D'une part, cette éducation sera éminemment relative aux hommes, que la femme a mission d'élever jeunes, de soigner grands, de conseiller, de consoler, de rendre heureux ; d'autre part, elle tendra à développer ces agréments qui sont comme la revanche de l'infériorité de la femme et qui la font souveraine.

Selon Rousseau, on ne saurait trop tôt exercer les jeunes filles à la contrainte. Destinées à subir le joug sévère des bienséances, à soumettre leurs fantaisies aux volontés d'autrui, à s'oublier et à se dévouer, elles doivent être accoutumées à la gêne, afin que plus tard elle ne leur coûte rien. L'apprentissage de la docilité et de la douceur convient à qui est fait pour la dépendance.

Pour contenir les jeunes filles, on insistera moins sur la différence du bien et du mal que sur l'impression que produisent l'un et l'autre. On ne leur dira pas comme à des garçons : *à quoi cela est-il bon?* mais : *quel effet cela fera-t-il?* Il faut de bonne heure les

remplir de cette idée qu'elles sont assujetties à l'opinion.

Toutefois, Rousseau veut bien qu'on leur explique qu'il existe une règle antérieure et supérieure aux jugements sociaux, et que c'est elle qui donne son prix à l'estime des hommes. L'opinion seule ferait d'elles des femmes fausses, moins soucieuses d'être honnêtes que de le paraître. S'il s'y joint le sentiment moral, elles auront cette vraie délicatesse qui associe au respect de l'honneur du monde le culte sincère des bonnes mœurs.

De là suit la nécessité de cultiver un peu la raison des femmes. Mais on se souviendra que, quoique douées de bon sens, elles ne sont guère capables d'un solide raisonnement; et on n'aura garde de pousser trop loin une culture peu compatible soit avec les fonctions de leur sexe, soit avec la simplicité d'allure qu'impose à la femme *la primauté du mari*.

Au fond, si les mœurs publiques étaient vraiment simples et saines, Rousseau ne trouverait pas mauvais que la femme fût formée aux seuls travaux de son sexe et qu'on la laissât ignorante sur tout le reste. L'oie blanche semble

être son idéal. Mais tel est le malheur des temps qu'une Agnès risquerait fort d'être victime de la corruption générale. Il est bon, dans ces *siècles philosophes,* qu'une femme sache par avance et ce qu'on peut lui dire et ce qu'elle en doit penser. Rousseau en conclut qu'il y a lieu de mettre les jeunes filles au courant de nos institutions et de nos usages. Mais il faudra qu'elles s'abstiennent de se faire des convictions originales, surtout en matière religieuse.

Par cela même que la conduite des femmes est asservie à l'opinion publique, leur croyance doit être asservie à l'autorité. Il ne leur appartient pas de juger par elles-mêmes.

Vrai contempteur des femmes, qui pourtant l'ont singulièrement admiré, Rousseau estime qu'elles n'ont qu'à *recevoir la décision des pères et des maris, comme celle de l'Église.* Peu importe que leurs chefs naturels imposent à leur foi une fausse religion. « La docilité qui soumet la mère et la fille à l'ordre de la nature efface auprès de Dieu le péché de l'erreur. »

Reste que celui qui initie la femme aux

questions religieuses procède avec sagesse. S'il est prudent, il négligera ces dogmes mystérieux qui sont pour nous des mots sans idées; il se persuadera qu'il n'y a d'utile à savoir que ce qui nous apprend à bien faire, et il maintiendra son enseignement dans le cercle étroit des doctrines qui touchent à la morale. En même temps, comme la femme est portée aux extrêmes, ce maître circonspect s'appliquera à obtenir que, réunissant la sagesse à la piété, elle ne soit ni dévote, ni libertine.

Former les femmes à être dociles n'est que la moitié de leur éducation. Il faut aussi les former à être agréables. Dans ce but, en même temps qu'on leur apprendra, comme en jouant, la couture, la broderie, la dentelle, la tapisserie, on les formera à s'acquitter exactement de tous les soins de leur sexe. On les habituera à se parer avec grâce sans imiter ces désœuvrées qui font de la toilette l'occupation de leur vie; on les encouragera aux jeux et aux ris; on leur enseignera tous les arts d'agrément.

Rousseau reconnaît que les moralistes

chrétiens ont tort quand ils interdisent aux femmes les chants, les danses, les amusements du monde. C'est vouloir les rendre maussades, grondeuses, insupportables, et inspirer à leurs maris une dangereuse indifférence. Le tort des hommes religieux est de convertir les devoirs en obligations impraticables ou vaines, à force de les exagérer. Par exemple, il y a sur la chasteté un jargon dévot dont on rebat les oreilles des jeunes filles sans produire la persuasion. « Jamais, dit Rousseau, une jeune et belle personne ne méprisera son corps ; jamais elle ne s'affligera de bonne foi des grands péchés que sa beauté fait commettre ; jamais elle ne pleurera sincèrement devant Dieu d'être un objet de convoitise ; jamais elle ne pourra croire que le plus doux sentiment du cœur soit une invention de Satan. Donnez-lui d'autres raisons en dedans et pour elle-même ; car celles-là ne pénétreront pas. »

Aimable et sage, la femme inspirera à l'homme le respect et l'enthousiasme. Que ne peuvent de chastes attraits ! Plus les hommes sont civilisés, plus ils s'accordent à

révérer dans les femmes les juges naturels du mérite, plus aussi ils sont prêts à tout entreprendre pour obtenir leur estime.

Cet ascendant du sexe est un ressort qui, bien mis en œuvre, produit les plus grandes choses. De la femme dépendent, outre la première éducation des hommes, leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur. Aussi, Rousseau trouve-t-il admirable la relation sociale des sexes. « De cette société, dit-il, résulte une personne morale, dont la femme est l'œil et l'homme le bras ; mais avec une telle dépendance réciproque, que c'est de l'homme que la femme apprend ce qu'il faut voir, et de la femme que l'homme apprend ce qu'il faut faire. Si la femme pouvait remonter aussi bien que l'homme aux principes, et que l'homme eût aussi bien qu'elle l'esprit des détails, toujours indépendants l'un de l'autre, ils vivraient dans une discorde éternelle, et leur société ne pourrait subsister. Mais, dans l'harmonie qui règne entre eux, tout tend à la fin commune. On ne sait lequel met plus du sien ; chacun suit l'impulsion de

l'autre, chacun obéit, et tous deux sont les maîtres. »

Quelque brillant que soit le tableau qu'il trace de l'harmonie des deux sexes, Rousseau est injuste pour la femme. Ni l'infériorité intellectuelle et morale, ni l'assujettissement domestique et social auxquels il la condamne ne sont conformes à la nature et au droit.

Toutefois, ses idées représentent un réel progrès, si on les compare soit aux préjugés consacrés par les institutions et les usages de la plupart des peuples, soit aux doctrines de saint Paul, saint Grégoire, saint Jean Chrysostôme, saint Cyprien, saint Paulin, soit aux décisions de ce concile du VIe siècle qui déclarait les femmes placées d'un degré au-dessous de l'espèce humaine, ou de ce concile, tenu en 816, à Aix-la-Chapelle, qui anathématisait le sexe féminin comme étant la *porte de l'enfer* et le *chemin de l'iniquité.*

CHAPITRE XII

LA FEMME SELON DIDEROT CONDORCET, MILL ET PROUDHON

Des idées de Rousseau se rapprochent les idées de Diderot sur le même sujet.

Diderot prend à partie le rhéteur Thomas, coupable d'avoir consacré aux femmes un livre lourd *qui n'est d'aucun sexe*. « Quand on écrit des femmes, dit Diderot, il faut tremper sa plume dans l'arc-en-ciel et jeter sur ses lignes la poussière des ailes du papillon. »

Puis, joignant l'exemple au précepte, dans quelques pages pleines de verve, il nous montre les femmes ayant moins de raison et plus d'instinct que les hommes ; habituées à lire dans le grand livre du monde plutôt que

dans les petits livres des auteurs; facilement livrées à l'impression du moment; ignorantes, légères et têtues (comme le disait saint Jérôme); dominées par la crainte du ridicule; éminemment sensibles à la contagion de l'exemple; s'assouplissant aux changements de vie les plus divers; disposées aux plus brûlantes exaltations de l'amour, de la jalousie, de la tendresse maternelle et du sentiment religieux; couvant leurs passions au milieu d'occupations frivoles et d'une nonchalante oisiveté; capables de tout supporter pour la satisfaction de leur vanité ou de leur orgueil; constantes, dissimulées, machiavélistes, exemptes de scrupules dans les projets qui leur tiennent au cœur; plus civilisées que l'homme en dehors et demeurant au dedans de vraies sauvages; animées d'une haine profonde et secrète contre le despotisme masculin; enfin, également extrêmes dans leur force et dans leur faiblesse, et portant écrit sur le front le mot de l'Apocalypse : *Mystère.*

Mais n'est-ce pas à l'imprévoyance et à l'injustice des hommes qu'il faut faire remonter

en grande partie les défauts des femmes? Diderot le pense. Il prend en pitié le sort fait aux femmes, négligées et toujours contraintes dans leur éducation; privées de toute instruction sérieuse ; presque exclusivement apprises à « bien porter la feuille de figuier qu'elles ont reçue de leur première aïeule » ; réduites au silence et à la frivolité par le despotisme des convenances établies; ne s'affranchissant de la tyrannie des parents que pour subir la tyrannie d'un époux; délaissées par leurs enfants ; nulles dans la cité; se consolant de leur néant par la dévotion, leur principal refuge; victimes des cruautés de la loi civile encore plus que des cruautés de la nature, et traitées par le code comme des enfants imbéciles. Le philosophe s'indigne de toutes ces misères par lesquelles la société a aggravé les maux qui sont le triste apanage du sexe féminin. Il voudrait voir les femmes affranchies de toute servitude et partout sacrées.

Les revendications vagues de Diderot se préciseront sous la plume de Condorcet. Ce savant penseur voit l'humanité sous les

mêmes traits, avec les mêmes droits et avec la même puissance de progrès indéfini, dans l'homme et dans la femme ; il n'admet pas comme naturelles les imperfections qu'on relève dans leur façon de penser et de sentir ; il ne comprend pas qu'une certaine diversité dans l'organisation physique puisse créer une infériorité sociale ; il ne conçoit d'autre origine à l'inégalité établie que l'abus de la force peu à peu étayée par toutes sortes de sophismes ; il appelle de ses vœux l'entière destruction des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une inégalité de droits funeste à celui même qu'elle favorise ; il montre comme conséquence de la révolution qu'on devrait opérer dans les usages et dans les lois l'accroissement des vertus domestiques qui sont le fondement de toutes les autres, les progrès de l'instruction rendue vraiment générale, la disparition de beaucoup d'injustices, de cruautés et de crimes provoqués par l'antagonisme artificiel des deux sexes.

Au XIX[e] siècle, Condorcet sera continué, en même temps que par Saint-Simon et ses dis-

ciples, par Stuart Mill, dont les réflexions sont l'aboutissement naturel de la philosophie du XVIIIe siècle.

Pourquoi adhérer aveuglément à la coutume et au sentiment général, au lieu de se demander si la subordination d'un des deux sexes n'est pas irrationnelle et funeste? On n'a pas expérimenté le régime de l'égalité; et le régime de l'inégalité dérive de l'état d'assujettissement où, dès les premiers temps, la femme a été mise par l'homme, plus fort qu'elle. En se constituant, la société a légalisé le fait brutal.

L'esclavage, originairement fils de la force, s'est soutenu, durant de longs siècles de lumières. A plus forte raison a dû se perpétuer une oppression à laquelle sont intéressés tous les individus du sexe masculin, roturiers ou nobles, petits ou grands.

Ici les maîtres ont sur leurs sujettes, intimement unies à eux, tous les moyens de corruption et d'intimidation. « Ils leur représentent, dit Stuart Mill, la faiblesse, l'abnégation, l'abdication de toute volonté dans les mains de l'homme, comme l'essence de la

séduction féminine. » Surgit-il des révoltées? Adieu pour elles les plaisirs et les douceurs de la vie. Évidemment, si un système d'autorité a eu chance de durer, c'est celui-là.

Mais c'est là une domination naturelle, dira-t-on. — Oui, comme était naturelle la vieille division des maîtres et des esclaves, admise et justifiée par les esprits les plus avancés de l'antiquité, notamment par Aristote. Les préjugés sont bien lents à se modifier. Imagine-t-on qu'au moyen âge les serfs émancipés et les bourgeois élevaient la prétention de partager l'autorité? Non; ils demandaient uniquement qu'on reconnût quelques bornes au pouvoir de les martyriser. Contre nature signifie contre l'usage. Tout ce qui est habituel paraît naturel. Certains peuples ne peuvent croire que l'Angleterre ait une reine à sa tête. Les Anglais trouvent naturel qu'une femme soit sur le trône ; ils ne trouveraient pas naturel qu'une femme fût au parlement ou à l'armée.

Au surplus, pourquoi ne pas laisser le triage des aptitudes et des fonctions se faire

sans entraves? Au système prohibitif, qui réglementait tout et établissait des incapacités en tout, la science sociale substitue de plus en plus, pour le grand profit de la chose publique, le principe de la liberté individuelle et de la concurrence universelle, qui permet à chacun de suivre, à ses risques et périls, la vocation que lui marquent ses aptitudes, ses goûts et ses intérêts. Puisque, dans tout le reste, on refuse à l'autorité le droit de décider par avance, sur quelque présomption générale, que certains individus ne sont pas propres à faire certaines choses, pourquoi admettrait-on une exception au détriment des femmes, pour le seul fait de leur naissance? La concurrence ne suffira-t-elle pas pour leur interdire tout ce qu'elles ne peuvent faire aussi bien que les hommes, leurs compétiteurs naturels? Il ne s'agit d'obtenir ni primes, ni droits protecteurs. Il s'agit d'abolir les primes et les droits protecteurs dont jouissent les hommes.

De fait, on ignore la nature des deux sexes tant qu'on les observe dans les rapports réciproques où ils sont actuellement. Ce qu'on

appelle aujourd'hui la nature de la femme est un produit éminemment artificiel : c'est le résultat d'une compression forcée dans un sens, et d'une stimulation contre nature dans un autre sens. Nous ne saurons ce que sont et ce que valent foncièrement les femmes que lorsque les institutions sociales les autoriseront à développer leur originalité aussi librement que l'homme.

C'est un détestable raisonnement que celui qui consiste à décider que les femmes, étant appelées à être épouses et mères, doivent être particulièrement formées à bien remplir le rôle d'odalisques et de servantes. Il est fatal qu'il y en ait parmi elles qui lisent, qui réfléchissent, qui joignent au talent le caractère, et qui protestent.

Que doivent-elles penser du mariage tel qu'il est réglementé, et de leur exclusion des fonctions publiques? Pour elles, se marier, c'est se donner un maître. On objectera que les hommes valent souvent mieux que les institutions, et l'on opposera un grand nombre de maris qui n'usent pas du pouvoir tyrannique que les lois leur concèdent. Mais là

n'est pas la question. Ce sont les méchants qu'il faut avoir en vue dans l'établissement des lois. Songe-t-on à tant d'hommes qui ne s'élèvent guère au-dessus des brutes? Songe-t-on à ces natures vulgaires qui réservent le côté violent, morose, ouvertement égoïste de leur caractère, pour les personnes privées du pouvoir de leur résister? Remarque-t-on que la loi du mariage assure à tous ces despotes la possession d'une victime?

Quand il s'agit de sociétés commerciales, la loi n'exige pas qu'un des associés dirige les affaires. Pourquoi établirait-elle une autorité prépondérante dans la société conjugale? Les pouvoirs et la responsabilité des associés ne peuvent-ils pas se partager d'un commun accord, ici comme là?

Non seulement l'égalité légale est seule conforme au bien des époux et à la justice, mais c'est encore l'unique moyen de faire de la vie en commun un vrai foyer d'éducation morale. Là où la société n'est pas entre égaux, on ne peut que s'initier à une morale d'esclave dont les préceptes réglementent le commandement et l'obéissance.

Au régime de la force, notre temps vise à substituer le régime du droit. Par suite, à la famille école de despotisme, où les vertus du despotisme mais aussi ses vices sont plantureusement nourris, il faut substituer la famille école d'égalité et de liberté où l'on sera initié aux vertus nécessaires dans toutes les autres associations.

L'égalité de la femme et de l'homme, dans la famille, implique la même égalité dans l'État. C'est surtout pour maintenir l'épouse subordonnée à l'époux qu'on interdit aux femmes certaines fonctions et certaines occupations, apanage du sexe fort. Mais de quel droit décréter l'incapacité d'une moitié de la race humaine? De quel droit décider que les femmes, étant nées femmes, ne peuvent devenir capables et dignes de remplir des emplois légalement ouverts aux membres les plus stupides et les plus vils de l'autre sexe? Si l'on passe en revue les divers temps et les divers pays, il faut bien reconnaître que beaucoup de femmes se sont montrées aptes à faire tout ce que font les hommes, sinon avec une perfection qui les élevât au premier

rang, du moins avec succès et honneur. Ordonner que des personnes soient, pour le seul fait de leur naissance, privées du droit de participer aux élections, c'est se permettre l'ostracisme le plus injustifiable, puisque la possession d'une voix, dans le choix des personnes par qui on doit être gouverné, est une arme de protection qu'on ne saurait refuser même aux gens les plus incapables de se gouverner eux-mêmes. Ordonner que des personnes soient, pour le seul fait de leur naissance, exclues d'une profession, c'est léser ces personnes, méconnaître les vocations possibles, et enlever un utile stimulant à l'émulation générale par une injuste limitation du nombre des compétiteurs.

Répondra-t-on que la majorité des femmes ne se plaint pas? C'est vrai, parce qu'elles sont façonnées au joug, et aussi parce qu'elles sentent que leur révolte serait regardée du même œil que jadis l'insurrection d'un sujet contre son roi. Leur silence favorise le maintien d'un inique privilège ; il ne le rend pas moins inique. Les femmes enfermées dans les harems des Orientaux ne se plaignent pas

non plus de ne pas jouir de la liberté des femmes européennes ; elles trouvent même celles-ci horriblement effrontées. Mais, qu'importe que les victimes réclament ou se taisent ? Il y a une immense injustice à réparer ; et de cette réparation résultera le plus grand bien, pour l'homme autant que pour la femme.

Les penchants égoïstes de l'homme puisent leur principale force dans la constitution actuelle des rapports de la femme avec lui. « Songez, dit Stuart Mill, à ce que doit penser un garçon qui passe à l'âge d'homme avec la croyance que, sans mérite aucun, sans avoir rien fait par lui-même, fût-il le plus frivole et le plus sot des hommes, il est, par sa seule naissance qui l'a fait du sexe masculin, supérieur de droit à toute une moitié du genre humain sans exception, où se trouvent pourtant comprises des personnes dont il peut, chaque jour et à toute heure, sentir la supériorité sur lui ? » Le voilà qui apprend petit à petit à s'estimer supérieur à sa mère, de quelques ménagements qu'il l'entoure et quelque respect qu'il

lui témoigne. Le voilà qui s'accoutume à affecter un majestueux sentiment de supériorité sur l'épouse qu'il admet à l'honneur de l'avoir pour son seigneur et maître. Est-il rien de plus corrupteur?

Le préjugé masculin est aussi dangereux, aussi démoralisant que le préjugé du roi ou du noble qui se croit meilleur que tout le monde pour être né roi ou être né noble. Tant que vous admettrez le droit du plus fort au cœur même de la société, vous cultiverez des sentiments qui annuleront toutes vos tentatives pour faire reposer les relations humaines sur ce principe que le faible a les mêmes droits que le fort.

Puis, ouvrir aux femmes le même champ d'activité qu'aux hommes, ne sera-ce pas doubler la somme des énergies intellectuelles et morales que l'humanité aura à son service? En leur assurant une éducation meilleure et plus complète, qui les rende aussi capables de comprendre les affaires, la politique et les hautes questions de philosophie que les hommes de la même position sociale, on leur donnera la conscience d'être des per-

sonnes comme les autres. Dès lors, elles cesseront de s'enfermer dans le culte des petits intérêts de leur entourage ; elles ne feront plus des frivolités leur principal domaine ; elles se dévoueront aux grandes questions de justice qui passionnent les hommes. Par là même, l'influence de la femme sur l'homme, qui a toujours été considérable, sera rendue plus virile et plus salutaire, et l'on verra disparaître entre l'homme et la femme cette énorme différence d'éducation et de caractère qui rend si difficile l'union des pensées et des sentiments, idéal du mariage.

Aujourd'hui, il est rare qu'un homme et une femme trouvent l'un dans l'autre cette sympathie réelle de goûts et de désirs sur les choses de tous les jours, qui est le lien solide d'une association véritable. Tout au plus arrive-t-il que l'homme obtienne le simulacre de cet accord, en choisissant une femme d'une si complète nullité qu'elle n'a ni inclination, ni aversion, et se sent tout aussi disposée à une chose qu'à une autre, pourvu qu'on lui dise ce qu'elle a à faire.

Les mauvais effets d'une trop grande dissemblance sont aggravés par l'infériorité fréquente de l'épouse vis-à-vis de l'époux. Toute compagnie qui n'élève pas rabaisse. Le mari cesse peu à peu de s'intéresser à ce qui n'a pas d'intérêt pour sa femme ; il ne se perfectionne plus ; il dégénère.

Quelle féconde harmonie dans le mariage de deux personnes instruites, partageant les mêmes opinions, poursuivant les mêmes fins, égales par la ressemblance des facultés et des aptitudes d'ailleurs diversement développées, se stimulant, se guidant, se corrigeant, se perfectionnant l'une l'autre ! « *La régénération morale de l'humanité*, dit avec raison Stuart Mill, *ne commencera réellement que lorsque la relation sociale la plus fondamentale sera mise sous la règle de l'égalité, et lorsque les membres de l'humanité seront formés à prendre pour objet de leur plus vive sympathie un égal en droits et en lumières.* »

Les maux que l'incapacité qui frappe les femmes fait à elles, aux hommes, à la société, sont sûrs. Les maux qu'on redoute de l'abandon des préjugés masculins et de la consé-

cration des droits aujourd'hui méconnus d'une moitié de l'espèce humaine sont chimériques. Cessons d'outrager et d'appauvrir l'humanité. Universalisons enfin l'application de ce principe capital : on ne peut restreindre la liberté d'un être humain que pour lui demander compte des maux réels qu'il a causés en s'en servant.

Telle sera la doctrine de Stuart Mill, qu'il y a lieu d'appeler le père du féminisme.

La même opposition qui existe, sur la grave question des femmes, entre Condorcet et Rousseau, s'est reproduite, mais plus accusée, entre Stuart Mill et Proudhon.

Proudhon, plébéien laborieusement parvenu, comme Rousseau, égal à Rousseau par la sève démocratique, l'humeur paradoxale, la fougue révolutionnaire, supérieur par le caractère, inférieur par le génie, a spécialement parlé des femmes dans son principal ouvrage *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*; et dans son ouvrage posthume, *la Pornocratie*.

Il explique que l'homme, par la puissance

du travail, par le privilège du génie, par le sens de la justice, est à la femme comme 27 est à 8; mais que la femme, de son côté, par ses agréments, par sa finesse, par sa tendresse, est à l'homme comme 27 est à 8. Il oppose à la prééminence de la *force* masculine la prééminence de la *beauté* féminine dans l'ordre physique, intellectuel et moral, et reconnaît là deux valeurs très différentes, mais équivalentes, qui, par le pacte indissoluble du mariage, se complètent l'une l'autre, pour donner un organe à la justice, vu que c'est la mission de la femme de porter l'homme à la réalisation du droit par l'attrait de la beauté. Enfin, dans la famille et dans la cité, il subordonne la femme à l'homme, détenteur naturel du pouvoir. Ménagère ou courtisane, voilà ce que la femme peut être.

Certes, Proudhon consacre de remarquables pages à l'exaltation esthétique de la femme; mais la femme serait bien à plaindre si une telle apothéose pouvait la consoler de l'abjection intellectuelle, morale et juridique où ce dialecticien outré prétend la réduire.

Qui ne sent ce qu'il y a de factice dans ce parallélisme dont Proudhon fait dépendre le rachat de la femme, la dignité de l'union conjugale, la réalité vivante de la justice, en un mot toute moralité et toute liberté? Lui-même, il a renversé le fragile édifice de son système, à la fin de *la Pornocratie*, où nous lisons ces mots : « Avoir bien soin de condamner ce que j'ai écrit sur la beauté des femmes. »

Au fond, il semble que sa théorie n'a été qu'une brillante caricature des idées de Rousseau.

CHAPITRE XIII

LA QUESTION FÉMINISTE

Après avoir parlé de toutes ces théories, reste de dire la nôtre.

Que la nature de la femme ait été viciée par son ordinaire état de servitude, et que du relèvement de la femme doive suivre l'amélioration de l'espèce humaine, c'est un fait incontestable.

La tyrannie de la force sur la faiblesse explique l'infériorité intellectuelle et sociale où l'éducation et la législation ont tenu les femmes dans tous les pays, surtout dans les pays d'Orient.

Le préjugé religieux concourait avec l'opinion et les mœurs. Saint Paul proclame que l'homme n'a pas été créé pour la femme,

mais la femme pour l'homme, son chef. Les juifs récitent tous les jours des prières où les hommes rendent expressément grâces à Dieu de n'être pas nés femmes ; et, dans leurs offices, le sexe féminin est tenu pour quantité négligeable.

Encore arrive-t-il que la vérité se fait jour. Le Talmud contient une interprétation de la Genèse expliquant que Dieu a voulu que la femme fût l'égale de l'homme ; et saint Thomas ne fait qu'amplifier la pensée talmudique quand il dit que la femme n'a été tirée ni de la tête ni des pieds de l'homme, parce qu'il ne lui appartient ni d'être sa maîtresse ni d'être son esclave ; mais a été tirée d'un côté de l'homme, du cœur même de l'homme, afin qu'il soit manifeste qu'elle doit être aimée par l'homme comme sa compagne et son égale.

Il n'y a pas d'infériorité d'un sexe à l'autre ; il y a égalité, avec un alliage indéfiniment variable de ressemblances et de dissemblances.

D'ordinaire, on n'étudie que les femmes d'un certain milieu ; on convertit en loi de

la nature les effets de l'accoutumance, et on dit : voilà la femme.

Physiquement, la femme est moins forte que l'homme ; mais elle possède une endurance dont témoigne sa plus grande longévité. La délicatesse de sa constitution semble lui interdire les métiers pénibles et les travaux de la guerre. Néanmoins, il s'est trouvé des femmes guerrières, et, dans maints lieux, les femmes s'assujettissent impunément aux travaux les plus durs. Puis, comme elles savent supporter les maux de la maternité, qui est pour elles ce qu'est pour les hommes l'impôt du sang !

Moralement, la femme se montre capable des mêmes vertus que l'homme, et aussi des mêmes vices. Angélique dans le bien, diabolique dans le mal, elle pousse tout à l'extrême. Combien elle peut être artificieuse, dissimulée, féroce, des exemples frappants l'attestent. « Les furies de l'enfer ne sont pas plus méchantes », disait Homère. Et pourtant, il est établi que la criminalité féminine est de beaucoup au-dessous de la criminalité masculine. Les femmes ont plus de petits

défauts; les hommes ont plus de grands vices. S'il est fréquent que la femme perde l'homme, il est plus fréquent que l'homme perde la femme.

La vertu féminine a un charme qui n'appartient qu'à elle. Quels délicieux mélanges de retenue et de hardiesse, de pudeur et de passion, de timidité et de courage intrépide! A quand le Plutarque qui racontera les femmes illustres? C'est la femme de Pœtus qui, lorsque tout espoir est perdu pour son mari, se frappe la première et lui présente le poignard en disant avec calme : « Va, Pœtus, cela ne fait pas de mal. » C'est Florence Nightingale faisant pleurer les Anglais d'admiration devant les prodiges de son tendre dévouement pour les blessés de la guerre de Crimée. Ce sont les femmes françaises, qui, à la Bérésina, au milieu des glaçons, tiennent leurs enfants dressés au-dessus de leurs têtes, et, submergées, n'ont que le souci de les sauver. Ce sont ces milliers d'héroïnes de l'amour et de la charité qui, par des traits sublimes, ont révélé au monde, bien mieux que les hommes, toute l'infinité de l'esprit de sacrifice.

Par cela même que l'essence de la religion c'est « Dieu sensible au cœur », la femme, qui vit beaucoup par le cœur, est foncièrement religieuse. Il est vrai qu'elle est aussi volontiers crédule, superstitieuse, fanatique.

C'est chez la femme que sévit le plus l'épidémie de ces maladies nerveuses qu'engendre l'influence de fortes émotions, surtout d'émotions religieuses. Qu'on se rappelle ces ménades dont la fureur se complaisait au vertige de danses délirantes : ces Milésiennes qui, gagnées par la rage du suicide, s'étranglaient les unes à la suite des autres ; ces extatiques, ravies hors d'elles et détachées des objets sensibles au point de ne pas sentir l'impression du monde environnant ; ces hallucinées du moyen âge, hantées par les visions diaboliques de la sorcellerie et du sabbat ; ces convulsionnaires du XVIIIe siècle, transformées en énergumènes et se disloquant dans d'horribles contorsions au cimetière Saint-Médard, devant la tombe miraculeuse du diacre Pâris.

Mais en revanche, c'est parmi les femmes

que s'est toujours manifestée la plus haute puissance de pressentiment, une sorte d'affinité mystérieuse avec le monde occulte. D'où leur rôle d'oracles dans l'antiquité, et cette vénération qu'avaient pour elles les peuples celtiques, convaincus qu'il y a dans la femme quelque chose de sacré. C'est en quelque sorte le rôle des femmes d'être les gardiennes de la flamme de l'amour divin dans l'humanité.

Réserve faite des idées fausses où les engage la passion, on est frappé de ce qu'il y a d'ingéniosité dans l'esprit des femmes, de délicatesse dans leur goût, de perspicacité dans leurs jugements, de logique dans leurs inductions. Il se trouve plus de vérité dans le sentiment rapide de la femme que dans les longs raisonnements de l'homme.

Les femmes ne possèdent pas le génie créateur et n'ont composé aucune des œuvres magistrales de la peinture, de la musique, de la poésie ; mais elles sont incomparables comme évocatrices et comme éducatrices ; elles inspirent, elles font les grands hommes. C'est dans la femme que s'incarne l'attraction

de l'idéal. Gœthe fut profond quand il glorifia l'*éternel Féminin*.

La subtilité de son instinct, la sûreté de ses intuitions, la fertilité de ses expédients, confèrent à la femme de rares avantages ; mais ces avantages sont fréquemment paralysés par un excès de passivité, ou de mobilité, ou d'émotivité. Que ne peut-elle, quand elle sait vouloir ! Son art de persuasion, sa patience, son adresse, sa persévérance viennent à bout des plus grands obstacles et ont donné lieu au proverbe : « Ce que femme veut, Dieu le veut. »

Trop souvent, plaire est tout pour la femme. Elle est formée à n'avoir pas au monde de plus cher intérêt que celui de sa beauté. Quelle aberration ! Pendant quelques années, occupée avant tout de s'habiller et de briller, la coquette triomphe ; mais, en peu de temps, elle devient une ruine, et la vieillesse lui est un enfer. Tout au contraire, la femme de sens et de cœur a le secret de se rendre utile à tous les âges, et par là même heureuse. Ne possède-t-elle pas le génie de la prévoyance, de l'affection, des bonnes œuvres ?

Ce que l'on appelle le monde est peuplé de femmelettes vaines et vides, dépensant leur activité en visites et en conversations où se répètent cent fois les mêmes propos insignifiants sur les historiettes du jour, les spectacles, la domesticité et les chiffons. Pauvres êtres de luxe, toujours en parade, se prêtant avec complaisance à des idolâtries où le mépris se dissimule !

C'est surtout dans le petit monde des travailleurs que la moyenne des femmes est supérieure à la moyenne des hommes. Observez ce qui se passe dans les maisons bourgeoises, dans les fermes, vous admirerez combien y sont nombreuses les maîtresses femmes.

Il est commun que la femme mène l'homme. A Rome, Caton l'ancien dénonçait en ces termes la suprématie féminine : « Les autres hommes commandent à leurs femmes ; nous à tous les autres hommes, et nos femmes à nous. » L'homme règne ; la femme gouverne. D'autant plus important est le relèvement de la femme.

Dans les salons du XVIIIe siècle, centres

féconds de sociabilité et de vitalité intellectuelle, se préparait la révolution féministe que voulurent consacrer l'Assemblée législative avec Condorcet, et la Convention avec Lakanal, en mettant sur le même pied l'éducation des garçons et l'éducation des filles, et qui, de nos jours, en France, a abouti au magnifique développement des lycées ou collèges de jeunes filles.

On sourit aujourd'hui quand on entend Rousseau dire : « C'est trop de deux esprits dans un ménage. Toute fille lettrée restera fille, quand il n'y aura que des hommes sensés sur la terre. » Malgré Rousseau, — et malgré Joseph de Maistre qui a repris les épigrammes de Rousseau contre la science en jupons, — l'opinion admet qu'il sied à la femme d'être instruite ; et l'expérience montre que des femmes peuvent être savantes en restant simples, gaies, gracieuses, aimables et bonnes ménagères. Cesser d'être ignorante n'implique pas qu'on devienne bas-bleu.

Opposer l'un à l'autre l'homme et la femme, c'est opposer l'un à l'autre le cerveau et le cœur de l'humanité, alors qu'ils ne font

qu'un et que la pensée s'engendre de l'amour, comme l'amour de la pensée.

Donc, la vieille règle qu'il faut laisser les femmes dans un état de demi-ignorance est définitivement abolie. On conçoit la nécessité de développer en elles, à côté de l'esprit poétique et artistique, l'esprit scientifique et philosophique. Il leur convient de discerner exactement le réel des choses, d'acquérir le sens critique, de chercher à se rendre compte, d'en finir avec cette insouciance de tout droit, ce dédain des principes, ces roueries de la vieille politique féminine pour qui la fin absout les moyens.

Le relèvement intellectuel de la femme portera le coup de mort à l'antique dualisme de l'homme, toujours majeur, en face de la femme, toujours mineure. Il aura pour effet d'introduire une bienfaisante unité dans la famille et dans l'État.

De même qu'elle ne doit pas rester étrangère aux nobles curiosités de l'esprit humain, la femme ne doit pas rester étrangère aux choses de la cité, pour se claquemurer dans celles de la famille.

Est-ce à dire qu'elle doive prétendre à devenir législatrice? Non. Que des femmes égalent en capacité et en aptitudes les meilleurs représentants du peuple, c'est incontestable. La femme possède une merveilleuse puissance d'assimilation, une rare faculté de s'affiner promptement et de se proportionner aux situations les plus hautes et les plus difficiles. N'y a-t-il pas eu de très grandes reines? Faut-il rappeler les deux Catherines, impératrices de Russie? Les Australiennes, les Norvégiennes, mises en possession des droits politiques, font-elles si mauvaise besogne? Mais nous répugnons à voir des femmes engagées dans des luttes électorales, mêlées au tumulte du forum et affrontant toutes les oppositions que comporte la conquête d'un mandat public. Y aspirer, c'est aspirer à descendre. Gardons l'horreur de ces interversions sexuelles qui font prendre à l'homme les manières féminines et à la femme les manières masculines.

En droit, il est juste qu'un temps vienne où les femmes puissent être électrices et éligibles; en fait, il sera toujours souhaitable

qu'il n'y ait de femmes élues qu'à titre exceptionnel. Un vieux proverbe provençal a bien démêlé le lot de l'homme et de la femme : « Les hommes font les lois, les femmes font les mœurs. » Plus l'intervention de la femme sera discrète, plus son rôle pourra être considérable.

C'est surtout dans les problèmes de solidarité sociale que la femme s'entend à traduire en initiatives fécondes ce grand art de la bienfaisance dont elle possède les secrets. Elle met le puissant levier de l'enthousiasme au service de dons très pratiques. Qu'elle multiplie les créations utiles, sans trop se produire elle-même! Il n'est guère bon qu'une femme fasse parler de soi; et les plus parfaites sont aussi les plus modestes.

Au reste, nombreux seront de plus en plus les pays où, de même qu'aux États-Unis d'Amérique, on rencontrera d'innombrables jeunes filles alliant une haute culture au plein épanouissement des qualités féminines, s'intéressant à toutes les formes de l'activité sociale, et habituées à se gouverner elles-mêmes dans une société pénétrée du

vif sentiment de l'équivalence des sexes. Le temps finit de l'antagonisme des deux moitiés du genre humain, l'une figée dans l'ornière des traditions mortes, des préjugés rétrogrades et des réactions stériles, l'autre orientée vers tous les progrès.

Ce n'est pas à dire que, dans les pays les plus civilisés, en France par exemple, il ne subsiste pas encore des survivances de la vieille suzeraineté masculine traitant les femmes comme de perpétuels enfants, les tenant en tutelle, leur ôtant l'administration de leurs biens ou de leurs salaires, leur refusant la faculté d'être témoins dans les actes de la vie courante, leur appliquant une autre juridiction morale qu'à l'homme, leur imposant des charges sans les droits correspondants.

Mais quel chemin a été fait! Mme de Maintenon écrivait à la duchesse de Bourgogne, la veille de son mariage : « En sacrifiant votre volonté, ne prétendez rien sur celle de votre époux. Les hommes sont naturellement tyranniques. Ils veulent les plaisirs et la liberté, et ils entendent que les femmes y

renoncent. N'examinez pas si leurs droits sont fondés. Qu'il vous suffise qu'ils sont établis. Les hommes sont les maîtres : il n'y a qu'à souffrir et à obéir, de bonne grâce. » Personne n'oserait prétendre qu'il n'y a rien de changé depuis le XVIIe siècle.

Il n'importe que le code Napoléon subalternise la femme et l'assujettisse à l'obéissance. Les mœurs, plus fortes que les lois, font du mariage un pacte d'égalité, où chacun des associés a son domaine d'action prépondérante, où chacun commande et chacun obéit.

Petit à petit achèveront de disparaître les prescriptions interdisant à la femme des emplois qui seraient un exercice normal de ses aptitudes, en même temps qu'un utile gagne-pain. L'équité exige que toutes les professions soient accessibles à son activité. A elle d'avoir le tact de choisir les professions où elle sera vraiment à sa place.

De même qu'il y a des poupées frivoles, uniquement occupées de se parer et d'être courtisées, qui ont pleine licence d'user de leur pouvoir de séduction pour faire des mal-

heureux et des coupables, pourquoi n'y aurait-il pas des femmes sérieuses restant libres de déployer, dans toutes les directions, les facultés diverses que peuvent leur avoir réparties la nature et le travail? Bien des choses qu'on croit contraires à la nature sont uniquement contraires à l'usage. Rien n'est plus selon la nature que de laisser l'expérience établir les incapacités, au lieu de les présumer aveuglément d'après le sexe ou la naissance. On ne fait jamais le crédit trop large à la liberté. Que par bon sens les femmes, sauf exceptions, n'abordent pas certaines carrières, c'est parfait; mais que les portes leur en soient fermées par principe, c'est injuste. Hommes, vous devez aux femmes tous les droits. Femmes, vous ne sauriez être trop circonspectes à en user.

Même dans les professions où il leur est permis d'être les concurrentes de l'homme, une odieuse coutume veut que, pour une tâche égale, les femmes n'aient pas un égal salaire, et, dans maints cas, leur essentielle fonction de ménagères et de mères est contrariée par des iniquités sociales qui, les obli-

geant à *gagner leur vie*, leur en refusent les moyens.

L'homme est barbare et ingrat quand il s'arroge d'insolents privilèges à l'encontre de sa compagne naturelle. Il oublie que la femme le vaut ; il oublie que d'elle procèdent sa naissance et ses meilleures joies ; il oublie que, nourrice de l'enfant et providence du vieillard, la femme est l'ange tutélaire des générations humaines aux deux extrémités de la vie.

Bien à plaindre sont les hommes qui n'ont que l'éducation des livres. L'homme dépouille sa rusticité et s'humanise au contact de la femme. Elle le polit et l'affine ; elle est la grande ouvrière des civilisations. Voulez-vous savoir d'où vient la primauté de l'Occident sur l'Orient ? Cherchez la femme.

L'avenir dépend de ce que sera la femme de demain. Le point est que les lois, l'éducation et les mœurs concourent à la délivrer partout des tares d'un vasselage séculaire, sans rien lui ôter des poésies de son sexe. Qu'elle devienne la femme complète, non un homme manqué !

CHAPITRE XIV

LA MORALE DE ROUSSEAU PRÉCURSEUR DE KANT

Un exposé de la doctrine des mœurs était naturellement une partie intégrante de l'étude de Rousseau sur l'éducation des deux sexes.

Comme Kant plus tard, Rousseau met la morale au-dessus des spéculations de la métaphysique. Il la montre s'imposant à nous indépendamment de toute théorie, et il se félicite de ce qu'on peut être un sage sans être un philosophe.

De même que Kant, il exalte « ce principe inné de justice et de vertu sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises » ; et il s'écrie : « Conscience ! ins-

tinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre, juge infaillible du bien et du mal qui rends l'homme semblable à Dieu ! c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions. Sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreur en erreur, à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principes. »

Comme le fera Kant, et contrairement à l'exemple des encyclopédistes, qui semblent renfermer toute la morale dans les devoirs sociaux, Rousseau insiste sur cette dignité personnelle, sur cette pureté, sur cette droiture, sur cette beauté de l'âme dont chaque homme doit cultiver en soi le développement.

Mais, tandis que Kant, acheminé à une sorte de pédantisme de la raison, considérera surtout le côté purement rationnel du devoir, Rousseau tend à faire prédominer la sensibilité morale, mobile essentiellement variable et déréglé, qui pousse tantôt à faire trop, tantôt à faire trop peu, et qui expose à des

exaltations ou à des défaillances également dangereuses.

En matière d'éducation et de moralité, c'est son faible de faire quelquefois trop grande la part du sentiment dont le règne dangereux écarte si souvent les âmes du devoir et du bonheur. Rester raisonnable n'est pas si mal. Il importe de garder la possession de soi-même. Être à la fois enthousiastes et sensés : voilà l'idéal.

Toutefois, si Rousseau n'accorde pas assez à la raison, il ne faut pas croire qu'il la sacrifie, comme on l'a prétendu. De son aveu, c'est la raison seule qui nous apprend à discerner le bien du mal. La conscience, qui nous fait aimer l'un et haïr l'autre, ne peut se développer sans elle. « Connaître le bien, dit-il, ce n'est pas l'aimer. L'homme n'en a pas la connaissance innée ; mais sitôt que sa raison le lui fait connaître, sa conscience le porte à l'aimer. C'est ce sentiment qui est inné. »

La haine du mal et l'amour du bien nous étant aussi naturels que l'amour de nous-mêmes, il en résulte qu'aucun homme n'est

absolument insensible à tout ce qui est juste et bon. « L'iniquité ne plaît qu'autant qu'on en profite; dans tout le reste, on veut que l'innocent soit protégé. Voit-on dans une rue quelque acte de violence, à l'instant un mouvement de colère et d'indignation s'élève au fond du cœur et nous porte à prendre la défense de l'opprimé. Que me font à moi les crimes de Catilina? Ai-je peur d'être sa victime? Pourquoi donc ai-je de lui la même horreur que s'il était mon contemporain? Nous ne haïssons pas seulement les méchants parce qu'ils nous nuisent, mais parce qu'ils sont méchants. » L'intérêt n'est donc pas tout; et ce serait une philosophie *abominable* que celle où l'on méconnaîtrait le bien moral pour ne voir partout que l'égoïsme, « où l'on serait embarrassé des actions vertueuses, où l'on ne pourrait se tirer d'affaire qu'en leur controuvant des intentions basses et des motifs sans vertu, où l'on serait forcé d'avilir Socrate et de calomnier Régulus ».

Bien loin de subordonner le devoir à nos affections, Rousseau enseigne que le caractère de l'homme vertueux est de savoir vaincre ses

affections pour suivre sa raison et sa conscience. Se plaire à bien faire est le prix d'avoir bien fait; et ce prix ne s'obtient qu'après l'avoir mérité. Pas de vertu sans combat. Il faut être capable de commander à son cœur.

L'homme qui n'est que bon n'est bon que pour lui. L'homme vraiment vertueux est tel par la force de sa volonté, non par un simple don de la nature. Sa vertu ne va pas sans des sacrifices pénibles.

« L'homme vertueux, dit Rousseau, s'ordonne par rapport au tout, au lieu que le méchant, se faisant le centre de toutes choses, ordonne le tout par rapport à lui. » Kant parlera de même. Seulement, tandis que, selon Kant, c'est la raison qui commande d'agir conformément à une maxime telle que nous puissions vouloir qu'elle soit érigée en loi universelle, Rousseau pense que le principal stimulant est l'amour naturel du bien, et il tend à substituer au principe impératif le principe persuasif.

Kant a raison de mettre en lumière le fait capital de l'obligation trop laissé dans l'ombre

par Rousseau ; mais Rousseau ne se trompe pas quand il juge qu'une idée pure ne saurait par elle seule produire la détermination. Le sentiment est l'unité vivante où se fondent ensemble la pensée et le vouloir.

CHAPITRE XV

L'ART D'ÊTRE VERTUEUX ET HEUREUX PAR UNE BONNE ÉDUCATION DE LA SENSIBILITÉ

Rousseau a toujours peur de sacrifier au *formel* le *réel.* Le réel c'est ce qui se sent. S'adresser à la raison ne suffit pas. Il faut s'adresser aussi au cœur et à l'imagination. Là sont les vraies prises sur la volonté humaine.

De là le grand cas que fait Rousseau des symboles, dont l'histoire nous montre l'action si puissante. De là la préférence qu'il donne à l'enseignement en action sur l'enseignement en préceptes. De là la conception de cette *Morale sensitive*, ouvrage esquissé puis abandonné, où Rousseau se

proposait de chercher les causes des variations qui se produisent dans nos dispositions intimes et qui nous rendent d'un jour à l'autre si dissemblables de nous-mêmes. Faire voir que nos diverses manières d'être dépendent en grande partie de l'impression des objets extérieurs, si bien que, dans nos idées, dans nos sentiments, dans nos actions, nous subissons le contre-coup de nos modifications organiques ; expliquer comment les climats, les saisons, les sons, les couleurs, l'obscurité, la lumière, les aliments, le bruit, le silence, le mouvement, le repos, tout agit sur notre machine et par conséquent sur notre âme ; déduire de ces observations les moyens de prévenir, de changer ou de modifier les désirs dès leur naissance, au lieu d'avoir à les attaquer tout formés ; établir enfin un régime extérieur qui, varié selon les circonstances, plaçât et maintînt l'âme dans l'état le plus favorable à la vertu : tel aurait été l'objet de ce livre qui reste à faire.

Les hommes se conduisant par leurs passions plus que par leurs lumières, il importe

de mettre en mouvement les secrets ressorts de leur sensibilité, de telle sorte qu'on développe en eux toutes les passions philanthropiques que comporte l'*amour de soi*, et qu'on étouffe les mauvaises passions qu'engendre l'*amour-propre*, principe de nos besoins factices et de notre asservissement à l'opinion.

Les hommes sont *automates autant qu'esprits*, selon le mot de Pascal. Il faut les *abreuver* et les *teindre* des idées qui leur conviennent, et leur faire acquérir, par la force de l'habitude, *cette créance qui, sans violence, sans art, sans arguments, incline toutes nos puissances*.

Façonnés ainsi à la vertu, les hommes ne sépareront plus leur propre bien du bien moral, et ils préféreront être privés du bonheur que de cesser d'en être dignes.

Est-il d'ailleurs un meilleur moyen de se rendre heureux que de diminuer l'excès de ses désirs sur ses facultés, et de ne pas s'éloigner de sa condition naturelle ? N'est-ce pas là une partie essentielle de la vertu ? Sans doute, le bonheur n'est pas la vertu, et, quoi

qu'en aient dit les stoïciens, la vertu ne suffit pas pour donner le bonheur ; mais elle seule apprend à jouir du bonheur quand on l'a, et elle seule procure à l'âme un contentement de soi sans lequel il n'y a point de vrai bonheur.

CHAPITRE XVI

LA RELIGION NATURELLE CHEZ ROUSSEAU PRÉCURSEUR DE KANT

Rousseau reconnaît qu'en fait l'athéisme peut coexister avec la moralité. Il le montre dans *la Nouvelle Héloïse*, en représentant l'athée Wolmar comme le modèle de toutes les vertus. Toutefois il ne sépare pas théoriquement la religion de la morale. Pas de Dieu, pas de devoir. « Si la divinité n'est point, dit-il, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon n'est qu'un insensé. » Mais, d'autre part, qu'est-ce qui nous aide le plus à avoir la foi? C'est la moralité. « Tenez votre âme en état de désirer toujours qu'il y ait un Dieu ; et vous n'en douterez jamais. »

Liberté, immortalité, providence, ces trois corollaires de l'obligation morale que Kant affirmera dans ses trois *Critiques*, Rousseau les affirme dans sa *Profession de foi du vicaire savoyard*. Ce sont les croyances fondamentales pour l'un et pour l'autre. Seulement, tandis que Kant mettra en pièces, sous les coups de sa dialectique, toutes les démonstrations de l'école et n'admettra que la certitude morale qui relie nécessairement au concept inébranlable du devoir les concepts de la liberté, de l'immortalité et de Dieu, Rousseau entreprendra de prouver la liberté par le sens intime, l'immortalité par la spiritualité de l'âme déduite elle-même des caractères de la pensée, Dieu par l'ordre universel, qui exclut l'hypothèse d'une fatalité aveugle produisant des êtres intelligents.

Ce qui est commun à l'un et à l'autre, c'est l'exclusion du pur dogmatisme, c'est l'appel à la raison pratique, c'est l'invocation des croyances rationnelles, c'est la préoccupation de triompher particulièrement des

incertitudes qui touchent aux intérêts vitaux de l'humanité.

Kant devait déclarer que, là-dessus, la droite voie lui avait été ouverte par Rousseau, et qu'il avait appris de lui à être moins ébloui par les subtilités de la spéculation, plus sympathique aux naïfs instincts du peuple.

Ne s'inspire-t-il pas de l'auteur de l'*Émile* quand il dit qu'il se jugerait moins utile qu'un artisan vulgaire si ses méditations ne contribuaient pas de près ou de loin à l'établissement des droits de l'homme? Ne reconnaissons-nous pas un écho de Rousseau dans ces paroles d'un des derniers chapitres de la *Critique de la raison pure* : « Voudriez-vous qu'une connaissance qui importe à tous les hommes fût au-dessus du sens commun et ne se révélât qu'à vous, philosophes? Il n'en va pas ainsi. La nature, en ce qui concerne l'intérêt de tous les hommes sans distinction, n'est coupable d'aucune partialité dans la répartition de ses dons; et, du moment qu'il s'agit des fins essentielles de l'humanité, la plus haute philosophie ne saurait

vous conduire plus loin que la portée des intelligences les plus ordinaires. »

Ajoutons que Rousseau, dans sa *Correspondance*, devance les antinomies de Kant, oppose les possibilités aux possibilités, montre la raison flottante, et déclare que théoriquement ni le pour ni le contre ne lui paraissent démontrés.

Descartes avait adressé à la raison les hommes courbés devant l'autorité ; Rousseau adjure la société raisonneuse qui l'environne de consulter le cœur dans le silence des passions. Descartes avait fait prédominer le point de vue purement intellectuel ; Rousseau fait prédominer le point de vue moral. Descartes en avait appelé à l'idée ; Rousseau en appelle au sentiment. Kant, logicien et moraliste, unira aux tendances spéculatives de Descartes les tendances pratiques de Rousseau. D'une part, il fera la critique de la raison ; d'autre part, il expliquera, ce qu'indiquait Pascal, comment *le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas*.

CHAPITRE XVII

CRITIQUE DU TRADITIONALISME RELIGIEUX DES RÉVÉLATIONS, DES PROPHÈTIES ET DES MIRACLES

A son éloquent catéchisme de la religion naturelle, Rousseau joint une vigoureuse censure des errements qu'a perpétués parmi les hommes le régime théocratique.

D'abord, il ne comprend pas que ce soit la naissance, et non la raison, qui décide de nos croyances religieuses. On élève l'enfant dans la religion de son père ; on lui répète sans cesse qu'elle est la seule véritable ; on lui persuade que toutes les autres ne sont qu'extravagance et absurdité. Ainsi, selon qu'il est né en Turquie ou en France, c'est le christianisme ou le mahométisme qu'il

apprend à mépriser comme n'ayant pas le sens commun. De plus, par suite des superstitions accréditées, on habitue l'enfant à se tracer de la divinité des images difformes qu'il gardera toute sa vie. N'est-ce pas un grand mal que d'avoir de Dieu des idées basses, fantastiques, injurieuses, indignes de lui? Mieux vaudrait le méconnaître que l'outrager ainsi.

Qu'est-ce qui serait donc le plus convenable? De n'agréger l'enfant ni à telle secte, ni à telle autre; mais de le mettre en état de choisir celle où le meilleur usage de sa raison doit le conduire.

Appelé à adopter une religion au moment où il en est réellement capable, l'élève de Rousseau choisira-t-il une des mille religions positives qui se disputent la crédulité des hommes?

S'il demande quelle est la bonne, chaque peuple répondra : c'est la mienne et uniquement la mienne. — Mais comment le savez-vous? — Parce que Dieu l'a dit. — Et qui vous dit que Dieu l'a dit? — Nos prêtres.

qui le savent bien. — Mais si Dieu a parlé aux hommes, pourquoi donc n'en ai-je rien entendu ? — Il a chargé d'autres hommes de vous transmettre sa parole. — Eh ! qu'est-ce qui me garantit leur véracité ? — Des prodiges qui manifestent leur mission. — Où sont-ils révélés, ces prodiges ? — Dans des livres. — Et qui a fait ces livres ? — Des hommes. — Qui a vu ces prodiges ? — Des hommes qui les attestent. — Quoi ! toujours des témoignages humains ? Que d'hommes entre Dieu et moi ! N'ai-je pas lieu de soupçonner que, du moment où les peuples s'avisaient de faire parler et agir la divinité, chacun d'eux l'a façonnée à sa mode et lui a attribué ce qu'il a voulu ? Ne dois-je pas chercher si tout cela n'est point pure illusion ou pure imposture ? — Ne cherchez pas ; soumettez votre raison. — Mais c'est là ce que me dirait celui qui me tromperait. Il me faut des raisons pour soumettre ma raison.

N'est-il donc pas évident que, s'il existait une religion prescrite par Dieu à tous les hommes sous peine de damnation, Dieu lui aurait donné des signes certains pour être

reconnue comme la seule véritable, signes de tous les temps et de tous les lieux, également manifestés à tous les hommes, grands et petits, savants et ignorants, Européens et Asiatiques ?

Actuellement, comment faire un choix parmi tant de religions qui se proscrivent et s'excluent mutuellement ? Pour trouver la bonne, si tant est qu'une le soit, nous voilà forcés de les comparer toutes, car on ne doit pas condamner sans entendre. Nous avons à confronter les objections avec les preuves ; à examiner ce que chacun oppose aux autres, et ce qu'il leur répond. Quel travail ! Adieu les métiers, les arts, les sciences ; il ne pourra plus y avoir d'autre étude que celle des religions. Sera-ce assez de toute la vie pour les approfondir et les comparer ? Comment feront l'artisan qui ne vit que de son labeur, le laboureur qui ne sait pas lire ? Ils croiront, dites-vous, sur l'autorité d'autrui. Mais alors, vous subordonnez tout à l'autorité. Que si le fils d'un chrétien fait bien de suivre, sans l'avoir mûrement examinée et confrontée avec d'autres, la religion de son père, pour-

quoi le fils d'un bouddhiste ferait-il mal de suivre la religion du sien ?

Considérez maintenant un homme qui veut et qui peut s'engager dans la recherche de cette religion véritable hors de laquelle il n'y a point de salut.

Cet homme comprendra-t-il que la majesté divine ait pu s'abaisser assez pour faire d'un de nos semblables l'organe de ses volontés ? Trouvera-t-il naturel que les révélateurs aient pour toutes lettres de créance quelques signes particuliers faits devant peu de gens obscurs, et dont tout le reste des hommes ne saura jamais rien que par ouï-dire ? Concevra-t-il que ce que tout homme doit savoir soit enfermé dans certains livres, et que celui qui, comme la plupart de ses semblables, n'est à portée ni de ces livres, ni des gens qui les entendent, soit puni d'une ignorance involontaire ?

Puis, de quelle érudition cet homme ne va-t-il pas avoir besoin pour remonter aux antiquités, pour contrôler les révélations, les prophéties, les miracles, les doctrines, en un

mot tous les monuments de la foi des divers pays? « Quelle justesse de critique est nécessaire, dit Rousseau, pour comparer les traductions aux originaux, pour juger de l'impartialité des témoins, de leur bon sens, de leurs lumières ; pour savoir si l'on n'a rien supprimé, rien ajouté, rien transposé, changé, falsifié ; pour juger quel poids doit avoir le silence des adversaires dans les faits allégués contre eux ; si ces allégations leur ont été connues ; s'ils en ont fait assez de cas pour daigner y répondre ; si les livres étaient assez communs pour que les nôtres leur parvinssent ; si nous avons eu assez de bonne foi pour donner cours aux leurs parmi nous et pour y laisser leurs plus fortes objections, telles qu'ils les avaient faites! »

Les partisans des divers cultes prétendent appuyer leur foi par des prophéties et des miracles, que les uns et les autres déclarent également concluants.

Mais le moyen qu'un chercheur de bonne foi se prononce?

Cet homme connaîtra-t-il assez bien le

génie des langues orientales pour y distinguer ce qui est prédiction et ce qui n'est que figure oratoire ?

Saura-t-il assez bien manier le calcul des probabilités pour décider quelles prédictions ne peuvent s'accomplir sans miracles ?

Pour qu'une prophétie eût de l'autorité à ses yeux, ne faudrait-il pas qu'il eût été témoin de la prophétie, qu'il fût témoin de l'événement, et qu'il lui fût démontré que cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie ?

Combien abondent en de telles matières le pour et le contre ! En Sorbonne, il est clair comme le jour que les prédictions du Messie se rapportent à Jésus-Christ ; chez les rabbins d'Amsterdam, il est tout aussi clair qu'elles n'y ont pas le moindre rapport.

Quant aux miracles, pour en juger, ne faudrait-il pas exactement savoir quels faits sont dans l'ordre de la nature et quels autres n'y sont pas !

Il s'agit de choses extraordinaires. Mais qui nie qu'il s'accomplisse des choses extraordinaires ? Les progrès de la science

nous font découvrir des merveilles propres à faire mettre en adoration plusieurs peuples qui les verraient. Jadis, les prophètes faisaient descendre à leur voix le feu du ciel ; aujourd'hui, les enfants en font autant avec un petit morceau de verre. Avec l'aimant et le baromètre, quels prodiges n'opère-t-on pas chez les ignorants ! Quels miracles que ceux de l'électricité ! Quels envoyés de Dieu ou quels sorciers que deux hommes qui, assis l'un dans un coin de Paris, l'autre dans un coin de Pétersbourg, devant un appareil où se dessinent certaines images, échangent instantanément leurs pensées ! Peut-on tracer des limites à l'industrie humaine ? Où ne peut aller l'art de guérir ? Les prêtres égyptiens alléguaient les éclipses, qu'ils étaient seuls à prévoir, pour courber le peuple sous leur autorité. Qui ne voit que le téléphone, la télégraphie sans fil, les aéroplanes, auraient pu paraître également des prodiges, si des prêtres astucieux avaient pris la place de nos savants sincères ?

C'est grande hardiesse de prononcer qu'un certain acte est un miracle ; car c'est déclarer

qu'on connaît toutes les lois de la nature et qu'on sait que cet acte est une exception.

N'est-il pas facile à un homme adroit de fasciner les simples et d'étonner même les gens éclairés? Qui nous dira de quelle espèce doit être un prodige, quelle authenticité il doit avoir, non seulement pour être cru, mais pour qu'on soit punissable d'en douter? Quelles seront les règles sûres pour discerner les vrais miracles des faux?

Puis, comment expliquer que Dieu choisisse, pour attester sa parole, des moyens qui ont eux-mêmes si grand besoin d'attestation? Quelle secte ne serait la bonne si, dans les divers pays, on tenait pour vrais tous les prodiges que le peuple dit avoir vus? On se tire d'affaire en alléguant que le diable imite les prodiges de Dieu. Mais, à ce compte, comment distinguer si c'est Dieu ou le diable qui opère? Par la doctrine, dites-vous? Mais c'est un cercle vicieux d'avoir à prouver la doctrine par le miracle et le miracle par la doctrine.

CHAPITRE XVIII

CRITIQUE DES DIVERSES RELIGIONS

Puisque ni prétendus miracles, ni prétendues prophéties ne décident rien, va-t-on comparer les doctrines des diverses religions ?

Que de langues à apprendre, que de bibliothèques à fouiller ! Il ne suffira pas d'entendre les docteurs d'un parti, il faudra s'instruire des raisons du parti contraire : car où sont les théologiens qui, pour réfuter les arguments de leurs adversaires, ne commencent pas par les affaiblir ?

Et encore, les livres ne sont-ils pas trompeurs ? Quelle différence, par exemple, entre la doctrine avec laquelle les docteurs catholiques répondent aux protestants, et celle

qu'ils enseignent au peuple ; entre l'exposé de la religion fait par Bossuet et les instructions journellement données par nos prêtres dans leurs prônes ?

Ce n'est pas assez d'étudier une religion dans les livres de ses sectateurs ; il faut aller l'apprendre chez eux. Chacun a ses traditions, ses coutumes, ses préjugés, qui sont l'esprit de sa croyance et qu'il faut y joindre pour en juger.

Dédaignerons-nous de prime abord les doctrines de certains peuples comme indignes d'examen ? Mais songeons que, si les doctrines de ces peuples sont ridicules et méprisables pour nous, les nôtres le sont pour eux. « Dans quel pays, dit Rousseau, n'y a-t-il pas des gens sensés, des gens de bonne foi, d'honnêtes gens, amis de la vérité, qui, pour la professer, ne cherchent qu'à la connaître ? Cependant, chacun la voit dans son culte et trouve absurdes les cultes des autres nations. Donc, ces cultes étrangers ne sont pas si extravagants qu'ils nous semblent, ou la raison que nous trouvons dans les nôtres ne prouve rien. »

C'est visiblement trop borner son examen que de s'en tenir à comparer les trois grandes religions de l'Europe, le judaïsme, le mahométisme et le christianisme. Nous devons songer que les deux tiers du genre humain ne sont ni juifs, ni mahométans, ni chrétiens, et qu'il y a des millions et des millions d'hommes qui n'ont jamais ouï parler ni de Moïse, ni de Jésus-Christ, ni de Mahomet.

Mais prenons pour admis qu'une de ces trois religions a sûrement le monopole de la vérité. Rousseau, comme Lessing dans son apologue des trois anneaux[1], ne voit pas qu'aucune s'impose, de préférence aux deux autres. « L'une, dit-il, admet une seule révélation; l'autre en admet deux; l'autre en admet trois. Chacune déteste, maudit les deux autres, les accuse d'aveuglement, d'endurcissement, d'opiniâtreté, de mensonge. Quel homme impartial osera juger entre elles, s'il n'a premièrement bien pesé leurs preuves, bien écouté leurs raisons? Celle qui n'admet qu'une révélation est la plus ancienne et

1. Voir La Pensée moderne, *de Luther à Leibniz* (p. 59 et suivantes).

paraît la plus conséquente. Celle qui en admet trois est la plus moderne et paraît la plus sûre. Celle qui en admet deux et rejette la troisième peut bien être la meilleure ; mais elle a tous les préjugés contre elle : l'inconséquence saute aux yeux. »

Rousseau ajoute : « Dans les trois révélations, les livres sacrés sont écrits en des langues inconnues aux peuples qui les suivent. Les Juifs n'entendent plus l'hébreu ; les chrétiens n'entendent ni l'hébreu, ni le grec ; les Turcs ni les Persans n'entendent point l'arabe ; et les Arabes modernes, eux-mêmes, ne parlent plus la langue de Mahomet. Ne voilà-t-il pas une manière bien simple d'instruire les hommes, que de leur parler toujours une langue qu'ils n'entendent point? On traduit ces livres, dira-t-on. Belle réponse ! Qui m'assurera que ces livres soient fidèlement traduits ; qu'il est même possible qu'ils le soient ; et quand Dieu fait tant que de parler aux hommes, pourquoi faut-il qu'il ait besoin d'interprète? »

Si, maintenant, nous considérons à part

le christianisme, trouverons-nous beaucoup de chrétiens qui aient pris la peine d'examiner avec soin ce que le judaïsme allègue contre eux? En général, ceux qui en ont vu quelque chose ne l'ont vu que dans les livres des chrétiens. Étrange moyen de s'instruire des raisons du parti contraire!

Au XVIe siècle, les théologiens catholiques condamnaient au feu tous les livres des juifs sans distinction. Même en plein XVIIIe siècle, la publication d'un livre favorisant ouvertement le judaïsme aurait attiré des châtiments à son auteur. Certes, il y a plaisir à réfuter des gens qui n'osent parler. Mais que valent de telles réfutations?

Comparons le christianisme avec l'idée qu'on doit se faire d'une doctrine venant de la divinité.

N'est-il pas vrai qu'une telle doctrine doit consister en dogmes clairs, lumineux, frappants par leur évidence? Que si on vient annoncer de la part de Dieu, sous le nom de mystères, des dogmes tels que la Trinité, qui sont en parfait désaccord avec la raison, comment pourrai-je comprendre que Dieu se

contredise? Qui écouterai-je de préférence, ou Dieu qui m'apprend par la raison les vérités éternelles, ou son révélateur qui m'annonce de sa part une absurdité?

Si l'on m'objecte que ma raison me trompe, ne réfute-t-on pas par là même ce qu'elle dira pour le dogme proposé? Quiconque veut récuser la raison doit convaincre sans se servir d'elle. Car, supposons qu'en raisonnant vous m'ayez convaincu, comment saurai-je si ce n'est point ma raison corrompue par le péché qui me fait acquiescer à ce que vous me dites?

Mais l'Église! L'Église décide que l'Église a droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée?

En somme, de quoi s'agit-il? De croire sur la foi d'autrui, et de soumettre à l'autorité des hommes l'autorité de Dieu parlant à notre raison. Comment admettre que le Dieu qu'il faut adorer soit un Dieu de ténèbres, et qu'il nous ait doués d'un entendement pour nous en interdire l'usage?

Non seulement une doctrine venant de Dieu doit être raisonnable, mais encore elle doit

nous proposer un culte, une morale et des maximes conformes aux attributs de justice et de bonté sans lesquels nous ne saurions concevoir l'essence divine. Or, qu'est-ce qu'une religion qui nous inspire des sentiments d'aversion pour certains de nos semblables ; qui nous remplit de frayeur pour nous-mêmes ; qui nous peint un Dieu colère, jaloux, vengeur, partial, un Dieu de la guerre et des combats toujours prêt à détruire et à foudroyer, toujours parlant de tourments, et se vantant de punir même les innocents?

Ne dirons-nous pas aux sectateurs de cette religion : Celui qui commence par se choisir un seul peuple et par proscrire le reste du genre humain, celui qui prescrit à ses fidèles l'extermination de femmes et d'enfants innocents, celui qui destine à des supplices éternels le plus grand nombre de ses créatures, celui qui fait un crime aux habitants des antipodes d'ignorer ou de ne pas croire sur parole qu'un homme, né et mort il y a deux mille ans dans un coin de l'autre hémisphère, est le Dieu unique, consubstantiel à lui, qu'il faut reconnaître sous peine de damnation,

quoiqu'il n'ait été reconnu ni par les anciens, ni par les nouveaux habitants des lieux où il vivait, celui-là n'est pas le Dieu juste et bon que notre intelligence et notre cœur réclament.

CHAPITRE XIX

LE THÉISME MORAL DE ROUSSEAU ET SON ÉPURATION DU CHRISTIANISME

Comme l'avait fait Locke et comme le fera Kant, Rousseau cherche à établir les grandes lignes d'une religion qui soit renfermée dans les limites de la raison. Il nous invite à laisser là les livres contradictoires des hommes, pour consulter uniquement le livre de la nature et de la conscience, toujours ouvert à tous les yeux et parlant un langage intelligible à tous les esprits.

Si on lit attentivement ce livre, on y apprendra le théisme et la religion naturelle, que les dévots affectent de confondre avec l'athéisme et l'irréligion.

Les théologiens des diverses religions peu-

vent-ils nous enseigner rien de bon que ne nous enseignent la nature et la conscience? Ils dégradent Dieu au niveau des passions humaines par leurs révélations; ils embrouillent nos idées sur lui par leurs dogmes; ils ajoutent aux obscurités les contradictions; ils portent partout le fer et le feu de l'intolérance; ils sèment la guerre au lieu de la paix; ils font servir le ciel à peupler la terre de préjugés, de misères et de crimes.

Qui n'a connu de ces dévots de profession, que leur âpreté de mœurs rend insensibles à l'humanité, et qui, du haut de leur orgueil, regardent en pitié le reste du monde? « Dans leur élévation sublime, dit Rousseau, s'ils daignent s'abaisser à quelque acte de bonté, c'est d'une manière si humiliante, ils plaignent les autres d'un ton si cruel, leur justice est si rigoureuse, leur charité est si dure, leur zèle est si amer, leur mépris ressemble si fort à la haine, que l'insensibilité même des gens du monde est moins barbare que leur commisération. L'amour de Dieu leur sert d'excuse pour n'aimer personne; ils ne s'aiment pas même les uns les autres. Vit-on

jamais d'amitié véritable entre les dévots? Mais plus ils se détachent des hommes, plus ils en exigent ; et l'on dirait qu'ils ne s'élèvent à Dieu que pour exercer son autorité sur la terre. »

Dans la religion raisonnable, telle que l'entend Rousseau, il ne doit y avoir ni *dévots*, ni *orthodoxes*. La piété y sera dégagée des rites puérils qu'on s'habitue à mettre à la place des vertus ; la doctrine y sera sans subtilités, la foi sans intolérance. Il n'y aura d'impies que les méchants, de fidèles que les gens de bien. Arrière le fanatisme et la superstition !

Mais, dira-t-on, fanatisme et superstition sont nécessaires pour mener les peuples. Oui, pour les mener à leur perte. « La superstition, écrit Rousseau, fait partout cent maux effroyables. Quel bien fait-elle? Aucun. Si elle en fait, c'est aux tyrans. Elle est leur arme la plus terrible, et cela même est le plus grand mal qu'elle ait jamais fait. »

Assez longtemps prêtres et rois ont fait de Dieu l'instrument de leur ambition et de leur méchanceté. Il faut désormais que la religion

ne serve qu'à rendre les croyants justes et bons.

Est-ce à dire qu'il faille supprimer radicalement les cultes établis? Non. Rousseau prétend les respecter tous, et plus particulièrement le christianisme, où il admire et la majestueuse simplicité des Écritures, et la sublimité de la morale évangélique, et la grandeur surhumaine de Jésus dans sa vie et dans sa mort.

Seulement, Rousseau distingue du domaine des affirmations individuelles le domaine de la religion commune. Admettant dans tout le reste la négation et le doute, celle-ci ne sera affirmative que sur la justice, sur la paix, sur l'amour du prochain, enfin sur la bonté de Dieu qui est l'espoir de la vertu et qui nous persuade que, s'il est faux que tout soit bien, il est sûr que *le tout est bien*.

La prière n'y sera point exclue ; mais elle y deviendra une élévation de l'âme à Dieu, et non un vœu intéressé, un appel au miracle. Dieu ne fait pas un prodige pour nous chan-

ger ; c'est nous qui nous changeons en nous élevant à lui.

Écartons ce déisme qui consiste à reconnaître une cause première pour ensuite n'y plus penser. Il faut à Rousseau non une entité froide, mais le Dieu sensible au cœur dont parle Pascal. Son Dieu, qui est le Dieu commun à toutes les religions, lui sera un objet d'amour et une source vive de moralité.

De même qu'il ne s'en tient pas au déisme purement rationaliste de la plupart des philosophes de son temps, Rousseau n'a garde d'admettre comme eux que les célèbres fondateurs de cultes fussent de purs imposteurs. Il leur attribue de grandes vertus jointes à un beau génie. Que si, à tort, ils se sont dits envoyés de Dieu, il voit là, au lieu d'un mensonge, une sorte d'auto-suggestion : « Qui sait jusqu'où les méditations continuelles sur la Divinité et l'enthousiasme de la vertu ont pu, dans leurs sublimes âmes, troubler l'ordre didactique et rampant des idées vulgaires ? Dans une trop grande élévation, la tête tourne et l'on ne voit plus les choses comme elles sont. »

Précurseur de Kant et ancêtre des protestants libéraux, le philosophe genevois prend plaisir à se représenter un christianisme épuré d'après les principes de la religion naturelle. Les sectateurs de ce nouveau christianisme laisseront aux autres chrétiens leurs rites et leurs formules dogmatiques. Tandis que ceux-ci sont gens qui disputent beaucoup sur l'Évangile sans se soucier de le pratiquer, ils s'attacheront essentiellement à la pratique et ne disputeront point. Si les autres leur disent : « Vous n'êtes pas chrétiens; car vous ne croyez pas en Jésus-Christ », ils répondront : « Nous ne savons pas bien si nous croyons en Jésus-Christ dans votre idée, parce que nous ne l'entendons pas ; mais nous tâchons d'observer ce qu'il prescrit. Nous sommes chrétiens, chacun à notre manière : nous, en gardant sa parole, et vous, en croyant en lui. Soyons hommes de paix ; soyons frères ; unissons-nous dans l'amour de notre commun maître et dans la pratique des vertus qu'il enseigne : voilà ce qui fait le vrai chrétien. Que si vous vous obstinez à nous refuser ce précieux

titre, après avoir tout fait pour vivre fraternellement avec vous, nous nous consolerons de votre injustice en songeant que les mots ne sont pas les choses, que les premiers disciples de Jésus ne prenaient pas le nom de chrétiens, que le martyr Étienne ne le porta jamais, et que, quand Paul fut converti à la foi du Christ, il n'y avait encore aucun chrétien sur la terre. »

C'est ainsi que Rousseau se proclame chrétien, non en disciple des prêtres, mais en disciple du Christ [1].

Cette religion haute et grave qui reposera sur l'observance des devoirs de l'homme et du citoyen, qui prêchera l'adoration de Dieu

1. Voir dans La Pensée moderne les chapitres : *Le rationalisme protestant; La crise catholique; Essais de transformation du catholicisme; Le futur avènement de la religion philosophique*, et, dans Les Pères de la Révolution, le chapitre *Voltaire, Renan et Lessing*. Voir aussi, en divers chapitres, La pensée chrétienne, *de Moïse à Marc-Aurèle*. Qu'il me soit permis de le redire ici : de plus en plus mes longues études sur les évolutions de la pensée humaine dans l'ordre religieux m'ont conduit à cette conviction que, tôt ou tard, la philosophie réussira à déposséder la superstition et à établir enfin sur des bases rationnelles et morales l'universelle communion des âmes.

en esprit et en vérité, et dont les prosélytes établiront une forme de culte aussi simple que leur croyance, apparaît à Rousseau comme un retour au vrai christianisme.

Le christianisme, selon lui, a été défiguré à partir de saint Paul, dont certains passages outrés ou mal entendus ont fait bien des fanatiques.

Ce qui charme dans le caractère du *sage hébreu*, Jésus, bien supérieur au *sage grec*, Socrate, ce n'est pas seulement la douceur des mœurs, la simplicité, mais la facilité, la grâce et même l'élégance. « Jésus ne fuyait ni les plaisirs, ni les fêtes; il allait aux noces; il voyait les femmes; il jouait avec les enfants; il aimait les parfums; il mangeait chez les financiers. Ses disciples ne jeûnaient point; son austérité n'était point fâcheuse. Il était à la fois indulgent et juste, doux aux faibles et terrible aux méchants. Sa morale avait quelque chose d'attrayant, de caressant, de tendre. Il avait le cœur sensible; il était homme de bonne société. Quand il n'eût pas été le plus sage des mortels, il en eût été le plus aimable. »

Si Jésus reparaissait, ne réprouverait-il pas toute intolérance et toute superstition? Lui qui promettait le royaume des cieux aux simples, ne s'indignerait-il pas de toutes les subtilités dont on a compliqué sa doctrine? N'est-ce pas parmi les adeptes de la religion naturelle qu'il reconnaîtrait les siens?

D'après ce développement sommaire des conceptions maîtresses de Rousseau, on peut juger combien ses vues morales et religieuses sont autrement fortes et élevées que ne l'ont dit la plupart de ses commentateurs.

L'œuvre de Rousseau était hardie. Aussi déclare-t-il qu'en d'autres temps il se serait fait un scrupule de troubler les âmes.

Mais, quand tout est ébranlé, quand les consciences agitées, incertaines, endormies, ont besoin d'être raffermies et réveillées, il faut *achever d'arracher les piliers flottants auxquels elles pensent tenir encore et les rétablir sur la base des vérités éternelles.*

Rousseau montre la religion partout discréditée et la paix régnant entre les différentes Églises uniquement parce que nul ne

se soucie plus de la sienne. Impossible d'ôter les mauvaises branches sans abattre l'arbre. Pour le replanter, on doit n'y laisser que le tronc. Ce tronc, c'est l'amour de Dieu et du prochain, c'est le respect du devoir et des lois, essence de toute bonne religion.

Ce qui, au milieu du XVIIIe siècle, était une vérité sentie par un petit nombre d'hommes est, au commencement du XXe siècle, une vérité sentie par le grand nombre des libres croyants.

CHAPITRE XX

LA PHILOSOPHIE DE ROUSSEAU PERSÉCUTÉE PAR LE POUVOIR ET TOUTE-PUISSANTE SUR L'OPINION

A ses déclarations religieuses Rousseau mêle des invectives véhémentes contre la philosophie et les philosophes.

Au fond, ce qu'il vise, ce n'est pas la philosophie, c'est la sophistique, qui en est la corruption et la grimace. Que sont-ils, en effet, sinon des sophistes, ces philosophes qu'il nous représente disposés à tromper le genre humain, athées chez les croyants, croyants chez les athées, et préférant les mensonges qu'ils ont trouvés aux vérités découvertes par autrui?

Lui-même, qu'est-il, sinon un philo-

sophe? Et sa religion, qu'est-elle, sinon la philosophie dépossédant la superstition et entreprenant d'établir enfin sur des bases rationnelles et morales l'universelle communion des âmes?

L'autorité ne fut pas dupe des réserves de Rousseau. Elle le rangea dans la classe suspecte des philosophes, malgré tous ses emportements contre eux; et elle l'inquiéta plus que d'autres, le jugeant plus dangereux.

Quand parut l'*Émile*, en 1762, l'expulsion des jésuites venait d'avoir lieu en France. Le Parlement croyait devoir aux mécontents une compensation, et il la leur donna en arrêtant que l'*Émile* serait lacéré et brûlé et que son auteur serait appréhendé au corps et amené aux prisons de la Conciergerie.

Rousseau trouva facilement un refuge sur le territoire de Berne; mais son livre, *impie et subversif*, conçu dans le but *criminel* de tout ramener à la religion naturelle, fut brûlé par les mains du bourreau. Joly, l'avocat du Roi, reprochait particulièrement à Rousseau d'admettre que la seule raison est

juge dans le choix d'une religion et de professer qu'on peut être sauvé sans croire en Dieu, quand on a pour excuse une ignorance invincible de la divinité.

Le jour même où l'œuvre de Rousseau, fruit de vingt années de méditations et de trois ans de travail, était exécutée à Paris, le conseil de Genève la faisait saisir, avec le *Contrat social.* Après mûr examen, les magistrats genevois condamnèrent les deux livres à être brûlés comme « téméraires, scandaleux, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements », et ils décidèrent que, si l'auteur remettait les pieds dans sa patrie, il serait emprisonné.

C'était la destinée de Rousseau de trouver des persécuteurs du côté des protestants comme du côté des catholiques.

Le premier effet de l'interdiction de l'*Émile* fut qu'il se trouva vite dans toutes les mains, et que la renommée de l'auteur franchit le cercle des lettrés pour devenir populaire.

Bientôt, sous le souffle des éloquentes prédications de Rousseau, un nouveau cou-

rant de vie se répand dans les âmes ; la famille se reconstitue ; l'amour conjugal cesse d'être un ridicule ; la maternité devient une mission ; les instincts de vertu se réveillent ; les revendications du droit s'affirment ; les jeunes gens rêvent liberté, égalité, fraternité ; les femmes elles-mêmes qui, victimes de l'ignorance et de la frivolité où on les tient, sont habituellement les appuis de toutes les réactions, tendent les bras vers l'avenir ; on veut que les enfants qui naissent soient des Émiles et des Sophies ; le flot du scepticisme tarit ; Voltaire, dont l'immortel *Dictionnaire philosophique* va être brûlé par le bourreau en 1763, suit les routes nouvelles ; Diderot donne des coups d'aile à la Jean-Jacques ; le siècle est devenu grave.

Viennent les heures tragiques de la Révolution, que Rousseau annonce et prépare ! Il y aura là des hommes, fils de son génie, qui auront sucé ses brûlantes doctrines avec le lait de leurs mères, et qui seront ouverts à tous les enthousiasmes, prêts à tous les sacrifices. L'*Émile* a jeté dans l'air un ferment d'héroïsme.

CHAPITRE XXI

LA RENOMMÉE DE ROUSSEAU A L'ÉTRANGER

C'est de l'*Émile* que date la grande renommée de Rousseau dans le monde européen. Il apparaissait comme un oracle que de tous les points on consultait.

De nos jours encore, cette influence se manifeste. Tolstoï, qui a hérité du théisme de Rousseau, de son évangélisme, de sa haine pour les progrès corrupteurs de la civilisation et pour l'exploitation de l'homme par l'homme, se déclarait hautement le disciple de Rousseau et a élevé ses neuf enfants selon les principes de l'*Émile*. Jamais il n'a cessé de professer pour Rousseau un culte enthousiaste, et, dès l'âge de quinze ans, il portait au cou un médaillon avec son portrait.

Que d'autres grands hommes n'y aurait-t-il pas à citer, en Italie, en Suisse, en Angleterre, en Amérique, épris de l'œuvre et des idées de Rousseau !

Bornons-nous à l'Allemagne.

Pour Kant, comme pour Tolstoï, la lecture de Rousseau fut un coup de foudre qui, en 1760 (il avait alors trente-six ans), changea le courant de ses idées. Il se fit une véritable révolution dans sa conception de la vie et de l'humanité. A l'entendre, Rousseau, qu'il ne cessait de relire, avait découvert la nature humaine.

On remplirait plusieurs pages des éloges que Kant a faits de telle ou telle partie de l'œuvre de Rousseau. Je me contenterai de signaler son opinion sur *la Profession de foi du vicaire savoyard.* « Elle contient, déclare-t-il, tout ce qu'il suffit de dire pour démasquer le faux christianisme ; et c'est pourquoi on trouve plus commode de l'ignorer que de la réfuter. »

Une seule chose put faire renoncer Kant à sa promenade habituelle ; ce fut la lecture de l'*Émile.* Il n'avait qu'un seul portrait dans

sa chambre : c'était le portrait de Rousseau.

Faut-il citer Schiller saluant l'œuvre régénératrice du *maître des éducateurs* et disant : « Des chrétiens Rousseau fait des hommes... » ?

Et Gœthe, Herder, Schleiermacher, Fichte, Jacobi, ne constatons-nous pas qu'ils furent les admirateurs, et souvent les metteurs en œuvre de tant d'idées fortes par lesquelles Rousseau éclaire ses lecteurs ? Frappés de ses vues profondes, ils lui pardonnaient volontiers ces feux d'artifice de formules paradoxales dont souvent il nous éblouit.

Une chose curieuse, c'est de voir Byron traduire en vers immortels l'appréciation de Kant déclarant, non sans quelque hyperbole, que Rousseau unit à une merveilleuse pénétration de génie « une inspiration noble et une âme pleine de sensibilité comme cela ne s'est jamais rencontré chez un autre écrivain, en aucun temps, en aucun pays. »

L'admiration de tant de beaux génies du dehors contraste avec les dénigrements de certains beaux esprits de France, et souligne l'impuissance des coups perfides que la

plume fouailleuse d'un malin sophiste, appartenant à la petite équipe d'académiciens qui s'escriment au service de la contre-révolution, a essayé de porter à cette grande gloire plus solide que le granit.

CHAPITRE XXII

LE « CONTRAT SOCIAL »

A côté de l'*Émile* fut imprimé le *Contrat social,* qui d'ailleurs est résumé dans l'*Émile*, tout comme l'*Émile* était esquissé dans *la Nouvelle Héloïse*.

L'*Émile* est le livre de l'homme ; le *Contrat social* est le livre du citoyen.

De même que l'*Émile* complétait la *Lettre sur les spectacles*, le *Contrat social* complète et souvent corrige le *Discours sur l'inégalité des conditions*.

Dans le *Contrat social* Rousseau, développant les principes du grand ouvrage qu'il avait conçu sur les *Institutions politiques,* étudie l'origine, l'essence et l'exercice de la souveraineté. Il s'inspire, en même temps que de Locke et de Sidney, d'autres publi-

cistes protestants tels que Languet et le jurisconsulte Althusen dont la *Politique*, publiée en 1603, subordonnait toute autorité à la volonté du peuple. Il s'inspire aussi des règlements de la Confédération helvétique, des traditions calvinistes, de la constitution de Genève, et plus spécialement de l'ancienne charte de l'évêque Adhémard Fabri, où était affirmé, dès 1387, le caractère inaliénable de la souveraineté populaire, et qui, aux yeux de Rousseau, devrait être aussi respectable pour les Genevois que l'est la Grande Charte pour les Anglais.

Son but est non de traiter, comme Montesquieu, du droit positif des gouvernements établis, mais de rechercher quels sont les fondements du droit naturel dans l'ordre politique. Il veut montrer quelle serait la Constitution idéale, et déterminer ainsi une règle supérieure servant à juger et à perfectionner les lois politiques de chaque nation.

Qu'est-ce qui fait l'État? L'union de ses membres. D'où naît cette union? De l'obligation qui les lie. Mais d'où vient cette obli-

gation? Elle ne saurait venir de la force; car la force n'est pas le droit. La force n'oblige point; ou, ce qui revient au même, elle n'oblige qu'autant qu'il est impossible de lui résister et de l'abattre par une force supérieure. L'obligation qui lie les citoyens ne dérive pas non plus d'un certain droit divin fondé sur ce principe que *toute puissance vient de Dieu;* car il est également vrai que toute maladie vient de Dieu, et il ne s'ensuit pas que ce soit un crime d'appeler le médecin. L'obligation civile ne dérive pas non plus de l'autorité paternelle; car celle-ci, n'ayant pas d'autre raison d'être que les besoins de l'enfant, cesse dès que l'enfant peut se suffire et juger par lui-même. Elle ne dérive pas enfin d'un prétendu droit d'esclavage; car nul ne peut légitimement s'aliéner à autrui, abdiquer sa personnalité, sacrifier son titre d'être moral, renoncer à sa qualité d'homme. Reste de reconnaître que l'obligation fondamentale, qui lie les membres du corps politique et le constitue, repose sur une convention, expresse ou tacite, de tous les individus dont est composé le peuple.

Est-il obligation plus forte que cette obligation qui résulte du libre engagement de chacun ? Non, sans doute, pourvu toutefois que le libre engagement de chacun n'ait rien de contraire aux lois naturelles. « *Il n'est pas plus permis*, dit Rousseau, *d'enfreindre les lois naturelles par le contrat social, qu'il n'est permis d'enfreindre les lois positives par les contrats des particuliers ; et ce n'est que par ces lois mêmes qu'existe la liberté qui donne force à l'engagement.* » On n'a pas assez remarqué cette restriction consignée par Rousseau dans ses *Lettres écrites de la Montagne ;* et lui-même ne s'en est pas toujours assez bien souvenu.

CHAPITRE XXIII

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE SELON ROUSSEAU

Selon Rousseau, le problème, qui s'impose aux hommes songeant à s'associer, est d'établir « une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ».

Pour cela que faut-il ? Il faut que chacun, à la fois sujet et souverain, « mette en commun ses biens, sa personne, sa vie, sous la suprême direction de la volonté générale, et reçoive en corps chaque membre comme partie indivisible du tout ».

Un tel engagement, aux yeux de Rousseau, est raisonnable, légitime et sans danger, parce que, si chacun s'engage envers tous, il y a engagement réciproque de tous envers chacun ; parce que les contractants, liés les uns envers les autres, sans être assujettis à personne, et ayant leur seule volonté pour règle, demeurent aussi libres qu'auparavant ; parce qu'il n'est pas possible que le corps politique se veuille nuire à lui-même, « tant que le tout ne veut que pour tous ».

De ce qui précède se déduit l'essence de la souveraineté. Celle-ci, étant identique à la volonté générale, est indivisible et inaliénable ; et elle réside dans tous les membres du corps social.

Mais comment agit ce corps, être éminemment abstrait et collectif? Il agit par des lois, et il ne saurait agir autrement.

Qu'est-ce qu'une loi? C'est une déclaration publique et solennelle de la volonté générale sur un objet d'intérêt commun.

Si l'objet n'en importait à tous, ou qu'elle ne fût que la déclaration de la volonté de quelques-uns, la loi ne serait plus la loi ; ses

prescriptions seraient sans légitimité et sans force.

Le but de la loi étant d'assurer le plus grand bien de tous, ses principaux objets seront la *liberté*, parce que toute dépendance particulière est autant de force ôtée au corps de l'État, et l'*égalité*, condition nécessaire de la liberté.

Ceux qui n'ont vu dans Rousseau que l'apôtre de l'égalité l'ont méconnu. Il veut que l'État seconde l'individu dans son évolution intellectuelle, morale, économique ; et qu'il use de sa force non pour l'opprimer, mais pour le libérer, si bien qu'en toute situation il garde sa pleine indépendance vis-à-vis des autres citoyens, d'où cette formule : « Il n'y a que la force de l'État qui fasse la liberté de ses membres. »

CHAPITRE XXIV

LE GOUVERNEMENT ET SES DIVERSES FORMES SELON ROUSSEAU

Quoique la loi ne puisse avoir qu'un objet général, il faut pourtant que son application tombe sur des objets particuliers et individuels. De là l'adjonction, au pouvoir législatif qui fait la loi, d'un pouvoir exécutif qui a pour fonction de réduire la loi en actes particuliers. Établir ce second pouvoir, c'est instituer le gouvernement.

Le gouvernement est un corps servant d'intermédiaire entre les sujets et le souverain, c'est-à-dire entre tous les citoyens en tant que soumis à l'autorité législative et tous les citoyens en tant que participant à l'autorité législative. Son objet est l'administration

des affaires publiques et le maintien de la liberté civile et politique.

Simple intermédiaire, le gouvernement doit être institué de telle sorte qu'il exécute toujours la loi et qu'il n'exécute jamais que la loi. Or, le seul moyen d'assurer le respect de la loi et d'empêcher qu'une volonté particulière puisse se substituer à la volonté générale, c'est de faire que les gouvernants, simples commissaires de la nation, soient essentiellement révocables et responsables. Par suite, il n'y a de légitime que le gouvernement républicain.

Le gouvernement républicain peut avoir diverses formes, selon les membres qui le composent. Il sera démocratique si le dépôt du gouvernement est commis à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en sorte qu'il y ait plus de citoyens magistrats que de citoyens simples particuliers. Il sera aristocratique si la volonté de tous est exécutée par le petit nombre de ceux qui sont jugés les meilleurs, en sorte qu'il y ait plus de citoyens que de magistrats. Il sera monarchique s'il se trouve concentré entre les mains d'un chef suprême.

Au point de vue idéal, Rousseau le dé-

clare dans ses *Lettres écrites de la Montagne*, « le meilleur des gouvernements est l'aristocratique ». En fait, chaque forme de gouvernement est la meilleure en certains cas, la pire en d'autres. De façon générale, le gouvernement démocratique convient aux petits États, l'aristocratique aux médiocres, et le monarchique aux grands. Plus l'État grandit, plus diminue la part de souveraineté échue à chaque citoyen : chacun subit toujours tout l'empire des lois ; mais son suffrage a, dans leur rédaction, une influence d'autant moindre qu'on est plus nombreux. Or, moins les volontés particulières se rapportent à la volonté générale, c'est-à-dire les mœurs aux lois, plus la force réprimante doit être augmentée : ce qui ne s'obtient que par une plus grande concentration du gouvernement, dont la force est toujours en raison inverse du nombre des gouvernants.

On peut croire que, si Rousseau eût été témoin du développement des États-Unis d'Amérique, il aurait renoncé à ses préventions contre les grandes démocraties.

CHAPITRE XXV

L'UNITÉ DE POUVOIR ET LE PARLEMENTARISME CONDAMNÉS PAR ROUSSEAU

Il y a despotisme ou anarchie si les gouvernants veulent donner des lois, si les sujets refusent d'obéir, si tous les membres de l'État, étant souverains, veulent aussi être gouvernants.

C'est chose ordinaire que le souverain, c'est-à-dire le peuple, se relâche, tandis que le gouvernement, se concentrant de plus en plus, tend toujours à se renforcer. Dès lors, le corps exécutif l'emporte à la longue sur le corps législatif; les gouvernants, au lieu de rendre fréquemment compte de tous les points de leur mandat et de rentrer dans

la commune égalité, se font de plus en plus indépendants; on imagine que la volonté d'hier est aussi celle d'aujourd'hui; la puissance qui agit énerve insensiblement la puissance qui veut; au lieu d'agir *pour* elle, elle agit *sur* elle; la loi devient soumise aux hommes; il ne reste plus que des esclaves et des maîtres : l'État est détruit.

Pour prévenir cette dissolution de l'État, il importe, aux yeux de Rousseau, d'accord ici avec Montesquieu, d'établir toutes les séparations possibles dans le corps du gouvernement, de telle sorte que la souveraineté de la nation soit sauvegardée par le partage des pouvoirs entre ses mandataires.

Le principe de la division des pouvoirs, justement appliqué au gouvernement, ne doit pas s'étendre à la souveraineté nationale. Celle-ci est une et indivisible par essence. De là suit l'exclusion du parlementarisme, qui transforme en autant de rois les élus de la nation.

Les députés du peuple ne peuvent être que ses *commissaires*. S'ils sont ses *représen-*

tants, ils se substituent à lui, et sa souveraineté est aliénée pendant leur législature.

Rousseau blâme donc Montesquieu d'admettre le système de la représentation et d'en admirer la mise en œuvre chez les Anglais. « Le peuple anglais, dit-il, pense être libre. Il se trompe fort. Il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. »

Puisque le peuple ne saurait, sans se suicider, se dessaisir de la puissance législative, essence de sa souveraineté, il faut ou bien qu'il fasse directement les lois, ou bien qu'il limite le mandat de ses députés de telle sorte qu'ils ne puissent rien conclure définitivement, et qu'aucune loi n'ait force de loi qu'autant qu'elle aura été ratifiée par *le peuple en personne*.

Cette intervention de la masse des citoyens ne serait guère possible dans de grands États. Elle demande de petits États. Mais de petits États ne seront-ils pas exposés à être subjugués et ne perdront-ils pas ainsi en indépendance ce qu'ils auront gagné en

liberté politique? Non, s'ils se groupent les uns avec les autres.

Le système fédératif permet de concilier la puissance extérieure d'une grande nation avec la police aisée et le bon ordre intérieur de petites cités où le peuple souverain n'aliénera pas ses droits.

CHAPITRE XXVI

LES ASSOCIATIONS FÉDÉRALES

Les fédérations, dont Montesquieu avait entrevu avant Rousseau la haute portée, sont des alliances de cités ou d'États s'assurant des garanties et contractant des obligations mutuelles, sous les auspices d'une juridiction et d'une force commune.

Depuis les amphictyonies helléniques et les ligues germaniques jusqu'à la fédération américaine, l'histoire nous offre divers essais de ces pactes protecteurs qui, appliqués à des peuples libres, feront un jour régner sur le continent européen, et puis sur tous les continents, la paix républicaine.

Rousseau consacra au système fédératif un

ouvrage spécial, qui est demeuré inachevé et inédit. Sans doute, dans cet ouvrage, l'auteur du *Contrat social* se posait, entre autres, les questions suivantes :

D'où vient l'opposition qui existe entre la situation des citoyens partout soumis à des lois ou à des maîtres, et la situation des cités gardant entre elles l'indépendance primitive, portant la misère et la destruction les unes chez les autres, forçant quelquefois les hommes à regretter le libre isolement des âges antérieurs à la civilisation ?

Ne résulte-t-il pas de l'ordre actuel que les citoyens, toujours en guerre et toujours tyrannisés, sont en butte aux inconvénients de l'état de nature et de l'état de société, sans en réunir les avantages ?

Le remède que propose l'abbé de Saint-Pierre, quand il projette une association de tous les États de l'Europe tels qu'ils sont, n'a-t-il pas le double tort de ne pouvoir être pratiqué, et de ne pouvoir être efficace, supposé qu'il fût momentanément pratiqué ?

Une association fédérale, étant une association où les exigences et les attributions de

l'autorité centrale sont d'autant plus restreintes que sont plus nombreux les groupes qu'elle unit, n'est-elle pas en contradiction évidente avec l'existence de grands États fortement centralisés, et ne doit-elle pas nécessairement se composer d'États médiocres où prédominera un système de décentralisation ?

Une association fédérale, étant une institution qui a pour point d'appui l'intérêt commun des peuples, n'exclut-elle pas l'adjonction de groupes monarchiques où les visées dynastiques tendraient fatalement à prévaloir sur l'utilité générale ?

Ne peut-on pas concevoir un système d'association fédérative qui, liant les unes aux autres par un pacte d'assurance mutuelle des cités libres et indépendantes, ne restreindrait en apparence que pour l'étendre en réalité la souveraineté de chaque État fédéré ; mettrait au service de chaque groupe autonome de citoyens la force de tous les autres, pour le préserver de tout attentat d'un pouvoir quelconque ; garantirait à chaque cité ses propriétés et ses droits, son territoire et

sa liberté ; pourvoirait à la sécurité commune et trancherait les différends ?

Comment établir une telle association sur des bases solides qui la rendent durable ? Comment y délimiter la puissance législative et la puissance exécutive de manière à laisser chaque État pleinement maître au dedans, en même temps qu'il sera armé au dehors de toute la force commune contre tout agresseur injuste ? Comment enfin arriver, par une organisation fédérale faisant de l'autorité l'instrument de la liberté, à éviter les inconvénients et à réunir les avantages des grands et des petits États ?

N'est-il pas possible que l'humanité constitue, dans des temps plus ou moins éloignés, une immense confédération protégeant, par un ensemble de garanties réciproques, une multitude de sociétés démocratiques qui, affranchies des entraves économiques, féodales et militaires, se régleront, se gouverneront, s'administreront, communiqueront avec une liberté entière, et qui pourront ainsi aboutir au développement le plus complet et le plus varié de l'activité individuelle et collective ?

Tel devait être, autant qu'il m'est permis de le conjecturer, le plan de l'œuvre qu'avait entreprise Rousseau.

Son esquisse d'un *Traité sur les confédérations* avait été remise par lui-même au comte d'Antraigues. Celui-ci, libre d'en disposer et y trouvant, à côté d'idées *salutaires* et *sublimes*, des idées *subversives* et *dangereuses pour les monarchies*, crut devoir priver à jamais le public de cette œuvre du génie. L'historien ne peut que déplorer ce vol sacrilège fait à l'humanité et flétrir l'esprit de parti qui décide d'honnêtes gens à de si malhonnêtes actions.

Le contrat social et le contrat fédéral, voilà les deux pôles de la politique de Rousseau, si souvent mal comprise.

Aux yeux du philosophe, la société part de l'un et aboutit à l'autre. Le contrat fédéral doit être réel en fait ; le contrat social est fictif. Le contrat fédéral doit être le produit manifeste d'une convention effective ; le contrat social est le résultat implicite de l'existence même de la société civile. Le con-

trat fédéral est la solution suprême pour laquelle doit mûrir la raison publique ; le contrat social est le postulat primitif que suppose l'élaboration instinctive des nationalités.

CHAPITRE XXVII

MÉRITES DE LA DOCTRINE DE ROUSSEAU SUR LE PACTE LIBRE DES VOLONTÉS ERREURS SUR L'OMNIPOTENCE DU PEUPLE

Rousseau, pas plus que Locke, ne présente le contrat social comme historiquement réel, mais comme philosophiquement vrai. Il soutient, non pas que les choses se sont passées comme il les décrit, mais qu'il faut se comporter comme si elles s'étaient passées ainsi. L'illusion qu'on se fait souvent sur la pensée de Rousseau tient à l'espèce de mirage où il se complaît. Il aime à se représenter dans le lointain des premiers temps les perspectives des temps futurs. Ses évocations du passé sont des invocations à l'avenir. Il en appelle à la nature pour en appeler à l'idéal.

Rousseau a raison. Le contrat social, niable en fait, s'impose en droit. Il est impliqué par la dignité de la personne humaine.

Vainement alléguera-t-on que ses clauses ne sont formulées nulle part ; elles sont partout sous-entendues.

Avoir fait reposer le droit politique sur le pacte libre des volontés, c'est le grand mérite du continuateur de Locke. Son tort est de tendre quelquefois à déduire de ce pacte l'omnipotence du peuple.

« L'homme s'aliène tout entier à la communauté, dit Rousseau, et cette aliénation de chacun à tous est l'essence du pacte social. » Eh quoi ! faut-il renoncer au titre d'homme pour obtenir celui de citoyen ? N'est-on pas au contraire citoyen pour être plus complètement un homme ? Les choses peuvent être aliénées ; mais la personne est inaliénable.

Une telle aliénation est sans danger, selon Rousseau, parce que les conditions sont les mêmes pour tous. Oui ; me voilà asservi avec mes concitoyens. En suis-je moins asservi ? Ma personnalité m'est ravie, et vous me

donnez pour consolation que les autres perdent la leur. C'est faire consister notre bonheur commun dans notre commun esclavage.

Au fond, cet État auquel vous sacrifiez les individus, qu'est-il séparément des individus, sinon une pure abstraction, une unité chimérique?

Reconnaissez donc que le droit collectif a pour objet propre la garantie des droits individuels, et que, hors de là, il n'est plus un droit. Nier cette vérité, c'est faire passer le despotisme aux mains de la multitude. Or, il ne s'agit pas d'échanger le joug des rois pour le joug des foules. Il s'agit d'être vraiment libres.

Infidèle à ses propres maximes, Rousseau oublie trop une chose, c'est que, si la souveraineté de fait appartient au peuple, la souveraineté de droit appartient au droit. A l'image de chaque personne, un peuple, personnalité collective, est libre et peut tout vouloir; mais il est responsable et ne doit vouloir que ce qui est bien. Il domine toute contrainte; mais certaines obligations le dominent. Nul

n'est maître de soi que pour se faire librement le serviteur de la justice.

Dès lors, légaliser une iniquité, ce n'est pas l'absoudre. Un peuple pourra bien décréter telle ou telle violation des droits de l'homme ; mais il ne saurait abolir ces droits. Ils tiennent à l'essence même de l'humanité. Contemporains de Dieu, ils sont éternels.

CHAPITRE XXVIII

COMMENT ROUSSEAU MÉCONNAIT LE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La liberté d'acquérir et de posséder, la liberté de penser et d'écrire sont au nombre de ces droits imprescriptibles, qui sont inhérents à la personne humaine.

Rousseau, conséquent avec son principe de *l'aliénation totale*, les fait dépendre de la communauté. Il pense que, dans l'ordre naturel, tout appartient à tous, et que toute appropriation est une usurpation. L'État, maître de tous les biens des membres qui le composent, consacre l'usurpation et en fait un droit.

La véritable propriété, naissant ainsi du

bon vouloir de la société, *peut être abrogée par elle*, d'après Rousseau, comme cela se fit à Sparte du temps de Lycurgue.

Mais, en vérité, quoi qu'en ait dit Rousseau, et quoi qu'en eût dit avant lui Bossuet, l'État ne constitue point la propriété; il ne peut donc la dissoudre. Il la reconnaît légitime; il ne la fait pas telle. Méconnue par lui, elle resterait ce qu'elle est, de par la personnalité et le travail de l'homme.

C'est ce que comprirent les conventionnels, dans leur *Déclaration des droits de l'homme*, quand, à la suite de Condorcet, ils repoussèrent ce texte proposé par Robespierre s'inspirant de Rousseau : « Le droit de propriété est le droit de jouir de la portion de biens que nous garantit la loi. »

La liberté de conscience est un droit encore plus fondamental que la liberté d'acquérir et de posséder. Attenter à elle, c'est attenter à la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sacré.

Or, Rousseau la respecte-t-il, quand il admet que l'État proscrive certaines croyances

comme anti-sociales, et qu'il impose à l'acceptation commune un petit nombre de dogmes fondamentaux, en particulier l'existence d'un Dieu juste, récompensant les bons et châtiant les méchants?

Sans doute, Rousseau professe que *chacun peut avoir telles opinions qu'il lui plaît sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître*, vu qu'il n'a point de compétence dans les affaires de l'autre monde. Mais, qu'importe cette déclaration de tolérance à l'égard des sectes particulières les plus diverses, s'il y est mis cette condition qu'elles n'excluront pas certaines affirmations générales que Rousseau juge nécessaires pour qu'on soit bon citoyen? Il demande que quiconque rejette son théisme soit banni de l'État, non comme impie, mais comme insociable. « Que si quelqu'un, ajoute-t-il, ayant reconnu publiquement ces dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort : il a menti devant les lois. »

Où nous mènent de tels principes? Quelle secte ne regarde pas ses dogmes comme fondamentaux? Dès que la porte est ouverte à

l'intolérance, nul ne peut dire où l'intolérance s'arrêtera. Rousseau veut qu'on proscrive l'athéisme. D'autres voudront qu'on proscrive le christianisme qu'il déclare lui-même, après Bayle, *absolument contraire à l'esprit social.* Et qui nous assure qu'un moment ne viendra point où ce sera le théisme, sous toutes ses formes, qui sera proclamé anarchique, et qui sera proscrit comme coupable d'avoir toujours abrité du nom de Dieu les pires attentats du despotisme?

En vérité, a-t-on le droit de réprouver ceux qui disent : *Hors de notre Église, point de salut*, quand on en vient à dire soi-même : Hors de notre dogme, point de civisme? Des deux côtés c'est le même esprit d'exclusion, aboutissant aux mêmes excès, aux mêmes crimes.

Rousseau, lorsqu'il formulait son *credo* tyrannique, dressait à l'avance l'échafaud de Chaumette et de Clootz, ces fanatiques de l'athéisme. C'est de lui que s'inspirera Robespierre, quand il montrera le peuple français inféodé à la foi en la divinité, « terreur du crime et soutien de la vertu » ; quand il

fera décréter le culte public de l'Être suprême ; quand il déclarera que l'athéisme est aristocratique ; quand enfin il mêlera à tout l'intervention providentielle, quitte à se faire dire par Guadet, sa prochaine victime : « Je n'eusse jamais pensé qu'un homme qui, pendant trois ans, a travaillé si courageusement à nous tirer de l'esclavage du despotisme, pût concourir à remettre le peuple français sous l'esclavage de la superstition. »

CHAPITRE XXIX

LA SOURCE DES ERREURS POLITIQUES DE ROUSSEAU

Si Rousseau ne protège pas assez la liberté individuelle contre les empiétements de la puissance collective, cela tient à l'idée qu'il avait appris à se faire de l'État en lisant les anciens et surtout Platon.

A l'exemple de l'auteur de la *République*, Rousseau dépeint la société comme un être concret subsistant à travers les âges, comme un corps vivant dont on peut assimiler l'organisme à celui de l'homme. « Le pouvoir souverain, dit-il dans son étude sur l'*Économie politique*, représente la tête; les lois et les coutumes sont le cerveau, principe des nerfs

et siège de l'entendement, de la volonté et des sens, dont les juges et les magistrats sont les organes ; le commerce, l'industrie et l'agriculture sont la bouche et l'estomac qui préparent la substance commune ; les finances publiques sont le sang qu'une sage économie, en faisant les fonctions du cœur, renvoie distribuer par tout le corps la puissance et la vie ; les citoyens sont le corps et les membres qui font mouvoir, vivre et travailler la machine et qu'on ne saurait blesser en aucune partie qu'aussitôt l'impression douloureuse ne s'en porte au cerveau, si l'animal est dans un état de santé. »

La théorie de l'organisme social, esquissée par Rousseau, sera reprise par Hegel et par Auguste Comte.

A la suite de ce dernier, Herbert Spencer, dans sa *Sociologie*, entreprendra d'expliquer comment s'effectuent la croissance et la structure progressive de l'organisme social. Il montrera la société, agrégat de moins en moins homogène, se compliquant à mesure qu'elle grandit ; les fonctions se diversifiant et s'harmonisant de plus en plus ; les trois

grands systèmes d'organes, le *système alimentaire*, le *système distributeur*, le *système régulateur*, assurant la vie de l'être collectif.

Cette physiologie sociale, où est systématiquement suivie dans ses plus minutieux détails l'assimilation artificielle faite par Rousseau, est, pour quiconque n'est pas dupe des métaphores, la meilleure démonstration du vice de toute théorie qui identifie l'État à un organisme.

Posant en principe l'étroite solidarité des membres du corps social, Rousseau attribue une espèce d'infaillibilité à la nation; et de l'union du bien de chacun avec le bien de tous il conclut témérairement que tous ne peuvent manquer de vouloir le bien de chacun. Peut-on couper un bras sans que la douleur s'en porte à la tête? Non. Dès lors, selon Rousseau, « il n'est pas plus croyable que la volonté générale consente qu'un membre de l'État, quel qu'il soit, en blesse ou en détruise un autre, qu'il ne l'est que les doigts d'un homme ayant sa raison aillent lui crever les yeux ».

CHAPITRE XXX

ROUSSEAU ADVERSAIRE DU TERRORISME

Par cela même qu'il y a des cas où il convient qu'un membre soit sacrifié pour sauver le corps, ne semble-t-il pas que des hécatombes de particuliers seront justifiées par le salut de tous?

On croirait volontiers que Rousseau ne pouvait manquer d'admettre sur ce point la doctrine des terroristes. Quoi qu'on en ait dit, bien loin de lui agréer, elle le révolte. Autant il admire le vertueux patriote qui se voue volontairement à la mort pour le salut de son pays, autant il flétrit, comme s'autorisant d'une *maxime exécrable*, tout gouvernement qui croit pouvoir sacrifier un innocent au

salut de la multitude érigé en loi suprême.

Dans son livre sur l'Esprit, Helvétius assimilait l'État à un équipage affamé où le sort décide des victimes innocentes qui seront mangées et il déclarait que tout devient légitime, même vertueux, pour le salut public. Rousseau lui répliqua : « Le salut public n'est rien si tous les particuliers ne sont en sûreté. » Et ailleurs, allant plus au fond des choses, il disait : « Poussez les partisans de cette maxime à mieux expliquer ce qu'ils entendent par le corps de l'État, et vous verrez qu'ils le réduiront, à la fin, à un petit nombre d'hommes qui ne sont pas le peuple, mais les officiers du peuple, et qui, s'étant obligés par un serment particulier à périr eux-mêmes pour son salut, prétendent prouver par là que c'est à lui de périr pour le leur. »

Lorsque Kant enseignera que la personne humaine doit être traitée comme une fin et non comme un moyen, il ne fera qu'ériger en règle les conceptions de Rousseau, à l'encontre de l'utilitarisme d'Helvétius et de Saint-Lambert.

CHAPITRE XXXI

ESSENCE DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ET DE LA LOI SELON ROUSSEAU

Dans la pensée de Rousseau, quand il arrive qu'une assemblée démocratique adopte de mauvais décrets et condamne des innocents, c'est que le peuple est entraîné par des intérêts particuliers que quelques séducteurs adroits ont su substituer aux siens. Autre chose est alors la délibération publique, autre chose la volonté générale.

Qu'est-ce donc, au fond, que cette volonté générale que Rousseau juge infaillible et qu'il distingue de la volonté actuelle d'un peuple ?

C'est la pure expression du vouloir commun sur les points qui touchent au bien commun.

Du moment où prévalent des volontés particulières, du moment où l'on vise des intérêts particuliers, elle est éludée. « Le citoyen, dit Rousseau, qui détache son intérêt de l'intérêt commun voit bien qu'il ne l'en peut séparer tout à fait ; mais sa part du mal public ne lui paraît rien auprès du bien exclusif qu'il prétend s'approprier. Ce bien particulier excepté, il veut le bien général pour son propre intérêt, tout aussi bien qu'aucun autre. La faute qu'il commet est de changer l'état de la question, en sorte qu'au lieu de dire par son suffrage : *Il est avantageux à l'État*, il dit : *Il est avantageux à tel homme, ou à tel parti, que tel avis passe.* »

La volonté générale ainsi caractérisée tend à se confondre avec le grand principe de Kant sur la nécessité d'universaliser les maximes de nos actions pour en reconnaître la moralité, et elle revient à l'adoption de la règle suivante : Citoyen, vote de telle sorte que la raison de ton vote puisse être érigée en une loi pour tous, présents et à venir.

Quand les hommes sont bien éclairés, la

volonté nationale a pour expression des contrats qui établissent la réciprocité des droits et qui donnent une sanction positive aux lois de la justice universelle, fondée sur la nature même des choses et indépendante des conventions humaines.

Faire que tous obéissent sans qu'il y ait personne qui commande; faire que chacun soit en réalité d'autant plus libre que, sous une apparente sujétion, il perd uniquement de sa liberté ce qui peut nuire à celle d'autrui : voilà l'ouvrage de la loi, formule écrite de la volonté générale.

Le peuple est-il vraiment apte à trouver cette formule? Non; car, chez lui, la droiture des intentions n'est guère secondée par l'abondance des lumières. Il veut le bien ; mais de lui-même il ne le voit pas toujours. De là la nécessité d'un ou de plusieurs législateurs, semblables aux Lycurgue et aux Solon, ayant pour mission de déterminer les lois fondamentales.

Les législateurs ne sauraient avoir aucune part au commandement ; car alors leurs conceptions risqueraient d'être dictées par leurs

passions. Ils ne légiféreront pas non plus définitivement; car ce serait faire œuvre d'usurpateurs. Ils combineront des textes et communiqueront au peuple les fruits de leurs méditations. Le peuple, par ses suffrages, décidera s'il y a lieu de convertir leurs propositions en lois.

Les lois, une fois faites, ne sauraient être nécessairement immuables. Vouloir les perpétuer, ce serait souvent vouloir perpétuer des erreurs et des injustices, puisque, quoique la volonté générale soit foncièrement droite, il peut arriver qu'en fait tous se trompent.

D'ailleurs, le droit même qu'a le peuple de s'appartenir implique le droit qu'il a de modifier sa législation. Un peuple doit demeurer toujours le maître de changer ses lois; et toute constitution doit être déclarée revisable.

Comment la volonté des générations actuelles engagerait-elle la volonté des générations à venir? « Quand chacun pourrait s'aliéner lui-même, dit Rousseau, il ne peut aliéner ses enfants. Ils naissent hommes libres; leur

liberté leur appartient; nul n'a le droit d'en disposer qu'eux. »

Mais peut-on s'aliéner soi-même, et est-il possible qu'un peuple s'inféode à un homme, ou à plusieurs? Non. « Le peuple peut bien dire : « Je veux actuellement ce que veut un tel homme, ou du moins ce qu'il dit vouloir » ; mais il ne peut pas dire : « Ce que cet homme « voudra demain, je le voudrai encore », puisqu'il est absurde que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir. »

Ainsi, il n'est point admissible qu'un peuple use de sa liberté pour en faire l'abandon. Ce serait user de ses droits contre ses droits. Or, Bossuet l'a dit : *Il n'y a pas de droit contre le droit.*

CHAPITRE XXXII

ROUSSEAU, PARTISAN DU REFERENDUM LES VRAIS ET LES FAUX PLÉBISCITES

Les principes de Rousseau n'entraînent pas seulement la condamnation du régime monarchique où la perpétuité, l'hérédité, l'irresponsabilité constituent une triple illégitimité ; ils entraînent aussi, on l'a vu, la condamnation du régime *représentatif*.

A proprement parler, les lois ne sont que les conditions de l'association civile. Il n'appartient qu'à ceux qui s'associent de régler les conditions de la société.

Mais quoi ! faudra-t-il que le peuple soit constamment en délibération ? Ne serait-il pas nécessaire, pour reprendre les habitudes politiques des citoyens d'Athènes et de

Sparte, d'avoir les loisirs que leur faisaient les esclaves?

A cela Rousseau répond qu'en effet « il y a des situations où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui », et il ajoute que, « si les peuples modernes n'ont pas d'esclaves, ils le sont eux-mêmes ».

Ce sont là de ces exagérations trop fréquentes chez Rousseau.

Rousseau revient à des idées plus sages. Quel est l'essentiel? C'est que les lois auxquelles tous doivent obéir aient été consenties par tous, ou du moins par le plus grand nombre ; c'est que le peuple se gouverne lui-même par l'intermédiaire de ses délégués, à qui la souveraineté ne saurait être aucunement cédée, et qui sont, non ses maîtres, mais ses serviteurs.

Ce but n'est-il pas atteint si, d'une part, le peuple est périodiquement appelé à se prononcer sur la conservation de la forme de gouvernement existante et sur le maintien de ceux qui sont actuellement chargés de l'administration publique ; si, d'autre part,

les lois essentielles sont soumises à la ratification populaire ?

Il y a, on ne le sait que trop en France, des plébiscites mensongers, dont les usurpateurs font des instruments de règne, et qui ne sont qu'un semblant d'absolution que la tyrannie, appuyée sur la corruption, sur l'équivoque et sur la force, arrache à la servilité, à l'ignorance et à la peur. Il y a des plébiscites qui sont une mise en demeure d'accepter le despotisme pour éviter l'anarchie, et où un peuple est sommé, l'épée sur la gorge, de river les générations futures aux chaînes dont il est chargé. Ce sont là des simulacres de plébiscites.

Un plébiscite doit être un acte libre de la conscience nationale, accompli à bon escient, et n'engageant aucun des droits de la souveraineté. Pour cela, il faut que les termes des questions posées aient été élaborés et débattus par la nation ou par ses mandataires ; que ces questions soient amplement soumises à la discussion de tous ; qu'enfin le plébiscite ne soit point un piège où est pris le peuple, usant d'un reste de liberté pour

s'asservir, et d'un reste de vie pour se suicider.

Revenons à Rousseau. C'est son mérite d'avoir opposé la politique de l'élection et du droit populaire à la politique de la tradition et du droit divin. Il a bien montré que la source d'où émanent et où se retrempent tout pouvoir et toute législation, c'est la collectivité des citoyens. D'elle tout doit partir, à elle tout doit remonter. Où manque sa sanction manque l'autorité.

CHAPITRE XXXIII

CRITIQUE DE L'OMNIPOTENCE PARLEMENTAIRE ET VRAI ROLE DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Une erreur très commune, même de nos jours et parmi les esprits libéraux, consiste à remplacer la souveraineté du peuple par la souveraineté du Parlement. On ne veut pour maître ni un roi héréditaire, ni un César élu ; mais on admet que les députés de la nation soient de véritables monarques pendant toute la durée de leur mandat ; on entend imposer au peuple une tutelle, en ne lui laissant pas choisir ses tuteurs ; on est convaincu qu'il appartient à certaines capacités de mener le pays tout en lui répétant qu'il se gouverne lui-même ; on va jusqu'à établir parmi les

citoyens, grâce aux abus du favoritisme, à la pression des coteries et à la dispensation des influences, des catégories de *dirigeants*, en dehors desquelles on ne comprend pas que puissent se porter les suffrages populaires.

Qu'arrive-t-il? C'est qu'on perpétue chez le peuple l'état d'enfance, en le traitant toujours comme un enfant.

Si l'on entrait enfin dans la vérité du régime démocratique tel que l'a entrevu Rousseau, on reconnaîtrait que les élus de la nation doivent être toujours liés par un mandat précis des citoyens qui les adoptent comme organes de leurs volontés, et que les citoyens doivent faire directement eux-mêmes tout ce qu'ils peuvent se dispenser de faire faire par autrui : si bien que, dans tout groupe politique dont les membres ne se trouvent pas matériellement empêchés de se réunir, — par exemple, dans la commune qui est appelée à être, beaucoup plus qu'elle ne l'est actuellement, l'école pratique du citoyen, — les intéressés discutent leurs affaires publiquement et sans intermédiaires. Hors de là, il n'y a que confiscation de la

volonté populaire par la volonté de telle ou telle oligarchie parlementaire.

L'organe naturel de la volonté populaire, c'est le suffrage universel. Le suffrage universel n'est pas la souveraineté nationale ; il n'en est que l'instrument toujours perfectible. Plus cet instrument est précis, mieux se manifestent dans l'évolution politique les aspirations de la conscience publique.

Grâce à la bonne organisation et à la multiplicité des votes, chacun peut conserver intacte sa part de souveraineté, laquelle n'est pas moindre pour lui que pour ceux qui le dépassent en fortune ou en intelligence, vu qu'il est une personne au même titre qu'eux.

Par l'exercice de ce droit de vote, qui est la consécration sociale de la dignité humaine, chacun est acheminé à comprendre que l'allégement de toutes les charges, le développement de tous les progrès sont subordonnés à l'option commune ; que le peuple doit régner et gouverner par ses libres suffrages ; que la volonté nationale est tenue, sous

peine d'abdication, de demeurer maîtresse de ses choix, et qu'il n'y a dès lors de compatible avec le suffrage universel que le régime républicain.

De même que la souveraineté de tous appelle comme instrument le suffrage universel, le suffrage universel appelle comme forme de gouvernement la république.

CHAPITRE XXXIV

L'ÉDUCATION CIVIQUE

Ces trois choses solidaires, la souveraineté de tous, le suffrage universel et la république, ont une âme commune, l'éducation civique. Qu'elle manque ou soit al entendue, il y aura lieu d'appliquer à toute république cette vieille vérité que ce qui pourrait être le meilleur, une fois vicié, devient le pire.

Rousseau parle particulièrement de l'éducation civique dans son *Essai sur le gouvernement de Pologne*. Il la veut à la portée de tous, sinon tout à fait gratuite. Éminemment négative, elle tendra surtout à empêcher les vices de naître. Elle tiendra toujours les enfants en haleine non par d'ennuyeuses

études, mais par d'agréables exercices. Elle organisera des jeux publics, où chacun, en même temps qu'il se rendra agile et fort, s'accoutumera à la règle, à l'égalité, à la fraternité, à la concurrence et au désir de l'approbation de ses concitoyens. Elle substituera aux spectacles mesquins, où tout n'est que frivolité et corruption, de grands spectacles vraiment moralisateurs, vraiment démocratiques, où tous les citoyens, fraternellement rassemblés en plein air, se feront fête les uns aux autres. Elle mettra au premier rang la connaissance complète des productions, de l'histoire et des lois de la patrie. Elle visera à développer cette estime pour les qualités vraiment personnelles, cette vigueur d'âme, cette simplicité dans les mœurs et dans la parure, ce respect des lois, ce zèle patriotique, dont les levains sont dans le cœur de tout homme et, selon les paroles de Rousseau, « n'attendent pour fermenter que d'être mis en action par des institutions convenables ». Elle multipliera ces solennités, ces rites symboliques, où les esprits superficiels ne voient qu'inutilité et sottise, mais dont l'impor-

tance est évidente, comme le dira Mirabeau, pour tous ceux qui, ayant étudié les véritables prises du cœur humain, savent qu'*il est plus important de donner aux hommes des mœurs et des habitudes que des lois et des tribunaux,* et que *la langue des signes est la vraie langue des législateurs.* En un mot, la patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans des citoyens. Faire des citoyens, c'est-à-dire des hommes qui se sentent *membres de la patrie*, qui sachent l'honorer et la servir, voilà l'œuvre de l'éducation nationale.

Aux yeux de Rousseau, une des fins essentielles de l'éducation est de développer le goût de la simplicité et de l'égalité. Ce n'est pas par des lois somptuaires qu'on extirpera la manie du luxe et des richesses. Les lois somptuaires ne font qu'irriter le désir. Il s'agit de convertir les cœurs, en leur inculquant des inclinations plus saines et plus nobles.

Avec Montesquieu et avec Aristote, Rousseau pense que la véritable force des États réside dans la médiocrité des fortunes; et

que rien n'affaiblit autant les ressorts du gouvernement que le contraste de l'opulence et de la misère, mettant en présence des citoyens assez riches pour en acheter d'autres et des citoyens assez pauvres pour être contraints de se vendre.

De nos jours, plusieurs États, et en particulier les États-Unis d'Amérique, sont en train de confirmer cette vérité.

CHAPITRE XXXV

LA QUESTION SOCIALE ET SA SOLUTION SELON ROUSSEAU

Durant sa jeunesse errante, Rousseau avait pu comparer l'indigence des paysans de la Monarchie française avec l'aisance des paysans de la République genevoise. Il avait lui-même éprouvé les humiliations de la misère sans gîte et sans pain. Il avait remarqué tous les excès de la vénalité; la considération mesurée aux écus; les grâces, les exemptions, les emplois lucratifs réservés aux riches; les friponneries de haut vol excusées. Il avait vu le pauvre d'autant plus maltraité qu'il est plus malheureux; supportant le poids de toutes les corvées; obtenant son dû avec plus de peine qu'un autre n'obtien-

drait des faveurs ; subissant, outre sa charge, celle dont son voisin plus riche a su se faire exempter ; trouvant toutes les portes fermées, même quand il a le droit de les faire ouvrir ; constatant enfin que plus l'humanité lui doit, plus la société lui refuse. Il avait amassé en son âme des trésors de pitié pour tous ces déshérités dont la liberté, rendue impuissante, se réduit au pouvoir de souffrir et d'être écrasés dans la lutte de la vie. Il se demandait si le pacte social, tel que l'ont fait les iniquités des uns et la lâcheté des autres, ne pourrait pas être résumé en ces quelques mots : « *Vous avez besoin de moi, car je suis riche et vous êtes pauvre ; faisons donc un accord entre nous : je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste pour la peine que je prendrai de vous commander.* »

Comment remédier à cette monstrueuse inégalité des fortunes, principe de tant de maux ? Par des spoliations ? Rousseau ne l'entend pas ainsi. Quand il se place sur le terrain des faits, il considère comme *sacré* le droit de propriété ; il y reconnaît le principal

soutien de l'État, et il estime que la première condition de l'ordre social est que chacun soit maintenu dans la paisible jouissance de ce qui lui appartient.

Ce n'est point en enlevant les trésors à leurs possesseurs, c'est en ôtant à tout le peuple les moyens d'en accumuler que le gouvernement devra prévenir l'extrême inégalité des fortunes.

Pour cela, que faire? Ne point favoriser les arts d'agrément aux dépens des métiers utiles ; ne pas sacrifier au commerce l'agriculture si justement prônée par le sage Sully ; alimenter les revenus publics aux dépens de toutes les vanités par lesquelles les riches veulent se distinguer des pauvres ; établir de très fortes taxes sur la livrée, sur les équipages (ajoutons les bateaux de plaisance, les automobiles), sur les cours et jardins des hôtels ou châteaux, sur les professions oiseuses, sur tous les objets de luxe et d'amusement, qui peuvent d'autant moins se cacher que leur seul usage est de se montrer ; s'acquitter du devoir d'assistance auquel la société est étroitement tenue à l'égard de ceux qui n'au-

raient pas de quoi vivre ni par leur bien, ni par leur travail; s'occuper moins de bâtir des hôpitaux pour les indigents que d'empêcher les citoyens de le devenir par les facilités données au travail; prévenir les pertes des pauvres, qui sont beaucoup moins facilement réparables que celles des riches, vu que la difficulté d'acquérir croît toujours en raison des besoins, qu'on ne fait rien avec rien, et que l'argent est la semence de l'argent; régler les impôts d'après ce principe que « celui qui n'a que le simple nécessaire ne doit rien payer du tout », et que « la taxe de celui qui a du superflu peut aller *au besoin* jusqu'à la concurrence de tout ce qui excède son nécessaire ».

CHAPITRE XXXVI

LES VUES PRATIQUES DE ROUSSEAU

Les conclusions de Rousseau sur la question sociale sont assez conformes à celles de Montesquieu. On dit volontiers que Montesquieu corrige Rousseau. Mieux vaudrait remarquer que Rousseau se corrige lui-même.

Comme Rousseau, Montesquieu a ses hardiesses, par exemple quand il dit que « la république de Platon n'est pas plus idéale que celle de Sparte ». Comme Montesquieu, Rousseau sait être circonspect et pratique, particulièrement dans son examen de la théorie politique de l'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, et dans ses *Lettres sur la législation de la Corse*.

Il a pour maxime de professer le plus profond respect envers le gouvernement sous lequel il vit. Il se plaint de n'avoir pas cette expérience des affaires qui seule éclaire plus sur l'art de conduire les hommes que toutes les méditations. Il estime que les lois d'un peuple doivent être adaptées aux circonstances géographiques, historiques, morales où ce peuple est placé. Il veut que chaque État, se réglant selon son tempérament et son génie propre, ne soit pas dupe de cet esprit d'imitation qui ne produit jamais rien de grand. Il recommande qu'on procède méthodiquement aux réformes et qu'on prenne garde d'ébranler trop brusquement la machine politique. Il insiste sur la nécessité de maintenir en vigueur toute loi qui n'est pas abrogée, sous peine d'énerver la législation. Il pense que recourir à l'arbitraire pour remédier à un désordre, c'est engendrer le pire des désordres et ressembler à l'homme qui tuerait un malade pour l'empêcher d'avoir la fièvre. Il enseigne aux gouvernants à ne jamais heurter de front l'esprit public. Il veut que, là même où l'on a à accomplir une

œuvre de justice nécessaire, comme l'affranchissement des serfs, on agisse avec précaution, parce qu'il faut redouter, outre les préjugés de ceux qui commandent, les vices de ceux qui servent; parce que la liberté est un aliment de bon suc, mais de forte digestion, qui veut un estomac sain; parce qu'il est dangereux d'affranchir les corps si on ne s'est occupé d'affranchir les âmes.

Ainsi, on n'entre pas dans l'esprit de Rousseau quand on prétend d'ores et déjà introduire complètement dans la pratique les déductions du *Contrat social.* Procéder de la sorte, c'est confondre la mécanique pure avec la mécanique appliquée; c'est oublier que les formules doivent être modifiées proportionnellement aux irrégularités et aux frottements des rouages mis en œuvre. Il s'agit de se faire une échelle pour y rapporter les mesures qu'on prend, c'est-à-dire les lois politiques de chaque pays. Rousseau a entrepris de tracer cette échelle; et, tandis que Montesquieu avait fait la philosophie comparée des législations existantes, il a voulu fixer les principes du droit politique.

CHAPITRE XXXVII

ROUSSEAU ET MONTESQUIEU

Quoique théoricien avant tout, Rousseau ne s'isole pas totalement de la réalité. Dans l'antiquité, c'est Rome qu'il admire, comme Montesquieu; puis Athènes et Sparte. Dans les temps modernes, c'est la Suisse qu'il prend pour modèle.

Montesquieu et Voltaire, regardant de préférence du côté de l'Angleterre, admettent les prérogatives de la naissance et de la fortune. Rousseau, s'inspirant de sa patrie et de la nature, fait de l'égalité la condition essentielle de l'ordre public, et pense que la liberté ne peut exister sans elle. Montesquieu et Voltaire insistent principalement sur la liberté civile; Rousseau insiste sur la liberté politique.

Montesquieu et Voltaire se préoccupent de sauvegarder chaque individu contre les empiétements de l'État; Rousseau se préoccupe de sauvegarder l'État contre les empiétements des gouvernants. Montesquieu et Voltaire, précurseurs des Girondins, revendiquent surtout le droit individuel; Rousseau, précurseur des Montagnards, a particulièrement à cœur le droit social.

Montesquieu et Rousseau, plus clairvoyants que Voltaire, ne veulent pas d'une économie politique sans conscience et sans entrailles. Ils n'admettent point que l'État demeure indifférent aux plaies sociales.

Partant de ce principe que la nature ordonne bien au père de nourrir ses enfants, mais ne l'oblige pas de les faire héritiers, Montesquieu en conclut que la société, dans le règlement des successions, n'a de loi que ses convenances.

Encore faut-il qu'elles soient fondées sur l'équté et la raison.

Parmi ces convenances sociales qui doivent

présider à la distribution des biens, il en est une fondamentale, l'impôt.

C'est l'État qui substitue à *la communauté naturelle des biens*, admise par Montesquieu comme par Pascal et Bossuet, le régime tutélaire de la propriété ; c'est l'État qui garantit la sécurité de chacun. Il est bien juste que chaque citoyen lui donne une portion de son avoir pour jouir sûrement du reste.

Mais comment régler les charges publiques ? Montesquieu distingue des taxes sur les terres, et des droits sur les marchandises, l'impôt personnel. Celui-ci, à son avis, doit être progressif. En effet, pour déterminer ce que chacun doit à l'État, il importe de ne pas confondre le nécessaire, l'utile et le superflu. On doit ne pas taxer le nécessaire, taxer modérément l'utile et taxer surtout le superflu.

La part prélevée sur le superflu du riche, si grande qu'elle soit, n'est-elle pas toujours moins grande que la part prélevée sur le nécessaire du pauvre, si petite qu'elle soit ?

Un effet de l'impôt progressif et de certaines lois somptuaires est de diminuer la grande inégalité des fortunes. Or, selon Mon-

tesquieu, la liberté trouve là son profit. Si vous mettez l'extrême pauvreté à côté de l'extrême richesse, l'une sera forcément dépendante de l'autre. Si, au contraire, l'aisance est le lot commun, chacun sera plus à même de s'appartenir.

Au reste, on se méprend quand on fait uniquement résider la pauvreté dans le manque d'argent. « Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. »

Pour Montesquieu, comme pour tous les grands économistes, le travail est la vraie richesse. Cette richesse, Montesquieu ose penser que l'État la doit à chaque citoyen, et il dit : « Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu, dans les rues, ne remplissent point l'obligation de l'État. *Celui-ci doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé.* Un État bien policé tire cette subsistance du fond des arts mêmes ; il donne aux uns les travaux dont ils sont capables ; il enseigne aux autres à travailler. »

On entrevoit combien les vues de Montesquieu sur le devoir qu'a l'État de ne point se désintéresser de la répartition des biens, de niveler les conditions par des taxes considérables frappant le superflu de la richesse, et de régler le régime de la propriété de manière à pouvoir faire qu'une honorable aisance soit ménagée à tous les citoyens, le différencient heureusement de ces sociologues individualistes avec qui on a voulu souvent le confondre.

Mais c'est surtout Rousseau qui est le père du socialisme moderne. Il sonde avec angoisse ce problème de la misère, dont notre siècle doit demander la solution pratique au développement de libres associations et aux lois que nécessite la solidarité de tous avec tous.

En vain, certains critiques, qui ne sont aucunement révoltés par saint Paul disant : « Quiconque ne travaille pas ne doit pas manger ! », trouvent-ils scandaleux que Rousseau ait dit : « Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif n'est qu'un fripon. » En vain, certains économistes trou-

vent-ils naturel qu'il y ait des exploiteurs ayant tout sans rien faire et des exploités se tuant à peiner pour enrichir autrui.

Les cris d'indignation du grand tribun contre l'égoïsme des privilégiés qui n'ont eu qu'à se donner la peine de naître, et ses cris de compassion pour la misère des déshérités qui arrivent péniblement à s'empêcher de mourir ne cesseront pas d'être entendus par les gens de cœur.

Les outrances du dogmatisme de l'auteur du *Discours sur l'inégalité des conditions* peuvent être aisément réfutées ; mais ses revendications en faveur de la fraternité effective et du plein accord de la légalité avec la justice ébranleront les consciences jusqu'au jour où s'établira un ordre meilleur.

Dans la conception générale des lois, tandis que Montesquieu fait prédominer l'idée de l'ordre, Rousseau fait prédominer l'idée de la liberté. L'un voit surtout dans la loi un rapport ; l'autre y voit l'expression de la volonté générale. L'un considère la société comme la résultante de convenances rationnelles ou tra-

ditionnelles ; l'autre la fait reposer sur le libre pacte des consciences.

C'est l'honneur de Rousseau d'avoir mis en lumière le ciment moral qui est le fond solide de toute société ; d'avoir fait de l'autonomie de la personne humaine le principe de l'institution politique, et d'avoir montré comment le libre arbitre, faisant égaux les hommes, assure les droits de tous sous la sauvegarde de tous.

CHAPITRE XXXVIII

ROUSSEAU PRINCIPAL INSPIRATEUR DE LA RÉVOLUTION

La Révolution, cette insurrection de la raison contre la tradition, ce retour de l'ordre artificiel à l'ordre naturel, aura Rousseau pour principal inspirateur. Montesquieu et Voltaire avaient formulé à l'avance plusieurs articles de la Déclaration des droits ; mais c'est à Rousseau que revient l'idée de cette affirmation solennelle des clauses du contrat social.

L'influence de Rousseau apparaît prépondérante dans les paroles et dans les actes des membres de nos trois assemblées révolutionnaires. Elle dicte, en majeure partie, les discours de Mirabeau et les doctrines de Sieyès, l'un le grand orateur, l'autre le grand théoricien de la Révolution naissante. Elle anime les Vergniaud, les Jeanne Roland,

les Brissot, les Guadet, les Gensonné, les Robespierre, les Danton. Elle se traduit par le projet de substituer le vote par tête au vote par ordre ; par le serment des représentants du peuple jurant, dans la salle du Jeu de Paume, de ne pas se séparer sans avoir établi une constitution sur les éternelles bases de la justice ; par l'explosion populaire du 14 juillet renversant la forteresse du bon plaisir et terrifiant les conspirateurs monarchiques qui sentent que l'écroulement de la Bastille est l'écroulement de l'ancien régime ; par l'enthousiaste élan des privilégiés démolissant de leurs propres mains l'édifice de la féodalité, durant la nuit mémorable du 4 août ; par la fête de la fédération unissant dans un même battement de cœur les Français devenus des citoyens et des égaux ; par la constitution démocratique du 10 août 1793, appelant le suffrage universel à renouveler annuellement les délégués de la nation ; par l'institution de cérémonies publiques et particulièrement du culte de l'Être suprême.

L'influence de Rousseau n'est pas non plus étrangère, grâce à de regrettables incon-

séquences, aux excès et aux utopies de terroristes et de rêveurs tels que Saint-Just et Babeuf.

Cette influence est enfin attestée par les manifestations officielles soit de la Constituante, soit de la Convention. La Constituante ordonne, en 1790, l'érection d'une statue à l'auteur de l'*Émile* et du *Contrat social*, au nom de la *nation française libre*; et elle décide, en 1791, que le buste de Rousseau sera placé dans la salle des séances législatives. La Convention décrète, en l'an II, la translation des cendres de Rousseau au Panthéon, déjà résolue en principe le 27 août 1791 par la Constituante; elle applaudit aux paroles de Lakanal déclarant que la voix de toute une génération, nourrie des principes de Rousseau et pour ainsi dire élevée par lui, l'appelle au *temple dédié aux grands hommes par la patrie reconnaissante*; et elle consacre à Rousseau une fête publique, célébrée en grande pompe le 20 vendémiaire de l'an III, pour *acquitter*, *envers le philosophe de la nature, la dette des Français et celle de l'humanité.*

CHAPITRE XXXIX

VOLTAIRE ET ROUSSEAU

Voltaire eut, comme Rousseau, son apothéose. Ses vivants écrits étaient dans toutes les mémoires. C'est lui que les hommes de la Révolution mettaient immédiatement après Rousseau. Ils préconisaient dans ces deux génies les deux évangélistes de la pensée nouvelle.

Il était juste que la postérité réconciliât dans une commune admiration ces deux hommes qui de leur vivant furent ennemis et pourtant se complètent si bien. L'optimisme de Rousseau et le pessimisme de Voltaire se tempèrent utilement l'un l'autre. Tantôt la verve enflammée de Rousseau supplée aux tiédeurs du scepticisme de Voltaire ; tantôt le lumineux bon sens de Voltaire sert de

correctif aux fumeuses déclamations de Rousseau. Voltaire apprend aux démocrates à être libéraux; Rousseau apprend aux libéraux à être démocrates.

Ne nous étonnons pas si les admirateurs de la théocratie et de la féodalité, tels que Joseph de Maistre et Auguste Comte, ont jeté la pierre à ces deux philosophes. Dans les cénacles de la contre-révolution, Voltaire et Rousseau sont d'autant plus maudits qu'ils méritent davantage d'être bénis.

Eh! oui, ces grands hommes furent des hommes. L'un a multiplié les polissonneries; l'autre les vilenies. L'un a eu tous les dédains de l'aristocrate; l'autre, toutes les haines du démocrate. L'un s'est fait un jeu des bassesses du courtisan; l'autre s'est fait un rôle des impertinences du misanthrope. Mais la splendeur des bienfaits cache les défauts, comme l'éclat du soleil ses taches.

Chez Voltaire, la sève gauloise; chez Rousseau, la sève républicaine. L'ancêtre de Rousseau est La Boétie; l'ancêtre de Voltaire est Rabelais. Ici éclate le rire du bon sens; là gronde la plainte de la conscience.

Puis, la tâche est différente. Il y avait deux puissances à renverser : le despotisme sacerdotal et le despotisme dynastique. Il fallait ménager l'un pour frapper l'autre. Voltaire vise principalement la tyrannie des prêtres ; Rousseau la tyrannie des rois. Le cri de Voltaire est : Libre examen, justice, tolérance ! Le cri de Rousseau est : Liberté, égalité, fraternité ! A eux deux, ils sont la Révolution.

CHAPITRE XL

CAUSES PSYCHOLOGIQUES DES ERREURS DOCTRINALES DE ROUSSEAU ET DES FAUTES DE SA VIE

Tout en rendant justice à l'œuvre de Rousseau, il faut bien reconnaître qu'on ne rencontre pas toujours chez lui cette fermeté de raison qui est en quelque sorte la maîtresse forme des doctrines les plus durables, des ouvrages les plus parfaits et des vies les plus belles. Il possède cette logique et cette éloquence qui secouent les esprits et les cœurs; mais il ne sait se garder ni des exagérations du raisonnement, ni des aveuglements de la passion. Ses erreurs viennent tantôt de sa tendance à trop accorder au sentiment,

tantôt de cette humeur du dialecticien exclusif qui, plaçant l'absolu dans une vérité au lieu de discerner les autres vérités qui la complètent et qui la corrigent, multiplie les déductions outrées en dépit du sens commun.

Les exagérations de raisonnement et de sentiment qui expliquent les erreurs doctrinales de Rousseau expliquent aussi les fautes de sa vie. D'abord, une éducation mal dirigée et la lecture des romans, ensuite le contraste de sa fortune avec son mérite surexcitent la vive sensibilité que Rousseau a reçue de la nature. Peu à peu, les ressorts de cette âme trop impressionnable pour être forte achèvent de se détendre. Rousseau se fait apostat, commet un vol domestique, calomnie un innocent, vit lâchement aux dépens d'une femme. Il ne s'est pas porté avec réflexion à toutes ces fautes : il y a été entraîné. On ne peut pas dire qu'il ait absolument voulu les commettre ; il n'a pas su vouloir ne pas les commettre.

Quand vient l'âge mûr, Rousseau viole un des devoirs les plus essentiels de l'homme :

il renonce à élever ses enfants et les abandonne. Pourquoi le fait-il? Parce que ses enfants le gêneraient. Un vil calcul et de tristes exemples le sollicitent : il n'a pas la force de résister. Cependant Rousseau commence à avoir quelque gloire, et la gloire oblige. Eh bien, par d'ingénieux raisonnements, il se justifiera à lui-même un tort injustifiable ; il alléguera l'intérêt de ses enfants, l'intérêt de son génie ; il s'étourdira en se persuadant qu'il lui convient d'agir comme un membre de la République de Platon, jusqu'au jour où, dans l'*Émile*, il substituera enfin aux sophismes spécieux par lesquels il s'excusait les raisons solides qui le condamnent.

Il semble bien que cet enthousiasme de vertu dont Rousseau avait rempli ses premiers ouvrages était peu à peu descendu de sa tête dans son cœur. Malheureusement, il veut du premier coup se hausser jusqu'à l'héroïsme, et à un héroïsme romanesque. Or, selon le mot de Pascal, *qui veut faire l'ange fait la bête*. Rousseau se fait copiste

de musique pour vivre des fruits de son travail; il quitte l'épée et la dorure; il va à Genève abjurer son apostasie; il dédaigne tout ce qui tient à la mode; il se pare d'une rudesse stoïque. A quoi aboutit cette grande réforme? Rousseau déserte Paris pour mieux rester fidèle à ses principes, mais aussi et surtout parce que son inexpérience des salons l'empêche d'avoir des succès dans le monde. Il accepte de devenir à l'Ermitage l'hôte de Mme d'Épinay dont les caprices font de lui un valet. Il vit sans cesse aux crochets des grands, lui qui dira: « Je hais les grands; je hais leur état, leur dureté, leurs préjugés, leur petitesse, et tous leurs vices; et je les haïrais bien davantage si je les méprisais moins. » Il associe les actions basses et les fières déclarations. En dépit de son âge, du respect dû aux engagements contractés et des devoirs de l'amitié, il se livre à une passion ridicule pour Mme d'Houdetot. Enfin, il s'aliène par d'injustes méfiances l'affection de tous ses amis.

Trop docile aux mouvements de son cœur, trop amoureux de ses aises, qu'il colorait du

beau nom de liberté, Rousseau n'était jamais arrivé à la vertu, mais à des mouvements vertueux sans force et sans durée. Il était ainsi de plus en plus mécontent de lui-même, par suite de plus en plus mécontent des autres. La persécution acheva de l'aigrir.

Persécuté au nom de la religion et de la morale, l'auteur de l'*Émile* écrivit cette fière *Lettre à Mgr de Beaumont* où perce, à travers les arguments d'une logique véhémente, la sourde rancune de l'homme de rien contre l'homme titré. Persécuté au nom du droit civil et ecclésiastique, l'auteur du *Contrat social* répliqua au conseil de Genève, ville protestante et républicaine qui ne se montrait ni tolérante ni libérale, par ses *Lettres de la Montagne*, chef-d'œuvre de discussion juridique, religieuse et politique. Persécuté au nom de la philosophie, l'auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard* répondit aux sarcasmes de Voltaire et des encyclopédistes par sa *Correspondance* qui, en beaucoup d'endroits, est un véritable apostolat.

Mais si cette accumulation de polémiques donna un nouvel éclat au génie de Rous-

seau, elle augmenta aussi les amertumes de cette âme blessée. Proscrit par la France et Genève ses deux patries ; traité de monstre d'ingratitude par David Hume qui, en se faisant le complice d'une mystification, eut le tort d'irriter l'ombrageuse susceptibilité de son protégé ; persuadé de l'existence d'un noir complot tramé contre son génie et sa personne, malade et à moitié fou, Rousseau termina enfin (l'année même où mourut Voltaire, en 1778) une existence encore plus triste que glorieuse, dans ce populeux Paris dont sa misanthropie lui avait fait un désert.

CHAPITRE XLI

LES « CONFESSIONS » DE ROUSSEAU

Pour répondre à tant d'inimitiés réelles ou imaginaires auxquelles il se sentait en proie, Rousseau avait entrepris de raconter et de faire juger sa vie. Raisonneur et passionné, il fut naturellement amené à en faire la théorie et le roman.

Était-il possible que celui qui, au début de ses *Confessions*, mettait tout homme au défi de se dire meilleur que lui, se bornât à être le scrupuleux historien de sa vie? Sans avoir le dessein arrêté d'être un imposteur, on peut abuser les autres et soi-même en exagérant la vérité qui flatte, en atténuant la vérité qui accuse. C'est ce qu'a fait Rousseau. Il est sincère, mais avec ce mélange de

partialité qui s'insinue toujours quand on parle de soi ; et, là où il fait des aveux cyniques, ce cynisme même est un des artifices de son apologie.

Pour être une œuvre de l'orgueil, les *Confessions* n'en sont pas moins un impérissable monument du génie. A côté de l'aventurier qui a couru le monde et du philosophe qui l'a agité, nous y voyons vivre le poète pour qui tout dans la nature avait un magique langage, et le solitaire dont l'âme troublée aimait à se perdre en de délicieuses rêveries. Avec quel charme, qu'attendrissaient peut-être des remords, Rousseau ressuscite les joies pures de sa jeunesse ! Que de fraîches peintures tracées avec une espèce de volupté d'âme ! Dans les *Confessions*, et dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire* qui les complètent, il arrive à Rousseau de planer sur ces hauteurs sereines où se complaisent les sages. Le bruit des passions s'éteint ; l'homme s'identifie à la nature ; l'âme est doucement bercée par toutes les poésies de la vie. C'est à ces moments où l'auteur s'oublie que son style,

si souvent entaché d'emphase, tourmenté à force de travail, tendu jusqu'à la raideur, perd toute allure pédagogique, se pare d'un gracieux abandon et s'élève jusqu'à l'idéale beauté.

CHAPITRE XLII

ROUSSEAU PÈRE DE L'INDIVIDUALISME LITTÉRAIRE ET DU ROMANTISME

Montesquieu a dit : « Un ouvrage original en fait toujours construire cinq ou six cents autres. Les derniers se servent des premiers à peu près comme les géomètres se servent des formules. »

Des *Confessions* de Rousseau procèdent, en France, ces romans intimes, ces effusions de lyrisme individuel, ces confidences de toute sorte, où l'auteur, content ou mécontent de tout et de lui-même, ne regarde que soi et prend plaisir à se disséquer. Dangereux sont ces endormeurs qui se complaisent dans l'apothéose de leur personnalité; habitent un monde de chimères; oublient

l'action pour le rêve; étudient avec complaisance le jeu de leurs nerfs irritables, et se désintéressent de ces grandes choses, liberté, vérité, droit, patrie, humanité.

L'influence littéraire de Rousseau, et il faut s'en féliciter, ne se borne pas là. Sentant sincèrement la nature, facile à toutes les exaltations, imprégné de mélancolie, peignant au vif les plus fugitives émotions du cœur, curieux de tous ces petits détails qu'abhorre le style noble, ennemi de la sécheresse élégante et froide, il est l'ancêtre du romantisme, qui, par son côté trop sentimental, favorisera la recrudescence des superstitions théocratiques et monarchiques, mais qui, par sa réaction contre les conventions scolastiques, élargira la poésie et l'art, allumera de féconds enthousiasmes, et définitivement servira la liberté.

CHAPITRE XLIII

LE GÉNIE DE ROUSSEAU

Rousseau avait beaucoup lu Tacite et Sénèque, dont il égale fréquemment la concision et l'éclat; il s'obstinait à apprendre par cœur Virgile, qui, secondant ses instincts de musicien, dut l'aider à introduire dans sa prose ce rythme, cette harmonie si douce à l'oreille; il avait beaucoup pratiqué Montaigne, à qui il emprunta, outre une multitude d'idées sur les vices de la civilisation et sur la réforme de l'éducation, le relief de sa plume vive et colorée.

A l'influence des écrivains préférés, il convient de joindre l'influence des milieux alpestres où s'écoulèrent les meilleures années de Rousseau.

Mais c'est surtout dans son âme et dans la trempe native de son génie qu'il faut chercher le secret de ce style qui enchante l'imagination, maîtrise l'intelligence et trouble le cœur.

Il y a dans les œuvres de Rousseau une ampleur tout antique. Montesquieu et Voltaire, esprits éminemment fins, précis, sensés, alertes, merveilleux mouleurs d'idées, n'ont ni ce souffle continu, ni cet accent oratoire. Chez eux rien du tribun. L'un procède en penseur, l'autre en causeur. Tous deux sont un peu courts d'haleine. Dans Buffon on retrouve le ton suivi de Rousseau. Mais Buffon est aussi froid que Rousseau est ardent. C'est un mort à côté d'un vivant.

Rousseau fut la sensibilité la plus vibrante du dix-huitième siècle.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE

LES PÈRES DE LA RÉVOLUTION[1]

La *Pensée antique*, la *Pensée chrétienne*, la *Pensée moderne*, les *Pères de la Révolution*, la *Pensée nouvelle*, telles sont, suivant une division qui n'a rien d'arbitraire, les grandes périodes dans lesquelles M. Fabre a cru devoir diviser sa vaste et laborieuse tâche consacrée à l'étude des évolutions de la pensée humaine. Les quatre premières étapes en sont accomplies. J'ai parlé précédemment de la seconde et de la troisième, et tout fait espérer, si la santé de l'auteur résiste au prodigieux effort de travail auquel il a dû et doit encore se livrer, que la dernière ne tardera pas beaucoup à l'être.

Les livres où il étudie à travers les âges les évolutions de la pensée humaine dans l'ordre philosophique, social et religieux, ne sont qu'une partie de l'œuvre considérable de Joseph Fabre.

1. Paris, Librairie Félix Alcan, un très fort volume in-8°.

Orateur (j'ai pu le juger à ce point de vue quand je faisais partie de la Chambre des Députés; et, à propos du *serment judiciaire*, j'entends encore Gambetta défiant ses interrupteurs de droite de parler avec une pareille éloquence), il a réuni ses principaux discours parlementaires dans les deux volumes intitulés : les *Neuf ans d'un sénateur*.

Historien républicain et patriote, il a écrit : *Les libérateurs antiques; Washington, libérateur de l'Amérique; Jeanne d'Arc, libératrice de la France;* le *Mois de Jeanne d'Arc;* le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit du latin; le *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, en deux volumes, traduits du latin; et il a fait voter au Sénat l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Poète, il a publié *Jésus*, mystère en vers, composé de cinq actes, avec prologue et épilogue, dédié à la mémoire de sa mère en ces termes :

L'homme s'est fait enfant pour écrire ce livre
Et de ses doutes s'y délivre
Dans les visions du berceau.
Va, fleur d'amour éclose au sillon des souffrances;
Embaume du parfum des saintes espérances
Ma sainte mère en son tombeau.

Il a écrit en outre : la *Délivrance d'Orléans*, d'après le vieux mystère du siège d'Orléans; et

Jeanne d'Arc, trilogie en neuf tableaux, jouée au Châtelet et reprise à l'Odéon.

Ajoutez qu'il a donné une traduction rythmée de la *Chanson de Roland* ; et une série de récits épiques, composés d'après nos vieilles chansons de geste, que précède une lettre élogieuse du maître Gaston Paris.

Esprit profondément religieux en dehors de toutes les orthodoxies, il a écrit une étude sur l'*Imitation de Jésus-Christ,* suivie d'une traduction nouvelle de cette œuvre immortelle ; et à l'occasion du dernier anniversaire de l'auteur du *Cid,* il a publié *Cent poésies de Pierre Corneille*, tirées de sa traduction de l'*Imitation*, avec une introduction qu'a magistralement commentée mon confrère Émile Boutroux.

Je ne veux pas oublier les *Notions de philosophie,* où on a surtout remarqué les pages sur la morale et sur Dieu.

L'ensemble des ouvrages de Joseph Fabre a deux caractéristiques : d'abord l'élévation morale des sentiments, puis la netteté et la force du style.

J'ai loué, à propos des volumes précédents, non seulement l'étendue des lectures, la clarté et la sûreté des analyses, mais la loyauté, la sincérité et l'impartialité des appréciations, et ce don de se mettre à la place des personnages, de les voir dans leur temps et dans leur milieu, qui rend

vivante et vraie la critique philosophique, aussi bien que la critique historique et littéraire, la conscience, en un mot, qui anime toutes les études de M. Fabre.

Je n'ai rien à retirer, à l'occasion de son dernier volume, de ces éloges; j'aurais peut-être à constater (une fois n'est pas coutume) qu'il a abusé de ses qualités, et par suite, en même temps qu'il donnait à ce tome quatrième une étendue excessive (800 pages grand in-8°), empiété quelque peu sur le domaine du volume encore en préparation.

Les pères de la Révolution! Le sujet était assez vaste par lui seul et déjà bien lourd. Bayle, Locke, l'abbé de Saint-Pierre, Montesquieu, Buffon, Diderot, Condillac, Rousseau, Voltaire, d'Alembert, Quesnay, Boisguilbert, Vauban, Turgot, Condorcet, Helvétius, d'Holbach, Raynal, etc., que de figures intéressantes à faire passer sous nos yeux, que de systèmes à discuter, que d'idées reprises, professées ou désavouées par les hommes de 1789 et de 1793, ou par leurs successeurs d'hier et d'aujourd'hui dont l'exposé était commandé par le titre de l'œuvre!

Cet exposé, M. J. Fabre l'a fait de main de maître, avec une clarté, une précision et une impartialité admirables. Mais entraîné malgré lui par la préoccupation du présent, il n'a pas su toujours s'abstenir de devancer les conclusions de

son dernier volume. Après avoir fait, par exemple, des idées de l'abbé de Saint-Pierre un exposé excellent, il pouvait n'être pas inutile de constater, en quelques phrases, que ces idées étaient celles qui avaient inspiré, aux meilleures heures, les déclarations des constituants et des conventionnels, et qu'après avoir valu au bon abbé l'honneur d'être exclu de l'Académie française, elles étaient en train de passer, à l'aurore de ce xxe siècle, dans la pratique de la politique internationale. Il l'était de donner, par anticipation, un aperçu de ce qui s'est fait depuis quarante ans pour préparer le monde à la substitution graduelle de la juridiction arbitrale à la force. Et si touché que je puisse être personnellement de la mention trop bienveillante que M. Fabre a cru devoir faire des travaux de mes amis et des miens, je ne saurais m'empêcher de penser que c'est, à cette place et à cette date, un peu un hors-d'œuvre.

Mes autres critiques (si tant est que ce soient des critiques) sont moins graves et je n'en parle que pour mémoire. Ce sont toujours, au fond, de la part de M. Fabre, des excès de conscience.

Ai-je tort de trouver un peu longue la discussion du grand rapport de Condorcet sur l'enseignement? Peut-être, car je ne suis pas, ici, tout à fait impartial. Sans être, bien s'en faut, un ennemi de la culture classique, je professe, depuis

longtemps, au scandale de quelques-uns de mes amis, qu'elle aurait dû être davantage réservée à la partie de la jeunesse que ses goûts et sa vocation mettent à même d'en tirer réellement parti en en prenant autre chose qu'une vaine et superficielle teinture. Je ne trouve pas mauvais que M. Fabre, universitaire distingué, en ait pris la défense, puisque, parlant des idées de Condorcet, il devait dire en quoi il les approuvait et les combattait. Mais il me semble que c'était passer la mesure que de s'engager, à propos de cette question, dans les polémiques actuelles et de discuter la valeur ou la nécessité de tels ou tels des nombreux et contradictoires baccalauréats qui se disputent, non sans préjudice pour les candidats, les heures de nos jeunes gens.

Mon impartialité mise à couvert, comment ne pas signaler une fois de plus la valeur et les rares mérites de cet immense travail? Œuvre de bénédictin, disais-je, à propos d'un des précédents volumes. Oui, œuvre de bénédictin, par l'abondance des recherches, mais aussi œuvre de penseur et de philosophe, par la hauteur, la fermeté et la clairvoyance des jugements. Je n'ai pas la prétention de pouvoir juger en connaissance de cause toutes les opinions et les appréciations de M. Fabre. Je ne connaissais que fort peu, avant de l'avoir lu, la plupart des personnages dont il nous expose les théories. Bayle, Locke, Helvétius,

d'Holbach ne me disaient rien de bien précis; Diderot, d'Alembert, Condillac, Rousseau même et Voltaire, sans m'être étrangers, ne m'étaient pas absolument familiers. Mais je me croyais tout au moins à peu près aussi au courant que personne des travaux et des idées de Quesnay, de Turgot et de l'école physiocratique. Je dois déclarer que sur tout ce que je savais d'eux je n'ai pu que constater la parfaite exactitude des informations de M. Fabre, et j'ajoute qu'il m'a instruit et éclairé. On peut, après l'avoir lu, différer sur quelques points d'avis avec lui; on ne peut lui refuser ni la parfaite connaissance des différentes parties de son sujet, ni l'absolue loyauté de ses jugements. Ce n'est pas seulement un infatigable travailleur, c'est une noble intelligence au service des grands intérêts de l'humanité.

FRÉDÉRIC PASSY,
Membre de l'Institut.

(LE TEMPS *du 19 mars 1912.*)

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 3286